GLOBAL ACTION AGAINST MASS ATROCITY CRIMES

GAAMAC

Platform for Prevention

KIT DE FORMATION

CRÉER ET GÉRER DES MÉCANISMES NATIONAUX DE PRÉVENTION DES ATROCITÉS DE MASSE

Kit de formation : Créer et gérer des mécanismes nationaux de prévention des atrocités de masse

Août 2021

Disponible sur **www.gaamac.org/fr**

Ce document a été rédigé par le Groupe de travail Afrique de GAAMAC. GAAMAC remercie ses donateurs, en particulier le Département fédéral suisse des Affaires étrangères, pour leur soutien continu et généreux.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

REMERCIEMENTS

Ce kit de formation a été conçu par le Groupe de travail Afrique (GTA) de l'Action mondiale contre les atrocités de masse (GAAMAC). Le GTA souhaite remercier les spécialistes suivants qui ont contribué à la conception et l'élaboration de ce document : Frank O. Okyere (Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix – KAIPTC), Ernest Lartey (KAIPTC), Dr Kwaku Danso (KAIPTC), Mustapha Abdallah (KAIPTC), Dr Wale Adeboye (université d'Ibadan, Nigeria), Andie Lambe (consultante indépendante), George Amoh (Conseil national pour la paix du Ghana) et Aatsa Atogho (traducteur). Nous adressons toute notre gratitude à l'ambassadrice Liberata Mulamula, présidente d'honneur du Groupe de travail Afrique, dont la vision et les capacités de direction ont permis de lancer la création de ce document. Nous saluons également l'aide technique et administrative incommensurable des membres dévoués du personnel du Secrétariat de GAAMAC. Nous remercions plus particulièrement le Dr Martin Mennecke (université du Danemark du Sud et membre du Groupe de pilotage de GAAMAC) pour sa précieuse contribution à ce projet et ses retours sur la version initiale du kit de formation.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS 1
TABLE DES MATIÈRES 2
TABLE DES ENCADRÉS ET SCHÉMAS 4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES 5
À PROPOS DE GAAMAC 6

PRÉSENTATION DU KIT DE FORMATION 7

Documentation et structure du kit de formation 8
Qui peut utiliser le kit de formation ? 9
Durée et modalités du renforcement des capacités 10
Commentaires et suggestions 10

PARTIE 1 : COMPRENDRE LES MÉCANISMES NATIONAUX 12

MODULE 1 : INTRODUCTION AUX MÉCANISMES NATIONAUX 13

Unité 1 : Contexte historique des mécanismes nationaux 15
Unité 2 : La notion de mécanisme national 17
Unité 3 : Missions, types et fonctions des mécanismes nationaux 19
Unité 4 : Cartographie des acteurs des mécanismes nationaux et de leurs missions 21
Ressources 25

PARTIE 2 : CRÉER DES MÉCANISMES NATIONAUX 28

MODULE 2 : COMPOSANTES ET CADRES NORMATIFS DES MÉCANISMES NATIONAUX 29

Unité 1 : Valeurs et principes quant à la création de mécanismes nationaux 31
Unité 2 : Composantes des mécanismes nationaux 34
Unité 3 : Programmes et activités 36
Unité 4 : Normes et réglementations régionales et internationales 37
Unité 5 : Lois et réglementations nationales relatives à la création de mécanismes nationaux 40
Ressources 43

MODULE 3 : APPROCHES DE LA CRÉATION DES MÉCANISMES NATIONAUX 45

Unité 1 : Tenir compte du contexte et des sensibilités 47
Unité 2 : Étapes précédant la création des mécanismes nationaux 49
Unité 3 : Approches de la création des mécanismes nationaux 52
Unité 4 : Collaborer avec les acteurs clés pour créer un mécanisme national 55
Ressources 58

PARTIE 3 : GÉRER LES MÉCANISMES NATIONAUX 60

MODULE 4 : ALERTE PRÉCOCE ET PRÉVENTION DES ATROCITÉS DE MASSE 61

Unité 1 : La notion d'alerte précoce 63
Unité 2 : Suivi de l'alerte précoce 66
Unité 3 : Analyse des risques 69
Unité 4 : Les mécanismes de réponse rapide 74
Unité 5 : Les femmes dans la médiation et la prévention des atrocités de masse 75
Ressources 77

MODULE 5 : CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES 79

Unité 1 : Conception et mise en œuvre d'un programme 81
Unité 2 : Conception, suivi et évaluation d'un programme, et risques d'atrocités de masse 84
Unité 3 : Appropriation, pérennité et mobilisation des ressources 88
Unité 4 : Établissement et renforcement des capacités 90
Unité 5 : Élaboration de programmes tenant compte des questions de genre 91
Ressources 94

MODULE 6 : IMPLIQUER LES ACTEURS CLÉS POUR ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE 95

Unité 1 : Introduction 97
Unité 2 : Les agences étatiques et les acteurs politiques 101
Unité 3 : Les acteurs autochtones 103
Unité 4 : Les organisations de la société civile 104
Unité 5 : Les médias 106
Unité 6 : Les groupes de femmes 107
Unité 7 : Les groupes de jeunes 108
Unité 8 : Les acteurs du secteur privé 109
Unité 9 : Les communautés épistémiques 110
Unité 10 : Activités – analyse des parties prenantes et de leurs plans d'action / pouvoirs 111
Ressources 116

PARTIE 4 : METTRE LA THÉORIE EN PRATIQUE 118

MODULE 7 : SIMULATION 119

ANNEXES 121

TABLE DES ENCADRÉS ET SCHÉMAS

Schéma 1.1 – Principaux acteurs impliqués dans le bon fonctionnement des mécanismes nationaux 23
Encadré 2.1 – Étude de cas : le Conseil national pour la paix du Ghana 32
Tableau 2.1 – Statut de ratification des instruments internationaux relatifs aux atrocités de masse 38
Encadré 2.2 – Étude de cas : la traduction du Protocole de la CIRGL en droit national par le Comité national ougandais 41
Encadré 3.1 – Études de cas au Liberia et au Ghana 53
Encadré 3.2 – Étude de cas : les Comités nationaux dans la région des Grands Lacs 54
Schéma 3.1 – Processus de création et de gestion de mécanismes nationaux 56
Tableau 4.1 – Surveillance des atrocités de masse 67
Tableau 4.2 – Facteurs de risque des atrocités de masse 70
Tableau 4.3 – Matrice de l'analyse des risques 71
Schéma 5.1 – Liens entre politique, programme et projet 81
Schéma 5.2 – La chaîne de résultat dans l'élaboration des programmes 82
Tableau 5.1 – Les trois degrés des risques d'atrocités 84
Encadré 5.1 – Élaborer un programme pour mener des actions de prévention au niveau local 85
Encadré 5.2 – Indicateurs de performance dans le suivi et l'évaluation des programmes 86
Schéma 5.3 – Parvenir à l'appropriation nationale et à la pérennité 88
Schéma 5.4 – Domaines de renforcement des capacités individuelles et institutionnelles 90
Schéma 6.1 – Comment impliquer les parties prenantes ? 97
Tableau 6.1 – Les bases de l'engagement des parties prenantes 99
Schéma 6.2 – Degrés d'engagement 100
Schéma 6.3 – Analyse des parties prenantes (situation actuelle et souhaitée) 112
Schéma 6.4 – Grille des pouvoirs/intérêts 113
Schéma 6.5 – Outil d'analyse des plans d'action/pouvoirs des acteurs 114
Schéma 6.6 – Matrice d'engagement 115

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CDAA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CIRGL	Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
CNO	Comité national ougandais
CNP	Conseil national pour la paix
CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies
ECOWARN	Système d'alerte précoce et de réponse de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
GAAMAC	Global Action Against Mass Atrocity Crimes (« Action mondiale contre les atrocités de masse »)
GCR2P	Global Centre for the Responsibility to Protect (« Centre mondial pour la responsabilité de protéger »)
GTA	Groupe de travail Afrique
IGAD	Intergovernmental Authority on Development (« Autorité intergouvernementale pour le développement »)
KAIPTC	Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre (« Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix »)
MARWOPNET	Mano River Women's Peace Network (« Réseau pour la paix des femmes du fleuve Mano »)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisations non gouvernementales
OSC	Organisations de la société civile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
R2P	Responsabilité de protéger
RDC	République démocratique du Congo
S&E	Suivi et évaluation
SAP	Système d'alerte précoce
WANEP	West Africa Network for Peacebuilding (« Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix »)

À PROPOS DE GAAMAC

À PROPOS DE L'ACTION MONDIALE CONTRE LES ATROCITÉS DE MASSE

L'Action mondiale contre les atrocités de masse (GAAMAC) est un réseau inclusif d'États, d'organisations de la société civile et d'institutions universitaires qui soutient les États dans l'établissement d'architectures et de politiques nationales pour la prévention précoce et permanente d'atrocités. En tant que plate-forme, GAAMAC réunit, en ligne et en personne, une communauté diverse pour échanger bonnes pratiques, expertises et expériences sans blâmer, en vue d'apporter des solutions concrètes et réalistes. Depuis 2013, GAAMAC organise une conférence internationale tous les deux ans.

www.gaamac.org/fr

À PROPOS DU GROUPE DE TRAVAIL AFRIQUE

Le Groupe de travail Afrique (GTA) de GAAMAC est l'une des initiatives régionales lancées lors de la conférence GAAMAC II, qui s'est tenue à Manille (Philippines) du 2 au 4 février 2016. Le GTA est composé de professionnels, d'universitaires et de décideurs politiques qui œuvrent à la prévention des atrocités de masse sur le continent africain. À l'issue de GAAMAC II, le GTA a rédigé le *Manuel des meilleures pratiques concernant la création et la gestion des mécanismes nationaux pour la prévention des génocides et des atrocités de masse*. De ce document découle le présent kit de formation, qui repose fortement sur l'expérience des membres du GTA, dont beaucoup sont également membres de divers mécanismes nationaux de prévention des génocides et des atrocités de masse.

www.gaamac.org/fr/groupe-de-travail-afrique

PRÉSENTATION DU KIT DE FORMATION

Les mécanismes nationaux sont généralement considérés comme l'un des outils les plus efficaces pour promouvoir la participation des acteurs locaux et leur appropriation des moyens de prévenir les atrocités de masse, pour développer la résilience et pour maintenir la paix dans le monde. Grâce à leurs succès dans divers endroits – notamment en Afrique et en Amérique latine – ils sont devenus un modèle pour la prévention des atrocités de masse et l'instauration de la paix à l'échelle locale. En Afrique, ils contribuent grandement à empêcher ces violences dans les pays qui les ont mis en place, incitant à répliquer leur réussite dans d'autres parties du continent. Cependant, ils sont parfois confrontés à un éventail d'obstacles comprenant des capacités inadéquates pour réagir en amont, des difficultés à s'établir de façon pérenne, et l'exclusion de parties prenantes clés telles que les femmes, les jeunes et les autochtones.

En avril 2019, le Groupe de travail Afrique (GTA) de l'Action mondiale contre les atrocités de masse (GAAMAC) a rédigé le *Manuel des meilleures pratiques pour la prévention des génocides et des atrocités de masse* (le « Manuel ») afin de résoudre certains défis en la matière, en donnant des conseils quant à la création et à la gestion de mécanismes nationaux. Le présent kit de formation complète ce document pour offrir aux acteurs et professionnels de la prévention des atrocités de masse un guide de développement des capacités et de mise en œuvre.

Ce kit de formation fournit aux utilisateurs des compétences et connaissances qui leur permettront de mieux comprendre la notion de mécanismes nationaux et leur fonctionnement. Il contient des exercices, des thèmes de discussion, des études de cas, des illustrations et des références qui détaillent divers concepts et structures. Nous espérons qu'au travers des exercices, les utilisateurs pourront développer leurs compétences et idées, et faire le lien avec leur propre contexte. Afin qu'ils puissent tirer au maximum parti de ce kit de formation, il leur est recommandé de se familiariser avec le Manuel, bien que ce ne soit pas un prérequis. Des liens hypertextes ou des références à certaines pages de ce document sont inclus là où c'est nécessaire, en plus d'extraits ainsi que de résumés et explications de certaines parties de ce document.

Tous les efforts ont été faits pour que les ressources soient accessibles en français. Quand, malgré tout, cela n'était pas possible, les liens et références ont été maintenus en anglais.

Documentation et structure du kit de formation

PARTIE 1 : COMPRENDRE LES MÉCANISMES NATIONAUX

LE MODULE 1 est une introduction aux mécanismes nationaux. Il présente certains concepts et la mission de structures existantes, ainsi que leur relation avec des systèmes mondiaux de prévention.

PARTIE 2 : CRÉER DES MÉCANISMES NATIONAUX

LE MODULE 2 détaille les éléments – notamment les valeurs et les principes – qui permettent aux mécanismes nationaux de fonctionner efficacement, et aborde les cadres institutionnels nationaux et internationaux qui rendent leur existence légitime.

LE MODULE 3 évoque les différentes approches quant à la création de mécanismes nationaux, les circonstances dans lesquelles elles sont suivies et leur importance.

PARTIE 3 : GÉRER ET RENFORCER LES MÉCANISMES NATIONAUX

LE MODULE 4 aborde certaines fonctions clés des mécanismes nationaux, dont la mission principale est l'action préventive, ainsi que l'identification et l'analyse des risques pour adopter des mesures d'alerte précoce et de réponse.

LE MODULE 5 contient des instructions pratiques pour concevoir des programmes répondant à certains risques. Il traite également des sujets majeurs que sont la propriété et le maintien des mécanismes nationaux, le renforcement des capacités de prévention des atrocités de masse, et l'élaboration de programmes tenant compte des questions de genre.

LE MODULE 6 couvre l'inclusivité et la mobilisation des forces des acteurs clés de la prévention des atrocités de masse. Il explique pourquoi il est important de travailler avec certaines parties prenantes et comment faire, et expose certains outils pouvant faciliter cette collaboration.

PARTIE 4 : METTRE LA THÉORIE EN PRATIQUE

LE MODULE 7 contient un exercice pratique de simulation, élaboré pour un pays africain fictif et présentant un problème que les participants doivent résoudre au travers d'une réflexion créative et d'un jeu de rôle.

Chaque module démarre avec une vue d'ensemble, les objectifs d'apprentissage et le plan du cours, et indique la durée estimée. Les modules sont divisés en quatre à dix unités, composées d'une partie théorique et d'une partie pratique. Chaque unité contient sa propre liste de ressources et chaque module se termine avec une bibliographie plus détaillée.

Les annexes contiennent des documents dont les apprenants auront peut-être besoin :

- Les détails des deux activités (les plans d'action du module 6 et l'exercice de simulation du module 7)
- Le questionnaire d'évaluation de la formation et les formulaires d'évaluation des modules

Qui peut utiliser le kit de formation ?

Ce kit de formation est destiné aux acteurs ou aux professionnels impliqués dans le renforcement des capacités en vue de créer ou promouvoir une gestion efficace des mécanismes nationaux. Il est conçu pour répondre aux besoins atypiques des agences ou des représentants de l'État chargés de la prévention des atrocités de masse, des organisations non gouvernementales (ONG), des groupes locaux, des formateurs et des professionnels de la prévention des atrocités de masse en Afrique[1]. Il est recommandé aux formateurs qui souhaitent utiliser ce kit de formation d'être familiers ou d'avoir une expérience pratique de la prévention des atrocités de masse afin de comprendre ce qui suit.

Cependant, la formation qu'offre ce kit de formation peut être adaptée aux besoins des acteurs et des participants qui n'ont peu ou pas d'expérience de la prévention des atrocités de masse ou des mécanismes nationaux connexes. Cette formation portera mieux ses fruits si les apprenants présentent des caractéristiques et des expériences différentes, les exercices ayant été conçus pour un public varié.

Étant donné que les mécanismes nationaux n'existent pas dans tous les contextes ou toutes les juridictions, et que certains en sont à différents stades de création et de mise en oeuvre, ce kit de formation n'a pas été conçu pour être appliqué intégralement. Les professionnels peuvent ainsi utiliser les modules pertinents dans leur contexte propre. Sans chercher à être normatifs, nous pensons que les situations suivantes correspondront mieux aux modules indiqués pour chacune :

- Pays en transition, sortant d'une guerre civile ou ayant fait l'expérience d'atrocités de masse par le passé : modules 3, 4 et 6 ;
- Démocraties établies sans antécédents d'atrocités de masse : modules 4, 5 et 6 ; et
- Pays ne disposant pas de mécanisme national de prévention des atrocités de masse : tous les modules.

1 Bien que ce kit de formation puisse être pertinent dans d'autres régions que le continent africain, africain, il est pensé pour répondre aux besoins spécifiques des parties prenantes chargées de la prévention des atrocités de masse en Afrique. Tous les exemples, cas et thèmes de discussion sont basés sur des expériences africaines.

Durée et modalités du renforcement des capacités

Ce kit de formation est pensé pour représenter six jours de formation. Les modules 1, 2, 3 et 5 prennent cinq heures maximum, et les modules 4 et 6 plus de six heures. Les formateurs peuvent décider de raccourcir ou de développer les modules en fonction du temps dont ils disposent.

Bien que les modules soient interreliés et conçus pour transmettre des compétences et des connaissances de façon linéaire, ils peuvent être proposés indépendamment les uns des autres – à l'exception des modules 1 et 2, qui devraient être présentés ensemble dans cet ordre et constituent un prérequis pour le module 3. Les modules 4, 5 et 6 peuvent être utilisés seuls, dans n'importe quel ordre. Néanmoins, afin de tirer au mieux parti de l'exercice de simulation dans le module 7, les participants doivent avoir suivi les six modules précédents.

Ce kit de formation sera la plus bénéfique dans le cadre d'une formation ou d'un renforcement des capacités en appliquant une méthodologie d'apprentissage pour adultes. Une approche collaborative axée sur les problèmes est la plus indiquée pour suivre les modules. Les formateurs devraient s'appuyer davantage sur les expériences des participants en jouant le rôle d'animateurs. Pour chaque question et exercice présenté(e), des réponses ou des explications sont fournies sous forme de notes incluses dans le présent document ou de références à certains textes.

Il revient aux formateurs d'établir le nombre minimum de participants pour assurer une formation efficace à l'aide de ce kit de formation. Notons toutefois que le nombre idéal d'apprenants peut varier d'un module à l'autre. Les formateurs doivent veiller à ce que ce nombre reflète bien la diversité nécessaire – en termes de caractéristiques et d'expérience – pour favoriser des échanges utiles et l'apprentissage.

Commentaires et suggestions

Ce kit de formation pourra être revu régulièrement pour y intégrer des éléments nouveaux, les bonnes pratiques actuelles et les tendances émergentes quant à la création de mécanismes nationaux de prévention des atrocités de masse. Merci d'envoyer vos commentaires et suggestions concernant le présent document à **contact@gaamac.org**.

PARTIE 1

COMPRENDRE LES MÉCANISMES NATIONAUX

MODULE 1 : INTRODUCTION AUX MÉCANISMES NATIONAUX

VUE D'ENSEMBLE DU MODULE

Les mécanismes nationaux sont progressivement devenus le principal outil de promotion d'une approche systématique organisée en matière de prévention des atrocités de masse – c'est-à-dire les génocides, les crimes de guerre, les nettoyages ethniques et les crimes contre l'humanité. Leur capacité à inclure et impliquer un large éventail de représentants de l'ensemble de la société les rend plus à même d'établir des moyens formels d'identifier et d'évaluer les risques, de mobiliser les ressources, d'instaurer des relations durables et de déployer en temps opportun des stratégies de prévention des atrocités de masse. S'il incombe principalement aux États d'empêcher de telles violences, on sait bien que les politiques et actions de prévention sont plus efficaces et durables lorsqu'elles sont inclusives, représentatives des différents secteurs de la société et menées par des acteurs locaux qui se les sont appropriées. Bien qu'ils soient assez récents, les mécanismes nationaux constituent de bons outils de prévention des atrocités de masse.

Ce module traite de ces outils (y compris leurs missions et fonctions), de l'identification des acteurs communs et des relations globales avec les systèmes mondiaux de prévention.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de ce module, les participants pourront :

- Expliquer le contexte historique des mécanismes nationaux de prévention des atrocités de masse ;
- Classer ces mécanismes en fonction de leur structure, de leur mission et de leurs fonctions ; et
- Répertorier les différentes relations entre les mécanismes nationaux et les systèmes mondiaux de prévention des atrocités de masse, ce qui implique de cartographier les acteurs dans ce domaine et leurs missions respectives.

PLAN DU COURS

UNITÉ 1

Contexte historique des mécanismes nationaux

UNITÉ 2

La notion de mécanisme national

UNITÉ 3

Missions, types et fonctions des mécanismes nationaux

UNITÉ 4

Cartographie des acteurs des mécanismes nationaux et de leurs missions

DURÉE ESTIMÉE

Ce module représente environ 4 heures et 30 minutes de formation.

UNITÉ 1 : CONTEXTE HISTORIQUE DES MÉCANISMES NATIONAUX

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 50 MINUTES

20 minutes d'intervention, 15 minutes d'échanges, 5 minutes de documentaire vidéo, 10 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Expliquer les origines des mécanismes nationaux de prévention des atrocités de masse.

Les atrocités de masse montrent l'étendue de la cruauté humaine. Des hommes et des femmes sont tués par dizaines, par centaines ou par milliers uniquement en raison de leur identité ou des menaces – bien souvent vagues – qu'ils sont censés représenter. Le mouvement en faveur de la norme de responsabilité de protéger (R2P) est né de la prise de conscience de la réaction déplorable de la communauté internationale face aux atrocités de masse monstrueuses et moralement indéfendables commises au XX^{e} siècle. Au fil des décennies, la volonté de répondre à ces attaques inacceptables touchant la dignité humaine a entraîné l'adoption de plusieurs accords internationaux – dont la Convention sur le génocide, les Conventions de Genève et le Statut de Rome – et de normes internationales relatives à la protection des civils et à la R2P. Cette dernière établit plusieurs choses : il revient en premier lieu aux États de protéger leur propre population des génocides, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ; la communauté internationale doit aider les États qui le souhaitent à développer leur capacité à défendre leur population ; et la communauté internationale, sous l'égide du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), doit réagir de façon décisive lorsqu'un État manque de protéger sa population. Il est généralement admis que la R2P a pour principal objectif la prévention.

En appliquant cette norme, les mécanismes nationaux sont devenus le moyen le plus efficace d'empêcher les atrocités de masse et d'y réagir sur le continent africain et ailleurs. Ils ne découlent pas d'une seule source ou histoire. Ils peuvent reposer sur des pratiques culturelles très anciennes ou des expériences historiques, ou résulter de l'engagement des États à adopter des normes internationales et régionales. Ainsi, le Conseil national pour la paix (CNP) du Ghana est né des interventions menées en réponse aux conflits locaux qui perduraient dans le nord du pays, tandis que le système des *gacaca* au Rwanda est issu des pratiques traditionnelles appliquées face au génocide de 1994. Des mécanismes nationaux ont été instaurés après la ratification du Pacte par les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

D'autres pays ont également créé des mécanismes nationaux pour empêcher et punir les génocides et les crimes contre l'humanité. Cependant, la tendance actuelle à la promotion des mécanismes nationaux de prévention des atrocités est due à l'efficacité généralement admise des approches de la prévention qui sont inclusives et font l'objet d'une appropriation et d'une direction au niveau local. Si nombre de ces outils existent depuis un moment, les mécanismes nationaux ont plus particulièrement pris de l'ampleur à l'échelle internationale

depuis 2009, lorsque le Secrétaire général des Nations unies, dans son rapport *La mise en œuvre de la responsabilité de protéger*, a encouragé les États membres à intégrer les principes de prévention des atrocités de masse dans les valeurs et normes locales.

Aller plus loin

- Pour connaître le contexte historique de la responsabilité de protéger : Rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États.
- Notes pour intervention (pour en savoir plus sur les origines des mécanismes nationaux de prévention des atrocités de masse : GREENE Ashley L. et SENTONGO Ashad, « Assessing National Mechanisms for Atrocity Prevention in Africa's Great Lakes Region », pp. 196 à 202).

ACTIVITÉ 1

1. **Invitez les participants à discuter pendant 20 minutes de l'origine de la Convention sur le génocide et de la R2P.**
   - **Quels éléments ont entraîné l'adoption de la Convention sur le génocide ?**
   - **Pourquoi la R2P a été adoptée malgré les précédentes lois internationales relatives au génocide et aux crimes de guerre ?**
2. **Montrez le court documentaire vidéo *Convention sur le génocide : l'ONU appelle à agir*. Résumez les grandes lignes et clôturez la session.**

UNITÉ 2 : LA NOTION DE MÉCANISME NATIONAL

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 60 MINUTES

20 minutes de travail en groupes, 40 minutes de présentation (selon le nombre de groupes), 20 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Comprendre ce que sont les mécanismes nationaux, leur fonction, leurs caractéristiques et leurs spécificités.

Les mécanismes nationaux sont définis de différentes façons par les spécialistes et les professionnels. Selon le GTA, ce sont des « organes mis en place et reconnus officiellement, dans le but de prévenir les atrocités et de promouvoir la responsabilité des États vis-à-vis de cet objectif. Ils [peuvent rassembler] des représentants du gouvernement, de la société civile, du domaine universitaire et d'autres secteurs pertinents en matière de prévention des atrocités. Ces mécanismes opèrent à l'échelle nationale[2]. » Les universitaires Samantha Capicotto et Rob Scharf les définissent comme des « organes officiellement établis qui comprennent des représentants des divers secteurs du gouvernement impliqués dans la prévention des atrocités[3] ».

Au vu de ces définitions, les mécanismes nationaux sont des institutions et des structures officielles qui disposent de ressources et de compétences permettant d'empêcher les atrocités de masse et de maintenir la paix dans une société. Ils sont conceptualisés différemment selon les contextes, et souvent mis en lien avec et décrits comme des « infrastructures de paix » ou des « systèmes nationaux pour la paix », même s'ils jouent un rôle similaire.

En d'autres termes, les mécanismes nationaux peuvent varier et porter des noms différents d'un pays à l'autre. Il peut s'agir des Cases à palabres au Liberia, du Comité national pour la paix au Nigeria, du Conseil national pour le dialogue politique au Niger, des *gacaca* au Rwanda, ou encore du Comité national pour la prévention et la répression du génocides, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de toutes les formes de discrimination, comme il en existe au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

Principales caractéristiques des mécanismes nationaux

Créer des systèmes de prévention des atrocités de masse prend du temps et nécessite de se montrer méthodique, sans quoi cette démarche ne serait pas différente des efforts d'instauration de la paix, qui ne traitent pas forcément des difficultés spécifiques liées aux atrocités de masse. Afin d'être efficaces, les mécanismes nationaux doivent présenter les caractéristiques suivantes :

2 GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques pour la prévention des génocides et des atrocités de masse*.

3 CAPICOTTO Samantha et SCHARF Rob, « National mechanisms for prevention of atrocity crimes ».

- **Inclusivité**, en comptant des représentants de divers secteurs de la société ;
- **Légitimité**, en étant appuyés par une législation appropriée ou largement acceptés à travers la société ; et
- **Institutionnalisation**, en agissant dans le cadre d'une structure formelle ou organisée.

Pertinence des mécanismes nationaux

Si les mécanismes nationaux peuvent être complétés par d'autres démarches de prévention des atrocités de masse, ils sont préférables à d'autres outils car ils sont :

- **Plus efficaces et moins coûteux** – L'aptitude à identifier au préalable les risques d'atrocités de masse permet d'intervenir en temps opportun. Les interventions proactives en amont demandent moins d'efforts et d'argent.
- **Plus durables** – Les approches externes de la prévention des atrocités reposent sur un travail de réaction et s'inscrivent rarement dans la durée. Les mécanismes nationaux découlent de réseaux, relations et ressources existants, et sont donc plus susceptibles de résister à l'épreuve du temps.

Relations entre les mécanismes nationaux et les systèmes mondiaux de prévention

Les mécanismes nationaux sont le fruit de la législation nationale mais ils permettent également aux États de remplir leurs obligations à l'égard du droit international. Bien qu'ils puissent illustrer les efforts fournis par les gouvernements pour traduire les normes et conventions internationales en droit national, ils devraient aussi s'aligner sur les systèmes mondiaux de prévention comme la Convention sur le génocide, le Statut de Rome et d'autres traités internationaux et protocoles régionaux relatifs à la prévention et la répression des atrocités de masse.

Aller plus loin

- Pour connaître les définitions des différentes atrocités de masse : GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques pour la prévention des génocides et des atrocités de masse*, pp. 5-6
- Auschwitz Institute for Peace and Reconciliation, *National Mechanisms for the Prevention of Genocide and other Atrocity Crimes: Effective and Sustainable Prevention Begins at Home*.
- CAPICOTTO Samantha et SCHARF Rob, « National mechanisms for prevention of atrocity crimes ».
- AWINADOR-KANYIRIGE William A., *Ghana's National Peace Council*.

ACTIVITÉ 2

1. **Soulignez les définitions de génocide, crime de guerre et crime contre l'humanité.**
2. **Montrez le court documentaire vidéo *Rwanda 'When Good Men Do Nothing'* et évoquez avec les participants comment les mécanismes nationaux peuvent empêcher un génocide futur.**
3. **Discutez ensemble des différentes sortes de mécanismes nationaux selon les pays africains.**

UNITÉ 3 : MISSIONS, TYPES ET FONCTIONS DES MÉCANISMES NATIONAUX

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 80 MINUTES

20 minutes de travail en groupes, 40 minutes de présentation (selon le nombre de groupes), 20 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Déterminer quels mécanismes sont adaptés en fonction des contextes et quelles missions facilitent le fonctionnement efficace de certains mécanismes nationaux.

Les missions et fonctions des mécanismes nationaux ont trait à quatre grands thèmes :

- Évaluation des risques et des failles pour déterminer les schémas et tendances en matière d'atrocités de masse et informer les actions en amont.
- Renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux impliqués dans la prévention.
- Élaboration et promotion de politiques destinées à guider le travail de prévention des atrocités de masse fourni par les acteurs étatiques et non étatiques.
- Établissement et maintien de partenariats entre les acteurs étatiques et non étatiques aux niveaux local et international sur des questions liées à la prévention des atrocités de masse.

Notons que les missions et fonctions des mécanismes nationaux peuvent être fortement influencées par le contexte. Ainsi, les pays qui ont récemment connu des atrocités de masse ou un conflit violent peuvent être plus intéressés par les mécanismes de reddition de comptes et de développement de la résilience. Ceux qui sortent d'une dictature peuvent préférer une mission de réconciliation ou des mesures encourageant le dialogue. Les démocraties stables, quant à elles, peuvent favoriser des mesures de consolidation, notamment pour prévenir les violences électorales et renforcer l'état de droit. Ces situations diverses se reflètent finalement dans la mission des mécanismes nationaux, et donc dans leurs fonctions. Néanmoins, celles-ci doivent faire l'objet d'une évaluation minutieuse et systématique des risques et failles contextuels. Le formateur est invité à se référer au module 4 pour aborder les facteurs de risque des atrocités de masse et faire le lien avec l'élaboration de la mission d'un mécanisme national.

Aller plus loin

- Pour connaître les fonctions des mécanismes nationaux : GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques pour la prévention des génocides et des atrocités de masse,* p. 12.

ACTIVITÉ 3

1. **Répartissez les participants en groupes de trois, en veillant à ce que chacun soit équilibré et assez diversifié pour générer des avis différents.**
2. **Déterminez un contexte différent pour chaque groupe (démocratie stable, pays en transition, dictature, pays ayant connu des atrocités de masse) pour étudier quels environnements peuvent façonner la mission des mécanismes nationaux. Invitez chaque groupe à faire l'exercice suivant :**
   - **Vous vous apprêtez à conseiller le « gouvernement du Jangiga » quant à l'élaboration d'un mécanisme national de prévention des atrocités de masse, et on attend de vous que vous présentiez la mission et les fonctions de ce mécanisme.**
   - **Sous forme de liste, notez les points dont vous tiendrez compte pour établir la mission de cet outil pour la « République du Jangiga ».**
3. **Laissez 10 minutes à chaque groupe pour présenter son travail, puis lancez une conversation avec l'ensemble des participants.**
4. **Résumez les points clés avant de clôturer la session.**

UNITÉ 4 : CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DES MÉCANISMES NATIONAUX ET DE LEURS MISSIONS

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 80 MINUTES

20 minutes de travail en groupes, 40 minutes de présentation (selon le nombre de groupes), 20 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Identifier les acteurs pertinents pour le bon fonctionnement des mécanismes nationaux, et leurs rôles.

Il est impératif d'identifier les acteurs de la prévention des atrocités de masse. Toutefois, il est plus important encore de savoir établir et entretenir des relations avec les diverses parties prenantes aux niveaux local, national, régional et international. Cette unité vise à apprendre aux participants comment classer les acteurs de la prévention des atrocités de masse et leurs missions dans divers échelons de la société. On peut déterminer trois grandes catégories d'acteurs pertinents pour le bon fonctionnement des mécanismes nationaux :

- les acteurs étatiques ;
- les acteurs non étatiques locaux et internationaux ; et
- les acteurs intergouvernementaux.

Les acteurs étatiques

Les États sont les acteurs les plus importants dans la prévention des atrocités de masse, car c'est à eux qu'incombe la responsabilité principale de protéger les populations, et ils peuvent fortement influencer les actions des deux autres grandes catégories d'acteurs (intergouvernementaux et non étatiques). Les mécanismes nationaux ne peuvent pas fonctionner efficacement sans le soutien de l'État, qui a pour rôle d'offrir un environnement propice à la prévention. La création de la plupart de ces mécanismes nécessite une réelle implication des autorités étatiques pour être fructueuse. Les processus juridiques et judiciaires de prévention des atrocités de masse, ainsi que les ressources indispensables à la mise en œuvre du mécanisme, émanent principalement de l'État. On compte parmi les acteurs étatiques :

- les organes exécutifs ;
- les organes législatifs ;
- les organes judiciaires ;
- les agences de sécurité et d'application des lois ; et
- les commissions indépendantes.

Les acteurs non étatiques locaux et internationaux

Les acteurs non étatiques jouent des rôles cruciaux et divers dans la création et le fonctionnement des mécanismes nationaux. Les autorités traditionnelles, les responsables religieux et d'autres groupes de la société civile ont généralement des fonctions diverses : servir d'intermédiaire, donner l'alerte en amont, résoudre les conflits, mais aussi apporter une aide financière et des connaissances locales nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes nationaux. Si la contribution des États est indispensable à la mise en place d'un tel outil, les acteurs non étatiques fournissent les éléments qui sous-tendent la capacité, la légitimité, l'appropriation et le sens de l'inclusivité sans lesquels les mécanismes nationaux ne seraient pas efficaces. Parmi ces acteurs figurent notamment :

- les autorités traditionnelles ;
- les responsables religieux ;
- les organisations de la société civile ;
- les médias ;
- les entreprises privées ;
- les organisations locales ;
- les institutions universitaires et de recherche ;
- les groupes de femmes ; et
- les groupes de jeunes.

Les acteurs intergouvernementaux

Les acteurs intergouvernementaux fournissent un soutien stratégique, politique et pratique aux mécanismes nationaux. De l'élaboration du programme à l'adoption de cadres juridiques, en passant par le financement et le plaidoyer, ils exercent de bien des façons leur influence sur l'efficacité de ces mécanismes. Par exemple, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a joué un rôle majeur dans la création du CNP du Ghana, et apporte une aide technique et logistique pour permettre à celui-ci de fonctionner correctement. Parmi les acteurs intergouvernementaux, on retrouve :

- les organes extérieurs au continent (Nations unies et ses agences, Union européenne) ;
- les organes continentaux (Union africaine et ses agences) ;
- les organes régionaux et sous-régionaux – Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), Communauté régionale d'Afrique du Nord (NARC), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) ; et
- les institutions bilatérales (autres gouvernements, ambassades).

Schéma 1.1 – Principaux acteurs impliqués dans le bon fonctionnement des mécanismes nationaux

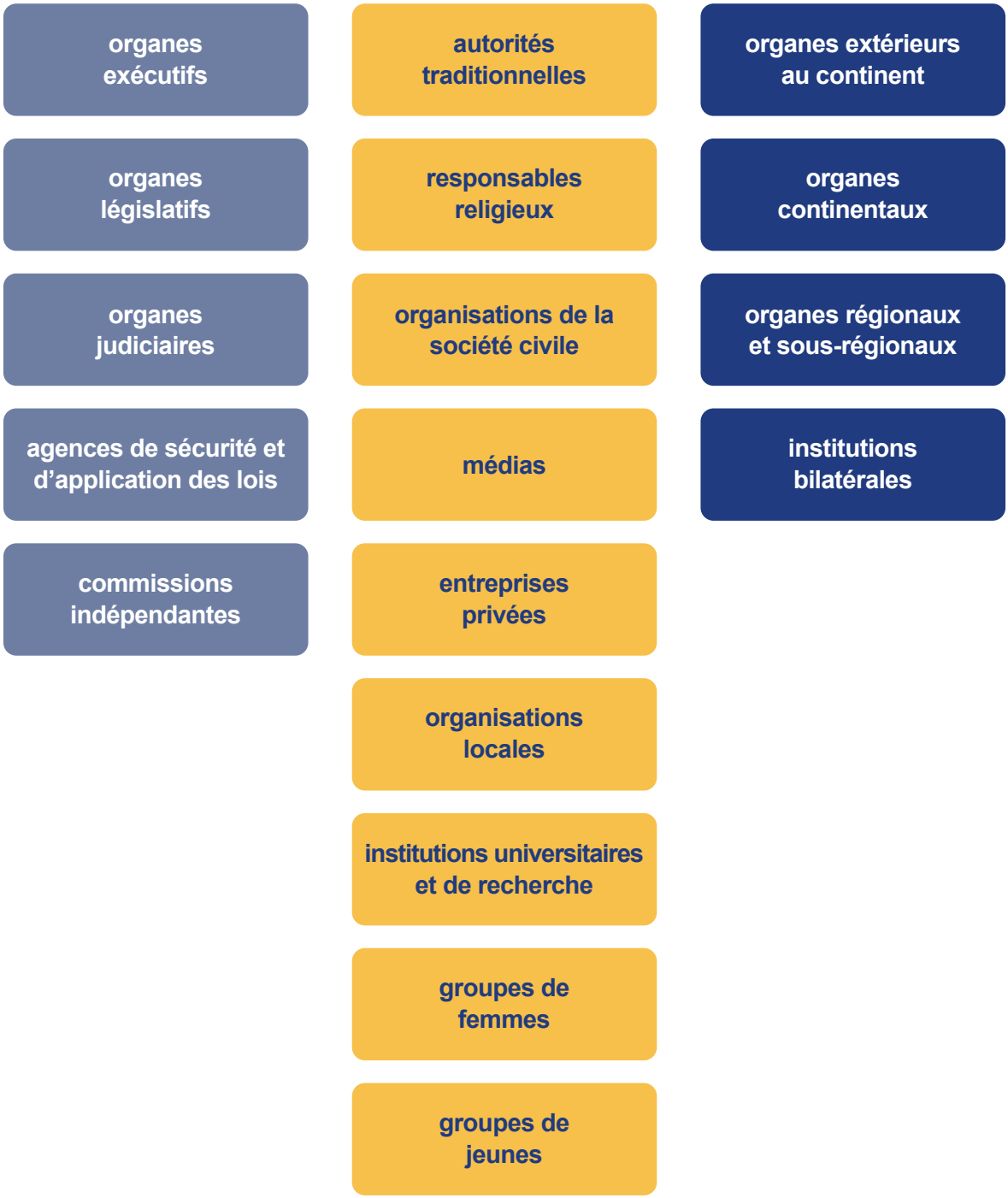

Aller plus loin

- GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques pour la prévention des génocides et des atrocités de masse*, pp. 14-16.
- Pour connaître la composition du CNP du Ghana : National Peace Council Act, 2011 (Act 818), pp. 4-5.

ACTIVITÉ 4

1. **Répartissez les participants en autant de groupes que nécessaire. Cette activité peut aussi être réalisée individuellement pour utiliser les études de cas.**
2. **Demandez aux participants d'identifier les acteurs pertinents et de les classer dans les trois grandes catégories (étatiques / non étatiques locaux et internationaux / intergouvernementaux).**
3. **Demandez-leur ensuite d'indiquer les rôles ou la pertinence des acteurs identifiés. Il peut s'agir d'acteurs qui sont au cœur des mécanismes nationaux (décideurs politiques, partenaires institutionnels, organes de supervision, autres entités).**
4. **Laissez 15 minutes à chaque groupe pour présenter son travail.**
5. **Lancez une discussion et résumez les points clés.**

RESSOURCES

ANING Kwesi et OKYERE Frank, « Responsibility to Prevent in Africa: Leveraging Institutional Capacity to Mitigate Atrocity Risk », *Policy Analysis Brief*, The Stanley Foundation, 2015, https://stanleycenter.org/publications/pab/AningPAB115.pdf.

Auschwitz Institute for Peace and Reconciliation, *National Mechanisms for the Prevention of Genocide and other Atrocity Crimes: Effective and Sustainable Prevention Begins at Home*, 2015, https://www.auschwitzinstitute.org/wp-content/uploads/2015/06/AIPR_National_Mech_Booklet_2015.pdf.

Auschwitz Institute for Peace and Reconciliation, *Pursuing institutionalization of the prevention agenda: National mechanisms for the prevention of genocide and other atrocity crimes*, 2017, https://www.auschwitzinstitute.org/wp-content/uploads/2017/05/2017-National-Mechanisms-Booklet.pdf.

AWINADOR-KANYIRIGE William A., *Ghana's National Peace Council*, Global Centre for the Responsibility to Protect, 2014, https://s156658.gridserver.com/media/files/awinador-ghana-national-peace-council.pdf.

BAN Ki-moon, *La mise en œuvre de la responsabilité de protéger – Rapport du Secrétaire général*, Nations unies, 2009, https://undocs.org/fr/A/63/677.

CAPICOTTO Samantha et SCHARF Rob, « National mechanisms for prevention of atrocity crimes », article 5 dans International Association of Genocide Scholars, *Genocide Studies and Prevention: An International Journal*, vol. 11, n° 3: Global Approaches to Atrocity prevention: Theory, Practice, and the State of the Field, 2018, https://digitalcommons.usf.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1502&context=gsp.

Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, Rapport de 2001, https://undocs.org/fr/A/57/303.

GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques concernant la création et la gestion des mécanismes nationaux pour la prévention des génocides et des atrocités de masse*, 2019, https://www.gaamac.org/media-uploads/awg-manual/AWG_Manual_FR_06.08.19.pdf.

Global Centre for the Responsibility to Protect, *Peacekeeping, Civilian Protection and the Responsibility to Protect: A Handbook for Trainers*, 2017, https://www.globalr2p.org/peacekeeping-civilian-protection-and-the-responsibility-to-protect-a-handbook-for-trainers-and-supplemental-documents/.

GREENE Ashley L. et SENTONGO Ashad, « Assessing National Mechanisms for Atrocity Prevention in Africa's Great Lakes Region », *Journal of Peacebuilding & Development*, vol. 14, n° 2, pp. 193-205, 2019, https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/1542316619851440.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, 1948, https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CrimeOfGenocide.aspx.

HERRING Eric 2012, *Rwanda 'When Good Men Do Nothing'*, YouTube, 2012, https://www.youtube.com/watch?v=uGvp7Jw3uAA&t=318s&ab_channel=EricHerring.

LEMKIN Raphael, « Genocide as a Crime under International Law », *The American Journal of International Law*, vol. 41, n° 1, pp. 145-151, 1947.

MULAMULA Liberata et SENTONGO Ashad, « An African regional perspective on prevention: Experiences from the Great Lakes Region » dans HARFF Barbara et GURR Robert Ted, *Preventing mass atrocities: Policies and practices*, Routledge, 2018.

Nations unies, *Cadre d'analyse des atrocités criminelles : Outil de prévention*, 2014, https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_FR.pdf.

Nations unies, *Convention sur le génocide : l'ONU appelle à agir*, YouTube, 2018, https://www.youtube.com/watch?v=8C-cxiRnIJU&ab_channel=OrganisationdesNationsUnies-ONU.

Nations unies, Résolution de l'Assemblée générale 96 (1), Le crime de génocide, 1946, http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/96(I).

OKYERE Frank, « African Experiences of R2P Implementation » dans JACOB Cecilia et MENNECKE Martin, *Implementing the Responsibility to Protect: A Future Agenda*, Routledge, 2019.

République du Ghana, Ghana National Peace Council Act, 2011 (Act 818), https://www.mint.gov.gh/wp-content/uploads/2017/06/National_Peace_Council_Act_2011.pdf.

SCHABAS William, *The Genocide Convention at Fifty,* United States Institute for Peace, 1999, https://www.files.ethz.ch/isn/39774/1999_january_sr41.pdf.

Tanzania National Committee for Prevention of Genocide, War Crimes, Crimes Against Humanity and All Forms of Discrimination, *2012-2017 Consolidated report*, 2018.

Union interparlementaire, *2008 Parliamentary Hearing at the United* Nations, 20-21 novembre 2008, http://archive.ipu.org/splz-e/unga08/s1.pdf.

PARTIE 2

CRÉER DES MÉCANISMES NATIONAUX

MODULE 2 : COMPOSANTES ET CADRES NORMATIFS DES MÉCANISMES NATIONAUX

VUE D'ENSEMBLE DU MODULE

Ce module aborde les valeurs et les composantes nécessaires au fonctionnement des mécanismes nationaux, ainsi que les cadres normatifs qui sous-tendent la prévention des atrocités. Ces mécanismes fonctionnent bien et sont efficaces lorsque leur structure organisationnelle est soigneusement pensée et lorsqu'ils reposent sur des normes solides dont découlent leur mission et leur programme. Sans ces éléments, il serait difficile pour tout mécanisme national de prendre la forme organisationnelle qui lui permettrait de fonctionner. Ce module aborde les valeurs et principes clés communs qui guident la création de ces outils, ainsi que leurs structures particulières. Il se penche aussi sur les cadres juridiques et institutionnels nationaux et internationaux qui informent ces mécanismes.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de ce module, les participants pourront :

- Identifier les normes pertinentes à respecter dans le cadre de la création de mécanismes nationaux ;
- Définir la structure opérationnelle d'un mécanisme national dans un contexte donné ; et
- Expliquer quels normes et cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux renforcent les mécanismes nationaux.

PLAN DU COURS

UNITÉ 1	UNITÉ 2	UNITÉ 3	UNITÉ 4	UNITÉ 5
Valeurs et principes quant à la création de mécanismes nationaux	Composantes des mécanismes nationaux	Programmes et activités	Normes et réglementations régionales et internationales	Lois et réglementations nationales relatives à la création de mécanismes nationaux

DURÉE ESTIMÉE

Ce module représente environ 4 heures et 20 minutes de formation.

UNITÉ 1 : VALEURS ET PRINCIPES QUANT À LA CRÉATION DE MÉCANISMES NATIONAUX

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 60 MINUTES

20 minutes d'intervention, 30 minutes de réflexion, 10 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Expliquer les valeurs et principes qui permettent d'instaurer une culture organisationnelle facilitant le travail de prévention des mécanismes nationaux.

Les **valeurs** correspondent aux convictions profondes, tandis que les **principes** guident la conduite à suivre. Les mécanismes nationaux doivent se fonder sur des valeurs et principes explicites afin de pouvoir aligner ces derniers sur leur vision globale. Lorsque ces éléments sont clairement établis, ils influencent la conduite de l'entité, qui reflètera ses valeurs. Leur définition est la première étape, et la plus importante, de la mise en œuvre du changement. Ils aident à instaurer une culture valide au sein de laquelle interviendront les employés d'une organisation. L'ensemble du personnel a le devoir de les réaliser et de les illustrer au quotidien dans ses actions et relations. Les mécanismes nationaux doivent présenter des valeurs et principes cohérents avec les pratiques de prévention des atrocités de masse telles que le respect de la diversité, la non-discrimination, le dialogue, la coopération, l'inclusivité, la transparence et la reddition de comptes.

Établir des valeurs et principes cohérents avec la prévention des atrocités de masse

- Réunissez une équipe multifonctionnelle chargée de gérer et superviser la définition des valeurs et principes. Celle-ci devrait être composée de membres sensibles aux valeurs et principes en lien avec la prévention des atrocités.
- Dressez la liste des valeurs et principes appropriés, et classez-les en plusieurs catégories afin d'obtenir un cadre dans lequel inscrire la mission du mécanisme national, fondée sur la prévention.
- Sélectionnez les valeurs et principes adaptés au contexte culturel local.
- Réfléchissez à des normes et actions de base valides en lien avec les valeurs et principes établis.
- Impliquez et sensibilisez les employés pour accroître leur compréhension et leur engagement.

Définir la vision, la mission, les fonctions et les objectifs des mécanismes nationaux

Si certains mécanismes nationaux font explicitement état de la prévention des atrocités de masse dans leur mission et leur vision, bien d'autres œuvrent dans le même but sans le mentionner spécifiquement. Cependant, la prévention – y compris des atrocités de masse – demeure une caractéristique commune à tous les mécanismes nationaux ou presque. Dans la pratique, il est courant que ces entités aient une vision et une mission larges pour englober un vaste éventail de fonctions en lien avec la prévention.

Ci-dessous sont cités quelques-uns des points à prendre en compte au moment de définir la vision et la mission des mécanismes nationaux :

- Clarté de la vision, de la mission et des objectifs du mécanisme national afin de donner une orientation et d'indiquer à quoi doit ressembler la prévention au niveau local, avec une description des résultats escomptés.
- Flexibilité permettant de mener diverses actions dans des situations d'atrocités de masse en évolution – par exemple, organisation d'un forum pour la paix à court terme afin d'informer l'élaboration d'une politique nationale à long terme.
- Aptitude à faciliter l'élaboration du programme en permettant aux personnes chargées de la mise en œuvre de comprendre la situation, de planifier le travail de façon plus détaillée et de réaliser des activités pertinentes plus efficacement.
- Utilisation des cadres traditionnels pour fixer des objectifs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents, limités dans le temps, et offrant de bonnes pratiques pour veiller à ce que la prévention soit non seulement possible mais aussi efficace et mesurable afin de déterminer les avancées vers la paix.

Encadré 2.1 – Étude de cas : le Conseil national pour la paix du Ghana

Vision : Le CNP a la vision d'un pays caractérisé par un environnement dynamique où les gens peuvent mener leurs activités légales en étant conscients de l'efficacité et de la réactivité des institutions, mécanismes et capacités d'arbitrage des différends et des litiges.

Mission : Le CNP facilite l'élaboration de mécanismes de coopération entre tous les acteurs de l'instauration de la paix au Ghana, en promouvant une résolution collaborative des conflits et en institutionnalisant les procédures de réponse à ces derniers, en obtenant des résultats qui entraînent une transformation du conflit, une réconciliation sociale, politique et religieuse, et un dialogue source d'évolution.

Objectif : Le CNP cherche à faciliter la création et le développement de mécanismes de prévention, gestion et résolution des conflits, et à instaurer une paix durable dans le pays.

Aller plus loin

- GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques pour la prévention des génocides et des atrocités de masse*, pp. 12 et 19.
- Tableau à feuillets mobiles pour la réflexion collective.

ACTIVITÉ 1

1. **Déterminez avec les participants quels valeurs et principes étaieront le mieux l'organisation et le fonctionnement des mécanismes sociaux.**
2. **Lancez une discussion collective sur les points à prendre en compte au moment de définir la vision et la mission des mécanismes nationaux.**
3. **Clôturez la session en résumant les points clés et en invitant les participants à poser des questions et formuler des commentaires.**

UNITÉ 2 : COMPOSANTES DES MÉCANISMES NATIONAUX

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 30 MINUTES

20 minutes d'intervention, 10 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Mettre en avant les structures organisationnelles qui facilitent le bon fonctionnement d'un mécanisme national, en examinant la structure de mécanismes existants.

Parmi les composantes des mécanismes nationaux figurent une structure organisationnelle qui favorise la gestion et la performance opérationnelle de l'entité, et inclue les organes fonctionnels et les relations hiérarchiques entre les différents services, les responsables et les employés. Les mécanismes nationaux peuvent avoir des structures organisationnelles diverses, hautement centralisées ou décentralisées, très formelles ou semi-formelles, simples ou complexes. Dans la région des Grands Lacs, la plupart d'entre eux ont une structure centralisée au niveau national. D'autres, comme le CNP du Ghana, sont décentralisés à l'échelle des régions et des districts.

Bien que la structure organisationnelle des mécanismes nationaux soit différente d'un contexte à un autre, on retrouve des caractéristiques communes telles que :

Un **Bureau** ou un **Comité national** présidé par une personne qui reçoit l'aide d'un **secrétariat**. Le Bureau/Comité est généralement composé de membres représentant plusieurs secteurs et disciplines et assurant une parité et une diversité géographique, régionale, religieuse et ethnique. Il est impératif que l'État y soit représenté pour permettre le bon fonctionnement et la pérennité du mécanisme national, car c'est à lui en premier lieu qu'il incombe d'assurer la protection de la population.

Des **services communs**, notamment :

- administration et ressources humaines ;
- recherches ;
- suivi et évaluation ;
- alerte précoce et réponse rapide, résolution et gestion des conflits ;
- développement des capacités et information ;
- finances ; et
- relations avec les médias et le public.

Aller plus loin

- GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques pour la prévention des génocides et des atrocités de masse*, pp. 13-16.

ACTIVITÉ 2

Lancez une séance de questions-réponses avec les participants. La discussion peut porter sur les questions suivantes :

- **Quelle structure organisationnelle est la plus adaptée au bon fonctionnement des mécanismes nationaux ?**
- **Y a-t-il des valeurs culturelles plus importantes que d'autres pour créer des mécanismes nationaux ?**
- **Quels organes fonctionnels conseilleriez-vous pour votre mécanisme national, et pourquoi ?**

UNITÉ 3 : PROGRAMMES ET ACTIVITÉS

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 60 MINUTES

30 minutes d'intervention, 20 minutes de discussion en groupe, 10 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

- Donner un aperçu des programmes et activités couramment menés par les mécanismes nationaux ; et
- Souligner l'importance d'une mission légale pour les programmes et activités.

Les programmes et activités des mécanismes nationaux découlent de leur mission, qui résulte elle-même des cadres juridiques dans lesquels s'inscrivent ces mécanismes. La prévention est au cœur de leurs efforts, mais on peut également citer le travail d'alerte précoce et de réponse rapide, la résolution des conflits, le renforcement des capacités locales, le dialogue et la médiation, l'élaboration de politiques et le plaidoyer, ainsi que les partenariats avec des agences de l'État et des OSC pour réaliser des initiatives de prévention. Les formateurs devraient mettre en avant les programmes et activités fréquemment menés par les mécanismes nationaux. Étant donné que la prévention est une démarche évolutive, ils devraient également préciser qu'il est important de veiller à ce que la mission de ces mécanismes laisse de l'espace au développement de ces efforts en réaction à de nouvelles problématiques dans un contexte donné. Les programmes et activités des mécanismes nationaux doivent être guidés par des politiques claires afin de garantir la transparence et la reddition de comptes, ainsi qu'un suivi et une évaluation efficaces. Le module 5 approfondit la question de l'élaboration des programmes de prévention.

Politiques et procédures des mécanismes nationaux

Une fois créés, les mécanismes nationaux requièrent des politiques claires pour établir les rôles, les responsabilités et les procédures de travail, les actions à effectuer et leurs résultats escomptés. Une gouvernance efficace de ces entités permettra de fixer des objectifs stratégiques précis pour guider la performance et veiller à ce que toutes les activités soient réalisées dans l'intérêt de la prévention des atrocités de masse.

Les mécanismes nationaux devraient donc avoir :

- une vision et une mission explicites ;
- des structures de gestion claires et simples ;
- un règlement intérieur et des canaux de communication ;
- des programmes annuels de travail et des instructions relative à l'évaluation de la performance comprenant des indicateurs de suivi ;
- des descriptions de poste et des procédures de recrutement du personnel ;
- des politiques et procédures de gestion et d'information financière ; et
- un code de conduite pour leurs membres.

UNITÉ 4 : NORMES ET RÉGLEMENTATIONS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 60 MINUTES

20 minutes d'intervention, 20 minutes de discussion en groupe, 20 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Mettre en avant la base juridique et normative des mécanismes nationaux de prévention des génocides et d'autres atrocités de masse.

Les mécanismes nationaux peuvent reposer sur le droit international et les obligations juridiques des États en termes de prévention des atrocités de masse et de promotion de la paix, comme le devoir d'empêcher les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Ces obligations juridiques sont inscrites dans le droit international humanitaire, et notamment dans les quatre **Conventions de Genève** et le droit international coutumier relatif aux conflits armés. Au titre de la **Convention sur le génocide**, les États doivent prévenir et punir les actes de génocide dans toutes les circonstances. Les États membres d'organisations internationales de défense des droits de l'homme doivent également adopter des lois qui protègent les libertés et la dignité humaine. Bon nombre de pays africains ont signé ces textes internationaux et les ont traduits en droit national.

D'autres lois et statuts internationaux – comme le **Statut de Rome** – et des dispositions politiques ultérieures – comme le **Document final du Sommet mondial de 2005** – implique divers degrés d'engagement envers la prévention et la répression des atrocités de masse. Ces instruments incitent les États à mettre en place des mécanismes pour prévenir les atrocités de masse et/ou y réagir.

Tableau 2.1 – Statut de ratification des instruments internationaux relatifs aux atrocités de masse[4]

RATIFIÉ / SOUTENU	NON RATIFIÉ / NON SOUTENU	INCERTAIN

PAYS	Convention sur le génocide 1948	Conventions de Genève 1949	Charte africaine des droits de l'homme et des peuples 1987	Statut de Rome 1998	Document final du Sommet mondial 2005[5]
Afrique du Sud					
Algérie					
Angola					
Bénin					
Botswana					
Burkina Faso					
Burundi					
Cameroun					
Cap-vert					
Comores					
Côte d'Ivoire					
Djibouti					
Égypte					
Érythrée					
Eswatini					
Éthiopie					
Gabon					
Gambie					
Ghana					
Guinée					
Guinée-Bissau					
Guinée Équatoriale					
Kenya					
Lesotho					
Liberia					
Libye					
Madagascar					
Malawi					
Mali					
Maroc					

4 En janvier 2021.

5 Engagement politique des États membres présents, sans imposer directement d'obligation juridique aux gouvernements. Code : ratifié / soutenu = soutien de l'État membre à la R2P exprimé lors du débat en session plénière au Sommet mondial ; non ratifié / non soutenu = opposition ou soutien non exprimé de l'État membre à la R2P lors du débat ; incertain = position incertaine.

PAYS	Convention sur le génocide 1948	Conventions de Genève 1949	Charte africaine des droits de l'homme et des peuples 1987	Statut de Rome 1998	Document final du Sommet mondial 2005[5]
Maurice					
Mauritanie					
Mozambique					
Namibie					
Niger					
Nigeria					
Ouganda					
République centrafricaine					
République démocratique du Congo					
République du Congo					
Rwanda					
São Tomé-et-Príncipe					
Sénégal					
Seychelles					
Sierra Leone					
Somalie					
Soudan					
Sud-Soudan					n/a
Tanzania					
Tchad					
Togo					
Tunisie					
Zambie					
Zimbabwe					

Aller plus loin

- Lire les Conventions de Genève, la Convention sur le génocide, le Statut de Rome et le Document final du Sommet mondial de 2005.

ACTIVITÉ 4

1. **Lancez une discussion collective avec les participants sur le statut de ratification par les États africains des instruments internationaux relatifs aux atrocités de masse (voir tableau 2.1 ci-dessus).**
2. **Terminez la session en évoquant rapidement les cas où le droit international a été invoqué – par exemple, les cas du Darfour (affaire Al Bashir), du Kenya (affaires Kenyatta, Ruto et Sang), de la Libye et de la Côte d'Ivoire (affaire Gbagbo et Blé Goudé).**

UNITÉ 5 : LOIS ET RÉGLEMENTATIONS NATIONALES RELATIVES À LA CRÉATION DE MÉCANISMES NATIONAUX

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 90 MINUTES

40 minutes d'intervention, 30 minutes de discussion en groupe, 20 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Expliquer les éléments pratiques à prendre en compte pour traduire les normes et les cadres juridiques internationaux en droit national au moment de créer des mécanismes nationaux.

Être parti à divers traités et autres instruments internationaux et régionaux implique, entre autres, de les traduire en droit national et d'instaurer une entité chargée de les mettre en œuvre. Certaines législations et réglementations nationales découlent donc d'obligations internationales. Ainsi, plusieurs États de la région des Grands Lacs ont adopté des lois pour prévenir et punir les actes de génocide et d'autres atrocités de masse en raison de leur adhésion à la CIRGL et de leur ratification du **Protocole pour la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ainsi que de toute forme de discrimination** (voir l'encadré 2.2 plus bas pour lire une étude de cas sur la traduction en droit national de protocoles régionaux). En outre, des commissions ou comités nationaux de prévention des atrocités de masse ont été mis en place au titre des obligations juridiques découlant de conventions ou protocoles régionaux.

Cependant, un État peut promulguer des lois sans y être contraint par des obligations juridiques internationales ou régionales. Voici quelques conseils pratiques à suivre pour traduire des dispositions internationales en droit national en vue de créer et de gérer un mécanisme national :

- Consultez les parties prenantes à l'échelle nationale et dialoguez avec elles pour élaborer des mesures qui contribueront à l'application de l'instrument international au niveau local, et aideront les gouvernements à remplir leurs obligations.
- Demandez aux tribunaux nationaux d'interpréter l'instrument international afin de garantir que celui-ci contribue au bon fonctionnement du mécanisme national dans le respect des lois du pays et facilite la prise de décisions si des crimes sont perpétrés.
- Menez un travail de plaidoyer pour aider à mieux comprendre les obligations qui découlent de l'instrument international et donc appuyer le caractère dissuasif de ce dernier pour mobiliser une réponse rapide.
- Démontrez la complémentarité entre les instruments internationaux et nationaux pour que les gouvernements puissent contribuer de façon plus importante et significative à la prévention.
- Procédez à des consultations régulières et établissez des partenariats entre le gouvernement, la société civile et les groupes locaux afin de clarifier les problématiques, les risques et les menaces évoqués par l'instrument international, et d'y apporter des solutions.

Éléments à prendre en compte pour créer un mécanisme national

Instaurer un organe juridique national de prévention des atrocités de masse nécessite de tenir compte de trois facteurs clés : prévention, sanction et restitution. Nous invitons les formateurs à prendre 30 minutes pour expliquer ces notions et l'importance de les intégrer aux mécanismes nationaux de prévention des atrocités de masse.

- **Prévention :** Ce concept est au cœur des mécanismes nationaux. Les cadres juridiques nationaux devraient donc comprendre des dispositions suffisantes relatives à l'adoption de mesures pour empêcher les atrocités de masse. Cela peut impliquer d'établir une mission et des compétences juridiques larges pour permettre au mécanisme de remplir certaines fonctions comme le travail d'alerte précoce et de réponse rapide, les recherches et enquêtes, et le renforcement des capacités.
- **Sanction :** Les cadres juridiques nationaux devraient établir des mesures de dissuasion des atrocités de masse en précisant les sanctions applicables en cas de violation de la loi. Beaucoup de pays africains ont adopté des lois qui punissent les atrocités de masse, comme c'est le cas dans la région des Grands Lacs.
- **Restitution :** Lorsque des atrocités de masse sont commises, les seules sanctions ne permettent pas forcément de réduire l'impact sur les victimes. Les mécanismes nationaux devraient aussi prévoir l'indemnisation des victimes de ces violences pour qu'elles puissent se relever. Ces réparations peuvent contribuer à atténuer leur souffrance.

Encadré 2.2 – Étude de cas : la traduction du Protocole de la CIRGL en droit national par le Comité national ougandais

L'une des réussites les plus marquantes du Comité national ougandais (CNO) à ce jour est peut-être la rédaction et la présentation de la Proposition de loi sur la prévention du génocide (« Proposition ») devant le parlement ougandais, avec le soutien financier du Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, rattaché aux Nations unies. Ce texte était le premier du genre dans la région, et cette démarche est un exemple pour les autres mécanismes nationaux qui souhaitent ériger les atrocités en infraction dans la législation de leur pays. La Proposition visait aussi à instaurer une Commission nationale pour la prévention du génocide en tant qu'organe statutaire chargé de mener des activités pour prévenir le génocide et d'autres atrocités de masse en Ouganda.

En mars 2015, le CNO a fait appel à un cabinet de conseil pour rédiger une proposition de loi sur la prévention du génocide et d'autres atrocités de masse, à soumettre au parlement. Il a organisé plusieurs réunions préparatoires à cette fin et invité divers acteurs de la prévention des atrocités de masse en Ouganda. Lors de ces réunions, Jacob Booth – député et président du Comité des Affaires juridiques et parlementaires – a été désigné pour présenter la Proposition au parlement. Une motion a alors été déposée pour faire connaître ce texte sous le nom de Proposition de loi de 2015 relative à la prévention du génocide, qui a été transmis ultérieurement au Comité des Affaires juridiques et parlementaires pour examen et recommandation.

D'autres ateliers et réunions de consultation ont eu lieu avec des comités parlementaires – notamment ceux chargés des droits de l'homme et des affaires juridiques et parlementaires –, le ministère de la Justice, la Commission ougandaise des droits de l'homme et des spécialistes locaux de la prévention du génocide, afin de faire promulguer la Proposition.

Aller plus loin

- GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques pour la prévention des génocides et des atrocités de masse*, pp. 20-23.

ACTIVITÉ 5

1. **En vous servant du Protocole pour la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ainsi que de toute forme de discrimination, établi par la CIRGL, lancez une discussion collective sur la manière dont ce texte a influencé la législation des États membres de la CIRGL.**
2. **Évoquez les étapes pour traduire des dispositions internationales en droit national en vue de créer des mécanismes nationaux.**

RESSOURCES

CIRGL, Protocole pour la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ainsi que de toute forme de discrimination, 2006, https://www.icglr-rtf.org/fr/wp-content/uploads/2017/07/Prot.Crime-Prevention-Fre-1.12.2006.pdf.

Cour pénale internationale, *Affaire Gbagbo et Blé Goudé*, Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé, ICC-02/11-01/15, https://www.icc-cpi.int/cdi/gbagbo-goude?ln=fr.

Cour pénale internationale, *Affaire Kenyatta*, Le Procureur c. Uhuru Muigai Kenyatta ANCIENNEMENT Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta and Mohammed Hussein Ali, ICC-01/09-02/11, https://www.icc-cpi.int/kenya/kenyatta?ln=fr.

Cour pénale internationale, *Affaire Ruto et Sang*, Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang ANCIENNEMENT Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang, ICC-01/09-01/11, https://www.icc-cpi.int/kenya/rutosang?ln=fr.

Cour pénale internationale, Situation au Darfour, Soudan, ICC-02/05, https://www.icc-cpi.int/darfur/Pages/default.aspx?ln=fr.

Cour pénale internationale, Situation en Libye, ICC-01/11, https://www.icc-cpi.int/libya/Pages/default.aspx?ln=fr.

Cour pénale internationale, Situation en République de Côte d'Ivoire, ICC-02/11, https://www.icc-cpi.int/cdi/Pages/default.aspx?ln=fr.

Cour pénale internationale, Situation en République du Kenya, ICC-01/09, https://www.icc-cpi.int/kenya/Pages/default.aspx?ln=fr.

Cour pénale internationale, Statut de Rome, 1998, https://www.icc-cpi.int/NR/rdonlyres/ADD16852-AEE9-4757-ABE7-9CDC7CF02886/283948/RomeStatuteFra1.pdf.

GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques concernant la création et la gestion des mécanismes nationaux pour la prévention des génocides et des atrocités de* masse, 2019, https://www.gaamac.org/media-uploads/awg-manual/AWG_Manual_FR_06.08.19.pdf.

MENNECKE Martin, « Genocide Prevention and International Law », *Genocide Studies and Prevention: An International Journal*, vol. 4, n° 2, article 7, 2009, https://scholarcommons.usf.edu/gsp/vol4/iss2/7.

MULAMULA Liberata (secrétaire exécutive de la CIRGL), *Genocide Prevention: Experience of the International Conference on The Great Lakes Region (ICGLR)*, 2010, http://www.icglr.org/images/LastPDF/GENOCIDE_PREVENTION_Mulamulapaper_2.pdf.

Nations unies, Conventions de Genève de 1949 et Protocoles additionnels, et leurs commentaires, https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/vwTreaties1949.xsp.

Nations unies, Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 1948, https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CrimeOfGenocide.aspx.

Nations unies, Document final du Sommet mondial de 2005, https://undocs.org/fr/A/RES/60/1.

Organisation de l'Unité africaine, Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte de Banjul), 1982, https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?docid=493fcf882.

MODULE 3 : APPROCHES DE LA CRÉATION DES MÉCANISMES NATIONAUX

VUE D'ENSEMBLE DU MODULE

Les mécanismes nationaux visent à appuyer « l'élaboration et l'application des politiques de prévention nécessaires pour accroître la résilience de l'État face aux atrocités de masse[6] ». Bien que ces entités partagent le même but, il n'en existe pas deux qui soient identiques. De la même manière, il n'existe pas une seule approche quant à leur création, étant donné que le contexte politique varie d'un pays à l'autre. Sur le continent africain, les mécanismes nationaux peuvent être instaurés dans les situations suivantes :

- Pays en transition vers une paix durable après avoir connu une guerre civile – par ex. : Liberia, Sierra Leone ;
- Pays sortant d'un régime autoritaire – par ex. : Gambie, Soudan ;
- Pays faisant face à un extrémisme violent ou du terrorisme – par ex. : Burkina Faso, Mali, Nigeria, Somalie ; et
- Pays œuvrant à remédier à ses faiblesses, en se concentrant sur la prévention et la résilience – par ex. : Botswana, Ghana, Tanzanie.

Les pays dans chacune de ces catégories font face à des difficultés complexes et uniques qui requièrent des stratégies personnalisées pour mettre en place des mécanismes nationaux.

Ce module vise à donner des conseils quant à la création de ces entités, permettant aux autorités de renforcer leurs capacités et d'accroître leur résilience en matière d'atrocités de masse, dans différents contextes ou pays. Parmi les principales lignes directrices dont devraient tenir compte les acteurs qui cherchent à établir un mécanisme national, et qui sous-tendent les quatre unités du présent module, figurent ce qui suit :

- Comprendre précisément le contexte politique unique de l'État où sera créé un mécanisme national.
- Identifier les besoins/lacunes, les priorités et les ressources de l'État avant d'instaurer un mécanisme national, au travers de recherches sur l'environnement et de données de référence.
- Explorer les approches éventuelles, y compris ascendantes et descendantes, qui pourraient faciliter la création d'un mécanisme national dans un contexte précis.
- Identifier les modalités de collaboration avec les acteurs clés pour instaurer un mécanisme national.

6 CAPICOTTO Samantha et SCHARF Rob, « National mechanisms for prevention of atrocity crimes ».

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Ce module vise principalement à mettre en avant les approches majeures de la création des mécanismes nationaux sur la base des bonnes pratiques, afin de favoriser la réalisation de la mission des États et d'autres entités en matière de prévention des atrocités de masse.

À la fin de ce module, les participants pourront :

- Expliquer pourquoi les mécanismes nationaux sont différents, et pourquoi il faut tenir compte du contexte pour établir de telles entités ;
- Dresser la liste et discuter des éléments à prendre à compte au moment de créer ou de réviser un mécanisme national ;
- Identifier et expliquer les approches de base permettant d'instaurer un mécanisme national dans certains pays ; et
- Préciser les modalités de collaboration avec les acteurs clés pour instaurer un mécanisme national.

PLAN DU COURS

UNITÉ 1	UNITÉ 2	UNITÉ 3	UNITÉ 4
Tenir compte du contexte et des sensibilités	**Étapes précédant la création des mécanismes nationaux**	**Approches de la création des mécanismes nationaux**	**Collaborer avec les acteurs clés pour créer un mécanisme national**

DURÉE ESTIMÉE

Ce module représente environ 4 heures et 30 minutes de formation.

UNITÉ 1 : TENIR COMPTE DU CONTEXTE ET DES SENSIBILITÉS

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 60 MINUTES

20 minutes de travail en groupes, 20 minutes de présentation, 20 minutes de discussion.

OBJECTIFS DE LA SESSION

- Évoquer les facteurs qui expliquent les différences entre les mécanismes nationaux d'un pays à l'autre ; et
- Expliquer l'importance de tenir compte du contexte au moment de créer un mécanisme national.

Pourquoi les mécanismes nationaux sont-ils différents ?

- La situation politique et les conflits que les mécanismes nationaux cherchent à résoudre ne sont pas les mêmes d'un pays à un autre. Ces outils sont mis en place dans des endroits différents qui font face à des difficultés qui leur sont propres. C'est pourquoi il n'existe pas deux mécanismes nationaux identiques.
- Les mécanismes nationaux peuvent être soit intégrés dans des institutions préexistantes et susceptibles d'évoluer – avec des cadres déjà en place – soit instaurés en partant de rien.
- Les contextes politiques variés peuvent engendrer des mécanismes nationaux différents en termes de structure, de base de membres ou de composition, de mission, et de rôles/fonctions selon les pays et les régions d'Afrique.

Il est donc impératif de concevoir des mécanismes personnalisés qui tiennent compte des spécificités du pays et soient fondés sur des stratégies inclusives qui favorisent une large participation.

Pourquoi faut-il tenir compte du contexte et des acteurs locaux ?

Les mécanismes nationaux ne seront sans doute pas efficaces s'ils reproduisent simplement un modèle générique ou suivent une logique unique, car ils ne pourront peut-être pas refléter les priorités nationales, ce qui est essentiel pour assurer l'appropriation locale et la pérennité de ces outils.

En outre, ces mécanismes feront inévitablement face à des obstacles insurmontables s'ils ne parviennent pas à obtenir le soutien des acteurs clés dans les cercles officiels et non officiels.

ACTIVITÉ 1

1. **Préparez deux feuillets pour chaque groupe.**
2. **Répartissez les participants en deux groupes.**
3. **Demandez-leur de faire la liste des mécanismes nationaux qu'ils connaissent et des pays où ces entités existent.**
4. **Demandez au groupe 1 d'expliquer pourquoi il n'existe pas deux mécanismes nationaux identiques.**
5. **Demandez au groupe 2 d'expliquer pourquoi les approches en matière de création des mécanismes nationaux peuvent différer d'un pays/contexte à l'autre.**
6. **Retenez certaines réponses pour chaque groupe et invitez les participants à préciser ou justifier leurs réponses.**
7. **Laissez aux participants le temps de discuter de leurs réponses respectives avant de faire le point avec eux.**

UNITÉ 2 : ÉTAPES PRÉCÉDANT LA CRÉATION DES MÉCANISMES NATIONAUX

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 75 MINUTES

20 minutes d'intervention, 20 minutes de travail en groupes, 20 minutes de présentation, 15 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Identifier les étapes pertinentes à suivre avant de créer un mécanisme national et expliquer l'importance de chacune d'elles.

Avant de créer un mécanisme national, il faut bien comprendre les dynamiques susceptibles d'influencer sa capacité à fonctionner en tant qu'outil de prévention des génocides et d'autres atrocités de masse, dans le respect des obligations qui incombent à l'État en vertu de la Convention sur le génocide et d'autres traités internationaux, des protocoles régionaux et des lois nationales pertinents. Les responsables de la création ou de la modification d'un mécanisme national doivent avant tout suivre les étapes suivantes :

- Mener une étude de l'environnement ou obtenir des données de référence ;
- Déterminer si les institutions préexistantes font de la prévention des atrocités de masse une priorité ou s'il est nécessaire d'instaurer un mécanisme national à partir de rien ;
- Évaluer les besoins et les forces en termes de capacités ; et
- Cartographier les acteurs clés.

Pourquoi faut-il étudier l'environnement ou obtenir des données de référence ?

- Pour comprendre la nature et l'ampleur du problème visé par le mécanisme national, ainsi que les lacunes et les éventuelles opportunités **;**
- Pour déterminer les priorités de l'État et les approches pertinentes qui peuvent optimiser l'efficacité du mécanisme national **;**
- Pour évaluer le statut actuel des systèmes de prévention des conflits, d'alerte précoce et de justice, afin d'identifier les lacunes et définir les problèmes à résoudre **;**
- Pour concevoir et proposer des réponses adaptées, en notant les compétences nécessaires pour appuyer la création et la gestion du mécanisme national **;** et
- Pour informer les lignes directrices politiques, les comparaisons pertinentes et les propositions stratégiques concrètes quant à la création, **à** la gestion, au suivi et à l'évaluation du mécanisme national.

La publication des contenus résultant des recherches effectuées devraient normalement exposer les approches relatives à la création et à la gestion des mécanismes nationaux. En général, les recherches sont essentielles pour comprendre la situation politique et les besoins des pays.

Les objectifs de cette étude de l'environnement ou des recherches de données de référence peuvent être atteints en répondant à ces cinq questions de base :

- À laquelle des catégories citées dans la « Vue d'ensemble du module » appartient l'État ?
- Quelle est la nature des difficultés politiques rencontrées ?
- Qui sont les principaux acteurs impliqués et quelle est la nature de leur relation ?
- Quelles formes d'interventions sont institutionnalisées ou lancées en réaction aux difficultés identifiées ?
- Quelles sont les points forts et les limites des interventions actuellement menées ?

Comment savoir s'il existe déjà des institutions de prévention ou s'il faut instaurer un mécanisme national ?

On peut trouver la réponse en se posant les questions suivantes :

- Quelles institutions, sur le territoire de l'État, font de la prévention des atrocités de masse une priorité ? Il peut s'agir d'infrastructures pour la paix ou d'institutions dédiées à la prévention de ce type de violences.
- Quelle est la mission de ces institutions, et d'où découle-t-elle ?
- Comment ces institutions peuvent être adaptées et renforcées pour appuyer la responsabilité de l'État en matière de prévention des atrocités de masse ? (Par exemple en adoptant des lois nationales qui leur accordent officiellement le statut de mécanismes nationaux.)

Comment évaluer les capacités et ressources existantes ?

- Examiner les capacités et ressources actuelles liées aux objectifs du mécanisme national ;
- Explorer les moyens d'obtenir, de renforcer et de conserver les capacités nécessaires pour créer et gérer le mécanisme national ; et
- Déterminer s'il faut établir des capacités ou les renforcer.

Les pays peuvent adopter les cinq démarches suivantes pour développer les capacités **:**

- Impliquer les parties prenantes dans le développement des capacités ;
- Évaluer les forces et les besoins en termes de capacités ;
- Proposer un programme de développement des capacités ;
- Mettre en œuvre un programme de développement des capacités ; et
- Évaluer le développement des capacités.

NB : L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES FAIT L'OBJET DE L'UNITÉ 4 DU PRÉSENT MODULE ET DU MODULE 6, QUI APPROFONDIT LA QUESTION.

Considérations d'ordre général relatives à la création des mécanismes nationaux

- L'institutionnalisation – qui comprend des éléments relevant du droit, de l'encadrement, de la structuration, de l'administration et de la coordination – est indispensable pour mener une action efficace en matière de prévention, et favorise le partage d'informations et de bonnes relations avec les acteurs dont l'implication est nécessaire pour permettre la transparence et la reddition de comptes du mécanisme national.
- Les priorités en matière de prévention doivent être adaptées en fonction des ressources humaines et financières et des conditions sociales et politiques, en particulier dans les États et les communautés fragiles.
- Les réalités politiques et économiques façonnent le travail des mécanismes nationaux. Ceux-ci s'occupent désormais de la recherche de financements, qui s'étale sur de longues périodes et peut être organisée après avoir perdu une ou plusieurs occasions de prévenir les atrocités. Il est donc nécessaire d'identifier des sources de financement stables et réactives pour faire vivre les mécanismes nationaux.
- La formation continue est nécessaire pour favoriser l'apprentissage permanent en matière de prévention au niveau local et transmettre les compétences des agences internationales en vue de renforcer les capacités locales.
- Il est impératif de s'appuyer sur les connaissances et l'expérience accumulées au niveau local, afin d'élaborer des programmes et supports de formation, y compris pour en définir les contenus, établir un calendrier, et choisir les participants, les formateurs, le lieu et autres éléments connexes.

Aller plus loin

- Pour connaître les points à prendre en compte pour créer un mécanisme national, comme illustré par le schéma 3.1 ci-dessous : GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques pour la prévention des génocides et des atrocités de masse*.

ACTIVITÉ 2

1. **Répartissez les participants en trois groupes.**
2. **Demandez à chaque groupe de réfléchir à l'une des questions suivantes et de noter ses réponses :**
   - **Pourquoi faut-il étudier l'environnement ou obtenir des données de référence avant de créer un mécanisme national ?**
   - **Que faut-il vérifier pour déterminer s'il existe une institution de prévention ou s'il faut créer un mécanisme national ?**
   - **Quelles sont les étapes à suivre pour évaluer les besoins et les ressources en termes de capacité pour créer un mécanisme national ?**
3. **Demandez à chaque groupe de présenter ses réponses.**
4. **Laissez la parole aux participants quant à ces réponses avant de faire le point.**

UNITÉ 3 : APPROCHES DE LA CRÉATION DES MÉCANISMES NATIONAUX

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 90 MINUTES

30 minutes d'intervention, 30 minutes de travail en groupes, 20 minutes de présentation, 10 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Évoquer les principales approches quant à la création de mécanismes nationaux.

S'il n'existe pas d'approche universellement recommandée, la création d'un mécanisme national peut s'inspirer de diverses démarches en fonction des particularités de l'État et de la société concerné(e). Par exemple, une telle entité peut être établie au travers d'approches intégrées ou de résolution des problèmes :

- Les **approches intégrées** rassemblent tous les acteurs clés pour garantir la rationalisation des ressources et la cohérence des procédures en lien avec l'articulation des politiques, la définition des buts, la mise en œuvre du programme, le suivi et l'évaluation.
- Les **approches de résolution des problèmes** impliquent d'établir des systèmes pour traiter de sujets spécifiques, par exemple l'alerte précoce et la réforme de la justice.

Approches ascendantes relatives à la création de mécanismes nationaux

Les approches ascendantes commencent souvent au niveau des communautés locales ou des OSC activement impliquées dans la prévention des atrocités et la promotion des droits de l'homme fondamentaux, et qui réalisent d'autres actions pour faire respecter la justice et l'état de droit.

Encadré 3.1 – Études de cas au Liberia et au Ghana

Les « Cases à palabre »s au Liberia

Les « Cases à palabres » sont un exemple de mécanisme national émergent fortement ancré dans les traditions locales ou autochtones. Il s'agit d'un système de justice et de résolution des litiges couramment utilisé dans les zones rurales du Liberia, qui vise à réconcilier les parties sans les opposer l'une à l'autre. La Commission vérité et réconciliation formée dans ce pays n'est pas véritablement parvenue à mener un processus de réconciliation. Ses membres ont donc recommandé de créer des Cases à palabres nationales qui permettraient de restaurer la justice et de renouer les liens au niveau des communautés locales et du pays. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme a été chargée de gérer le Programme national des cases à palabres, après son lancement officiel par Ellen Johnson Sirleaf, alors présidente du Liberia. Une étude ethnographique a par la suite été effectuée pour guider la nationalisation et la mise en œuvre de ce projet.

Notons que les Cases à palabres constituent un mécanisme local, adapté au contexte et fondé sur les normes, les valeurs et la culture du Liberia, ce qui facilite une participation directe et plus importante de la population à la prévention des atrocités. Ce système ne tient toutefois pas compte des questions de genre puisqu'il repose sur une structure patriarcale qui favorise la domination des hommes aux dépens des femmes. Ainsi, les membres des Cases sont généralement des hommes, tandis que les femmes sont exclues ou sous-représentées. Afin d'accroître l'efficacité de ces entités en tant que mécanismes de prévention des atrocités de masse, il est nécessaire de faire en sorte que les femmes puissent s'y faire entendre.

Le Conseil national pour la paix au Ghana

Contrairement au programme des Cases à palabres du Liberia, qui a récemment été lancé, le CNP du Ghana est largement reconnu comme une bonne pratique ascendante en évolution et un modèle à examiner lors de la création de mécanismes nationaux. Voici les étapes clés de sa mise en place, qui peuvent être suivies et adaptées au contexte :

- Interventions d'acteurs non étatiques – dont le clergé, les dirigeants traditionnels et les OSC – en vue de faire face aux conflits locaux qui ont éclaté dans le pays, notamment dans la région du Dagbon (nord du Ghana) ;
- Travail de plaidoyer réalisé par les Comités régionaux consultatifs pour la paix, créés pour encourager la paix et la réconciliation dans le pays, et plus particulièrement dans les régions de la Volta, de Brong Ahafo, Ashanti, Occidentale et Centrale ;
- Création ultérieure d'une plateforme nationale destinée à régler les problèmes liés à la division politique, source de polarisation de la population ;
- Proposition officielle des assemblées de district des OSC et des dirigeants locaux présentée au parlement par le ministre de l'Intérieur concernant le CNP ;
- Rédaction par le ministre de l'Intérieur et présentation au parlement d'un projet de loi définissant la structure, le fonctionnement, la composition et le financement du CNP ;
- Promulgation du National Peace Council Act, 2011 (Act 818);
- Formation des organes du CNP au niveau des communautés, des districts, des régions et du pays, ainsi que de son secrétariat ; et
- Élaboration des plans stratégiques, lancement des programmes de renforcement des capacités et mise en œuvre des projets.

Approches descendantes

Contrairement aux approches ascendantes qui reposent sur la société ou des entités non étatiques, les approches descendantes émanent toujours d'entités étatiques. Elles sont généralement adoptées pour appuyer la création de mécanismes nationaux en vue d'appliquer des traités internationaux, des protocoles régionaux et des lois nationales.

Encadré 3.2 – Étude de cas : les Comités nationaux dans la région des Grands Lacs

Le réseau émergent des Comités nationaux qui découle de la CIRGL est un exemple de bonne pratique descendante régionale évolutive quant à la création de mécanismes nationaux destinés à empêcher des atrocités de masse. Voici les étapes clés de sa mise en place, qui peuvent être suivies et adaptées au contexte :

- Chaque gouvernement a désigné un représentant national au Comité régional, conformément au protocole établi dans le Pacte de 2006 de la CIRGL.
- Les représentants nationaux ont présenté à leurs gouvernements respectifs des propositions relatives à la création des Comités nationaux.
- Des réunions de consultation ont eu lieu dans chaque pays avec le gouvernement et les OSC et institutions universitaires locales, en vue de nommer des représentants au Comité.
- Des séminaires d'inauguration ont la plupart du temps été suivis par l'élection d'un Bureau composé d'un président en la personne du représentant national, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire.
- Les représentants nationaux ont collaboré avec des partenaires – par exemple, Bureau du Conseiller spécial des Nations unies pour la prévention du génocide, Auschwitz Institute for Peace and Reconciliation, etc. – pour lancer et/ou animer des séminaires de renforcement des capacités des membres en matière de prévention des atrocités de masse.
- Chaque Comité national s'est ensuite réuni pour évoquer le règlement intérieur, les programmes de travail, le budget et d'autres aspects de la formalisation de son fonctionnement.
- Chaque Comité national agit sur cette base pour concevoir et réaliser des projets de prévention.

ACTIVITÉ 3

1. **Exposez rapidement les principales approches de la création de mécanismes nationaux.**
2. **Répartissez les participants en deux groupes.**
3. **Attribuez un pays ou une région à chaque groupe.**
4. **Demandez au groupe 1 d'identifier les approches ascendantes pertinentes pour créer un mécanisme national dans le pays ou la région en question.**
5. **Demandez au groupe 2 d'identifier les approches descendantes pertinentes pour créer un mécanisme national dans le pays ou la région en question.**

UNITÉ 4 : COLLABORER AVEC LES ACTEURS CLÉS POUR CRÉER UN MÉCANISME NATIONAL

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 90 MINUTES

60 minutes d'intervention, 30 minutes de questions-réponses.

OBJECTIF DE LA SESSION

Identifier et cartographier les stratégies efficaces pour impliquer les acteurs clés en vue de créer un mécanisme national.

Qui sont les parties prenantes ?

Les parties prenantes incluent les personnes, les groupes et les organisations qui peuvent influencer les dynamiques des mécanismes nationaux ou être touchés par celles-ci. La diversité des parties prenantes qui ont leurs propres objectifs et intérêts peut infléchir la création et la gestion des mécanismes nationaux, ce qui requiert de trouver constamment un équilibre et d'intégrer les multiples relations et objectifs de manière à promouvoir une participation plus large, la sensibilisation aux questions de genre, la légitimité, l'appropriation locale et la pérennité. Voici des exemples de parties prenantes :

- représentants ou agences de l'État ;
- communautés locales et personnes d'influence ;
- organisations confessionnelles ;
- partis politiques ;
- communautés épistémiques (institutions de recherches et groupes de réflexion) ;
- victimes d'injustices ou d'atrocités passées ;
- populations vulnérables ;
- groupes de femmes ;
- groupes de jeunes ; et
- partenaires externes ou agences donatrices.

Qu'implique la cartographie des parties prenantes ?

Cartographier les parties prenantes implique d'identifier les entités intéressées par la création et la gestion de mécanismes nationaux, qui peuvent influencer ces démarches ou être touchées par les activités ou l'absence de tels mécanismes. Il s'agit d'une procédure en cinq étapes, comme illustré ci-dessous.

Schéma 3.1 – Processus de création et de gestion de mécanismes nationaux

L'engagement des parties prenantes dans la création de mécanismes nationaux

L'engagement des parties prenantes consiste à les impliquer dans l'articulation politique, l'appropriation et la mise en œuvre des programmes liés au mécanisme national au travers d'une vaste participation qui permette aux divers acteurs d'exprimer leurs points de vue et intérêts, l'État étant le plus important d'entre eux.

Cette démarche peut être complexe car elle sollicite de multiples acteurs qui interviennent au niveau politique/stratégique, dans le domaine de la planification/assistance technique, ou dans le domaine de la mise en œuvre.

Comment impliquer les parties prenantes ?

En règle générale, on peut solliciter les parties prenantes en communiquant avec elles, en les consultant, en établissant des relations et en instaurant un climat de confiance.

Divers moyens peuvent être utilisés en fonction des acteurs impliqués :

- Animer des ateliers de consultation des parties prenantes du pays qui réunissent tous les acteurs concernés ;
- Organiser des conférences politiques et des réunions stratégiques ;
- Proposer des réunions-débats ;
- Rendre visite aux communautés ; et/ou
- Se servir des médias traditionnels et en ligne.

RESSOURCES

Auschwitz Institute for Peace and Reconciliation, *National Mechanisms for the Prevention of Genocide and other Atrocity Crimes: Effective and Sustainable Prevention Begins at Home*, 2015, https://www.auschwitzinstitute.org/wp-content/uploads/2015/06/AIPR_National_Mech_Booklet_2015.pdf.

CAPICOTTO Samantha et SCHARF Rob, « National mechanisms for prevention of atrocity crimes », article 5 dans International Association of Genocide Scholars, *Genocide Studies and Prevention: An International Journal*, vol. 11, n° 3: Global Approaches to Atrocity prevention: Theory, Practice, and the State of the Field, 2018, https://digitalcommons.usf.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1502&context=gsp.

GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques concernant la création et la gestion des mécanismes nationaux pour la prévention des génocides et des atrocités de* masse, 2019, https://www.gaamac.org/media-uploads/awg-manual/AWG_Manual_FR_06.08.19.pdf.

Nations Unies, Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 1948, https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CrimeOfGenocide.aspx.

Nations unies, 2007, *Building capacities for public service in post-conflict countries*, 2007, https://publicadministration.un.org/publications/content/PDFs/E-Library%20Archives/2007%20Building%20Capacities%20for%20Public%20Service%20in%20Post%20Conflict%20Countries.pdf

Programme des Nations Unies pour le développement, *Le développement des capacités, Note pratique*, 2008, https://www.undp.org/content/dam/undp/library/capacity-development/french/PN%20Capacity%20Development_FR_final.pdf.

PARTIE 3

GÉRER LES MÉCANISMES NATIONAUX

MODULE 4 : ALERTE PRÉCOCE ET PRÉVENTION DES ATROCITÉS DE MASSE

VUE D'ENSEMBLE DU MODULE

Les systèmes d'alerte précoce (SAP) et les cadres connexes sont utilisés par l'armée et les services de renseignement, et dans les situations de crise humanitaire. Depuis les années 1990, ils sont reconnus par les Nations unies et d'autres organes régionaux comme l'Union africaine et la CEDEAO comme essentiels à la prévention des conflits et la gestion des catastrophes, ainsi qu'aux stratégies d'atténuation des risques. Néanmoins, depuis la publication du Document final du Sommet mondial de 2005 sur la R2P, les SAP destinés à empêcher les atrocités de masse aux niveaux mondial, continental, régional et national sont devenus indispensables pour anticiper et prévenir ces violences au travers de mécanismes de réponse appropriés.

Intégrer des SAP dans tous les mécanismes nationaux en Afrique revêt une importance particulière en raison des antécédents d'atrocités de masse dans des pays comme le Rwanda, la Libye, la RDC, la République centrafricaine et la Guinée. Le but ultime de ces outils consiste à améliorer les capacités des décideurs politiques afin qu'ils puissent prendre des décisions stratégiques grâce à une meilleure connaissance de l'environnement (qu'il s'agisse de situations de paix ou de conflit, et/ou de zones où sont menées des opérations de maintien de la paix), des options de réponse ou d'action possibles, et des répercussions de chaque décision ou option.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de ce module, les participants pourront :

- Expliquer le concept d'alerte précoce et de prévention ;
- Détailler les procédures de suivi de l'alerte précoce ;
- Effectuer une analyse des risques liés aux atrocités de masse ; et
- Elaborer des mécanismes appropriés de réaction rapide aux atrocités de masse.

PLAN DU COURS

UNITÉ 1	UNITÉ 2	UNITÉ 2	UNITÉ 3	UNITÉ 5
La notion d'alerte précoce	Suivi de l'alerte précoce	Analyse des risques	Les mécanismes de réponse rapide	Les femmes dans la médiation et la prévention des atrocités de masse

DURÉE ESTIMÉE

Ce module représente environ 6 heures et 40 minutes de formation.

UNITÉ 1 : LA NOTION D'ALERTE PRÉCOCE

DURÉE TOTALE : 90 MINUTES

40 minutes de discussion, 30 minutes d'intervention, 20 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

- Expliquer la notion d'alerte précoce et comment elle contribue à prévenir et atténuer les risques d'atrocités de masse ;
- Expliquer l'importance des SAP dans le cadre des mécanismes nationaux ; et
- Evoquer le besoin d'établir de tels systèmes au niveau des pays quand il en existe à l'échelle du continent et des sous-régions.

L'alerte précoce est un outil important pour empêcher les conflits et gérer les catastrophes. Son intérêt est de plus en plus reconnu par les Nations unies et d'autres organes régionaux, ainsi que les États, pour prévenir les génocides et d'autres atrocités de masse.

La notion d'alerte précoce

L'alerte précoce est définie comme « toute initiative axée sur la collecte systématique et l'analyse de données, et/ou la formulation de recommandations, comprenant une évaluation des risques et un partage des informations – quel qu'en soit le sujet – de nature quantitative, qualitative ou les deux[7] ». Il s'agit de mesurer la probabilité d'un conflit violent et la possibilité d'une résurgence ou d'une escalade de la violence, et d'identifier les opportunités en termes de paix et de stabilité. Dans le contexte des atrocités de masse, les SAP permettent d'instaurer les structures étatiques ou les mécanismes nationaux nécessaires pour surveiller et prévenir les risques de génocide et d'autres atrocités de masse, et y réagir le cas échéant.

Il existe différents types d'actions de prévention :

- **Prévention en amont :** Les initiatives sont lancées dès que les SAP font état d'un conflit sérieux dans un contexte instable.
- **Prévention structurelle :** Des efforts continus sont fournis en ciblant les questions liées au développement économique, aux droits de l'homme, au commerce des armes et à la gouvernance, afin d'instaurer une culture de la prévention.
- **Prévention en aval :** Des actions diplomatiques sont menées lorsqu'un conflit armé semble imminent.
- **Atténuation :** Des mesures sont adoptées pour faire face à la probabilité d'un risque d'atrocités de masse.

7 AUSTIN Alexander, *Early Warning and the Field: A Cargo Cult Science?*.

- **Préparation :** Les acteurs concernés se tiennent prêts à intervenir en cas d'atrocités de masse.
- **Collecte de données :** Des informations qualitatives et quantitatives sont recueillies et enregistrées – au niveau local, étatique, national ou international – sur la base des indicateurs fournis pour surveiller les conflits.
- **Communications relatives aux SAP :** Un système de gestion des informations fournit des données et des indicateurs pour évaluer la probabilité des risques de conflit et d'atrocités de masse.

L'importance des systèmes d'alerte précoce dans la gestion des mécanismes nationaux

Les SAP contribuent à évaluer les risques d'atrocités de masse et prévenir ces violences, ce qui permet de mieux comprendre le degré de la menace (faible, élevé et critique) tel que défini par l'agence étatique concernée. Ce sont des outils qui aident à déterminer la probabilité des risques d'atrocités de masse. Enfin, ils permettent de recueillir des renseignements utiles pour prendre des décisions stratégiques en réaction à des atrocités de masse.

Les systèmes d'alerte précoce nationaux par rapport aux systèmes continentaux et régionaux

Au moment de concevoir un SAP efficace dans le cadre d'un mécanisme national, il faut tenir compte de l'existence de tels systèmes aux niveaux continental et régional, ainsi que de ceux gérés par des OSC, comme le West Africa Network for Peacebuilding (WANEP).

Les organisations continentales et régionales sont interreliées, mais les SAP – bien qu'ils présentent des similitudes – diffèrent les uns des autres en raison du contexte régional et des situations de conflit. L'Union africaine et d'autres mécanismes régionaux comme la CEDEAO et l'IGAD « utilisent la modélisation statistique fondée sur des indicateurs pour évaluer les risques. Le département d'alerte précoce de la CDAA, quant à lui, utilise le système d'information géographique pour établir la carte géospatiale des événements et des incidents qui représentent des risques et des menaces[8] ».

Citons l'exemple du Système d'alerte précoce et de réponse de la CEDEAO (ECOWARN). Cet outil opérationnel depuis 2003 compte quatre bureaux de zone[9] et ouvre actuellement des Unités nationales dans tous les pays membres de la CEDEAO. Reconnu pour ses capacités de suivi et d'analyse, il contribue à prévenir les conflits en Afrique occidentale.

Par ailleurs, le *Cadre de prévention des conflits* de la CEDEAO met en avant les fonctions communes des SAP et présente des références dont les mécanismes nationaux peuvent se servir pour mettre en place de tels systèmes à l'échelle du pays[10]. Le WANEP utilise lui aussi un système d'indicateurs pour évaluer les risques de conflit et d'atrocités de masse. Son SAP, qui soutient l'ECOWARN et d'autres systèmes régionaux, est un bon exemple en termes de création de mécanismes nationaux.

---

8 GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques pour la prévention des génocides et des atrocités de masse.*

9 Ces bureaux couvrent les zones suivantes : 1) Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau et Sénégal ; 2) Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Niger ; 3) Ghana, Guinée, Liberia et Sierra Leone ; 4) Bénin, Nigeria et Togo.

10 Commission de la CEDEAO, *Cadre de prévention des conflits*, § 44-47.

Aller plus loin

- ROSENBERG Sheri P. et autres, *Reconstructing Atrocity Prevention*.
- NOYES Alexander et YARWOOD Janette, « The AU continental early warning system: from conceptual to operational? ».
- Organisation de l'Unité africaine, *Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine*, article 12.
- CEDEAO, *Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, articles 23-24.
- Commission de la CEDEAO, *Cadre de prévention des conflits*, § 44-47.

ACTIVITÉ 1.1

1. **Invitez le plus de participants possible à donner leur définition de l'alerte précoce. Notez leurs réponses sur un tableau ainsi que les mots-clés comme « collecte systématique de données », « analyse », etc.**
2. **Faites-leur comprendre que ces mots-clés représentent l'essence de l'alerte précoce et de la prévention.**

À l'issue de cette discussion, ils devraient ainsi connaître des définitions concrètes qu'ils pourront partager lors d'autres échanges. Dressez une liste des caractéristiques de l'alerte précoce en reprenant le plus de réponses données possible.

ACTIVITÉ 1.2

1. **Demandez aux participants de souligner les similitudes et les différences entre les systèmes.**
2. **Examinez les divers systèmes et incitez les participants à réfléchir aux cadres nationaux par rapport aux cadres continentaux et régionaux, en matière de conception de SAP nationaux.**

UNITÉ 2 : SUIVI DE L'ALERTE PRÉCOCE

DURÉE TOTALE : 90 MINUTES

20 minutes d'intervention, 20 minutes de travail en groupes, 40 minutes de présentation, 10 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Comprendre les questions essentielles dans le suivi de l'alerte précoce afin de développer la capacité à répondre aux atrocités de masse.

Le suivi de l'alerte précoce est une composante clé des SAP. Il implique d'étudier minutieusement les facteurs indiquant l'imminence d'une catastrophe – ici, des atrocités de masse.

Qu'est-ce que le suivi de l'alerte rapide ?

Le suivi de l'alerte rapide correspond à la collecte et au classement normalisés d'informations obtenues au travers d'une observation régulière, enregistrées et communiquées de façon régulière ou continue, dans une région ou une zone donnée. Il se concentre sur une communauté, un État ou un contexte international en particulier et consiste à surveiller de près au quotidien des situations et des problématiques en lien avec la sécurité humaine et la stabilité. Ce suivi permet d'informer les interventions telles que la médiation et d'autres formes d'accords pacifiques.

NOTE

Soulignez et développez les termes suivants utilisés pour définir le suivi de l'alerte précoce :

- Normalisé – suggère une façon préétablie de faire les choses, adoptée par toutes les personnes intervenant dans le processus.
- Continu – travail fourni en permanence en faisant le lien entre les activités réalisées, et non pas effectué par segments.
- Observation – démarche consistant à examiner l'évolution d'une situation particulière en notant les dynamiques à l'œuvre sous tous les angles.
- Enregistrement – mise par écrit des éléments observés dès qu'ils sont constatés ; un enregistrement soigneux et organisé des informations contribue fortement à un suivi efficace.
- Suivi durable et systématique – forme la base de toute alerte précoce ; permet de mettre en lumière le statut de points critiques et changeants dans l'environnement politique, qu'il est possible de traiter au travers d'activités de réponse rapide.

Le suivi est essentiel pour :

- Identifier et prévenir les causes profondes des conflits et des atrocités de masse ;
- Déterminer les stratégies et opportunités en termes de maintien de la paix et de la sécurité ;
- rassembler des données en vue d'informer la prise de décisions pour empêcher les conflits et les atrocités de masse ;
- Noter l'évolution des tendances et des scénarios qui favorisent l'alerte précoce ; et
- définir et évaluer les principaux indicateurs de conflit et d'atrocités de masse.

L'objet du suivi dépend d'indicateurs préétablis et peut varier d'une communauté et d'un pays à l'autre. La liste d'indicateurs ci-dessous n'est pas exhaustive, et nous vous renvoyons vers le *Cadre d'analyse des atrocités criminelles* des Nations unies :

- changement ou apparition d'éléments spécifiques ;
- comportements et actions des groupes mobilisés et du gouvernement ;
- incidents (y compris fréquences et tendances) ;
- relations de pouvoir entre les personnes politiques, les élites, les groupes ethniques et religieux, etc. ; et
- déclarations incendiaires de personnes d'influence et de décideurs politiques.

Tableau 4.1 – Surveillance des atrocités de masse

Chargés de la surveillance	Sources d'information	Personnes surveillées	Situations surveillées
- Personnel formé à la prévention - Personnel formé à la R2P - Agences de sécurité et gouvernementales spéciales - Membres des organisations locales et ONG	- Sources libres ou non classées - Journaux - Internet - Radio - Télévision - Rapports - Réseaux sociaux (Twitter, Facebook, WhatsApp, blogs...)	- Parties prenantes en conflit - Représentants du gouvernement - Dirigeants de partis politiques - Agences et acteurs de sécurité - Responsables religieux radicaux - Groupes de rebelles et de jeunes - Chefs de l'opposition	- Graves violations des droits de l'homme - Injustices religieuses et raciales - Intolérance ethnique - Propos haineux tenus par des acteurs politiques influents - Arrestations et détentions illégales - Prolifération des armes - Attaques délibérées de civils - Violences électorales - Soutien externe et logistique aux rebelles

ACTIVITÉ 3

1. Répartissez les participants en quatre groupes.
2. Demandez à chaque groupe de répondre aux questions suivantes :
   - Pourquoi la surveillance des atrocités de masse est importante ?
   - Que surveillons-nous ?
   - Qui surveillons-nous ?
   - Qui devrait être chargé de la surveillance ?
   - Où les chargés de la surveillance peuvent recueillir des informations ?
   - Quelles sont les sources d'information ?
3. Laissez les responsables de groupe présenter le fruit de leurs échanges.
4. Référez-vous au tableau 4.1 pour voir les réponses aux questions précédentes.

UNITÉ 3 : ANALYSE DES RISQUES

DURÉE TOTALE : 2 HEURES ET 10 MINUTES

30 minutes d'intervention, 30 minutes de travail en groupes, 60 minutes de présentation, 10 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Évoquer comment utiliser les outils de gestion des risques pour déterminer le degré (faible, élevé, critique) de risque d'atrocités de masse dans une communauté ou un pays en particulier, en vue d'activer un mécanisme de réponse.

L'analyse des risques d'atrocités de masse nécessite d'identifier et évaluer les menaces, et de déterminer les facteurs de risque et les indicateurs d'alerte précoce. Les analyses de risque devraient donc faire des prévisions et tenir compte des besoins spécifiques des différents groupes – femmes, hommes, personnes âgées, enfants, jeunes, personnes handicapées.

Que sont les indicateurs et les facteurs de risque ?

- **Indicateurs :** Dans le cadre de la prévention des atrocités de masse, il s'agit des différentes manifestations de chaque facteur de risques, ce qui permet de déterminer le degré d'un facteur individuel.
- **Facteurs de risque :** Conditions qui augmentent la probabilité d'une infraction – par exemple, les comportements, circonstances ou éléments qui créent un environnement propice aux atrocités de masse. Les facteurs de risque peuvent être de nature structurelle ou jouer le rôle de déclencheurs.

Le Cadre d'analyse des atrocités criminelles des Nations unies offre un outil intégré d'analyse et d'évaluation. Il comprend 14 facteurs de risques communs et spécifiques d'atrocités de masse, ainsi que les indicateurs connexes.

Tableau 4.2 – Facteurs de risque des atrocités de masse

FACTEURS DE RISQUE COMMUNS	FACTEURS DE RISQUE SPÉCIFIQUES
- Situations de conflit armé ou autres formes d'instabilité - Antécédents de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire - Faiblesse des structures étatiques - Motivations ou incitations - Capacité de commettre des atrocités criminelles - Absence de facteurs atténuants - Circonstances propices ou action préparatoire - Facteurs déclencheurs	**Génocide** - Tensions entre groupes ou pratiques discriminatoires à l'encontre de groupes protégés - Signes d'une intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe protégé **Crimes contre l'humanité** - Signes d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile - Signes d'un plan ou d'une politique pour attaquer une population civile **Crimes de guerre** - Menaces graves à l'encontre de personnes protégées par le droit international humanitaire - Menaces graves contre les opérations humanitaires ou de maintien de la paix

Source : Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger (Nations unies).

Calculer le score de risque

Tableau 4.3 – Matrice de l'analyse des risques

		IMPACT				
		1	2	3	4	5
PROBABILITÉ	5	5	10	15	20	25
	4	4	8	12	16	20
	3	3	6	9	12	15
	2	2	4	6	8	10
	1	1	2	3	4	5

Extrait de GCR2P, Peacekeeping, Civilian Protection and the Responsibility to Protect: A Handbook for Trainers.

PROBABILITÉ DU RISQUE

Improbable	Peu probable	Possible	Probable	Très probable

IMPACT DU RISQUE

Supportable	Modéré	Moyen	Élevé	Grave

Pour obtenir le score de risque, multipliez la probabilité par l'impact. Par exemple, selon la matrice ci-dessus, si la probabilité et l'impact sont de 5, multipliez 5x5, ce qui donne 25 comme score de risque. Ce résultat suggère un degré élevé de probabilité et d'impact d'atrocités de masse. Si la probabilité est de 2 et l'impact de 3, cela donne un résultat de 6, soit un faible impact en cas d'atrocités de masse.

Intégrer la dimension de genre dans l'analyse des risques

Les conflits et les atrocités de masse ont des conséquences dévastatrices sur la paix et la sécurité en Afrique, et touchent les femmes, les hommes, les personnes âgées, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées. Les affrontements en RDC, en République centrafricaine et au Mali, ainsi que le génocide au Rwanda, illustrent tragiquement l'impact de ce type de violences sur différents groupes, en particulier les femmes parmi d'autres populations vulnérables.

Par conséquent, il est important d'intégrer des indicateurs relatifs au genre dans les analyses de risque réalisées par les SAP afin de prévenir les conflits et les atrocités. Les violences sexuelles et liées au genre peuvent constituent une grave violation du droit international et « être un indice annonciateur d'une plongée dans un conflit ou d'une escalade d'un conflit, ainsi que la conséquence de celle-ci[11] ».

Cela suggère que l'augmentation des violences liées au genre accroît le risque d'atrocités de masse. C'est pourquoi les analyses de risque devraient davantage tenir compte de la dimension de genre, en reconnaissant que « la violation systématique des droits des femmes, la discrimination fondée sur le genre et les inégalités entre les genres peuvent exacerber les conditions qui engendrent des conflits violents et des atrocités de masse[12] ». À cette fin, il est impératif de déterminer et d'intégrer dans les SAP des indicateurs relatifs au genre, notamment les pratiques économiques, sociales et politiques qui discriminent les femmes. Cela améliorera la capacité à prévoir de futures atrocités de masse et à lancer des interventions adaptées et suffisantes en amont.

Notons toutefois qu'il n'existe que peu, voire pas, de SAP des atrocités qui utilisent des indicateurs relatifs au genre, ce qui s'explique par la difficulté à recueillir des données sur le genre et une mauvaise compréhension de ce type d'informations. Cela signifie que les acteurs de la prévention des atrocités doivent en faire davantage pour intégrer l'angle du genre dans les analyses de risque et la collecte de données afin de mener un travail efficace.

Aller plus loin

- Nations unies, *Cadre d'analyse des atrocités criminelles : Outil de prévention*.
- ROSENBERG Sheri P. et autres, *Reconstructing Atrocity Prevention*, chapitres 3 et 12.
- HELDT Birger, « Mass Atrocities Early Warning Systems: Data Gathering, Data Verification and Other Challenges ».
- Global Center for the Responsibility to Protect, *Peacekeeping, Civilian Protection and the Responsibility to Protect: A Handbook for Trainers*, pp 132-152.

11 CSNU, Résolution 2171 (2014).

12 TEITT Sarah, « Women's Empowerment and Atrocities Prevention ».

ACTIVITÉ 3

1. Élaborez une étude de cas relative à un conflit dans un pays et distribuez-la aux participants (utilisez le scénario dans le module 7).
2. Répartissez les participants en quatre groupes, en chargeant chacun d'identifier les indicateurs et les facteurs de risque communs et spécifiques des atrocités de masse.
3. Sur cette base, demandez aux participants de noter les facteurs de risque entre 1 et 5.
4. Invitez-les à se servir de la matrice d'analyse des risques (y compris l'explication quant au calcul du score de risque) pour déterminer le score de risque.
5. Les participants peuvent formuler les risques de façon créative, ou simplement sur le modèle de : « Si les violences électorales perdurent dans le pays A, il est probable que des homicides de masse et ciblés soient commis » ou « Si les homicides xénophobes/ciblés perdurent, il est très probable que des atrocités de masse soient perpétrées ».
6. Demandez aux participants de noter leur score de risque sur un papier et d'utiliser les informations données – le cas échéant – pour prévoir lequel des quatre crimes est susceptible de se produire, et quel groupe cible serait touché.
7. Laissez les participants présenter aux autres le travail de leur groupe en expliquant le risque de score, le degré de risque pour tel crime et l'impact probable sur la population.
8. À l'issue des présentations, demandez s'il y a des demandes de clarification.
9. Sur la base des présentations, revenez rapidement sur les éventuelles lacunes et expliquez aux participants comment s'améliorer pour ce genre d'exercices à l'avenir.

UNITÉ 4 : LES MÉCANISMES DE RÉPONSE RAPIDE

DURÉE TOTALE : 50 MINUTES

20 minutes d'intervention, 30 minutes de travail en groupes.

OBJECTIF DE LA SESSION

Évoquer les mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide quant aux conflits et aux atrocités de masse.

Les SAP ne sont d'aucune utilité si les mécanismes de réponse sont faibles ou ne sont pas suffisamment solides pour éviter un danger potentiel. L'alerte précoce permet de faire en sorte que les tensions et conflits latents entre et parmi les groupes ethniques, religieux et politiques ne dégénèrent pas et n'alimentent pas des atrocités de masse.

Lorsque des atrocités de masse sont susceptibles de se produire en raison de tensions sociales, il existe plusieurs types de réponse. Dans cette unité, nous aborderons six d'entre eux : négociation / dialogue, médiation, conciliation, arbitrage, poursuites judiciaires et mode alternatif de règlement des litiges[13].

Aller plus loin

- CEDEAO, Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.

ACTIVITÉ 4

1. **Répartissez les participants en six groupes.**
2. **Attribuez à chaque groupe l'un des six mécanismes de réponse cités.**
3. **Demandez à chacun de réfléchir aux principales caractéristiques de ce mécanisme.**
4. **Laissez chaque groupe présenter son travail.**
5. **À l'issue des présentations, évoquez ensemble la manière dont la médiation peut être utilisée dans une étude de cas sur un conflit.**

13 Plus d'informations sur les mécanismes cités sur https://www.okbar.org/freelegalinfo/disputes/.

UNITÉ 5 : LES FEMMES DANS LA MÉDIATION ET LA PRÉVENTION DES ATROCITÉS DE MASSE

DURÉE TOTALE : 30 MINUTES

15 minutes d'intervention, 10 minutes de discussion collective, 5 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Expliquer l'importance de l'inclusion des femmes dans la prévention des conflits et des atrocités de masse, et dans la réponse à ces actes.

La résolution 1325 du CSNU, adoptée en 2000, reconnaît le rôle des femmes en matière de paix et de sécurité, et notamment leur rôle actif dans les procédures de médiation. Mais c'est peut-être la résolution 2171 du CSNU qui établit le mieux le lien fort entre les femmes et la prévention des atrocités de masse. Elle souligne que les femmes devraient « [participer] davantage et [être] associées de plus près, de manière pleine et effective et sur un pied d'égalité, aux activités de prévention des conflits et de médiation », conformément à d'autres résolutions du CSNU relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité[14].

Cependant, dans certains pays africains, les femmes ont occupé une place importante dans les efforts de médiation et de prévention des conflits avant l'adoption de ces textes, et contribué à restaurer la paix et la stabilité dans des situations de conflit. Ainsi, le Réseau pour la paix des femmes du fleuve Mano (MARWOPNET) – au Liberia et en Sierra Leone – a largement contribué à la négociation d'accords de paix en 1999 et 2002 lors des conflits dans ces deux pays. Ce réseau est une ONG vouée à la promotion de la paix et au développement dans les pays traversés par le Mano, c'est-à-dire le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée et la Côte d'Ivoire. Le MARWOPNET – dont le siège se trouve à Freetown (capitale de la Sierra Leone) et qui compte des antennes nationales au Liberia et en Guinée – a été créé sous l'égide de la CEDEAO et avec le concours de l'ONG suisse Femmes Afrique Solidarité en mai 2000, à la suite d'une réunion au Nigeria de plusieurs dirigeantes d'ONG locales en vue de promouvoir leur participation aux processus de médiation et de paix dans la région du Mano. Il rassemble une trentaine d'organisations de défense des droits des femmes qui réalisent des activités de résolution des conflits et de promotion de la paix au niveau local et sur la scène internationale.

Le MARWOPNET a participé à plusieurs réunions internationales visant à encourager les chefs d'État à mener une action politique non violente, ainsi qu'aux négociations officielles pour mettre fin à la guerre civile au Liberia en 2003. Lors des Pourparlers d'Accra pour la paix en juin de la même année, plusieurs femmes « ont agi comme groupe de pression et mobilisé d'autres femmes et groupes de leurs communautés pour appeler les belligérants à déposer les armes et se mettre d'accord sur une résolution des conflits », alors même qu'elles n'avaient pas été

14 CSNU, *Résolution 2171 (2014)*.

invitées officiellement à la réunion[15]. Des groupes de femmes ont aussi fait pression sur les parties prenantes pour créer des espaces favorisant leur participation au processus de paix.

Il s'agit là d'un exemple parmi d'autres du rôle actif que les femmes peuvent jouer, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans la prévention des atrocités de masse en Afrique. Les SAP intégrés dans les mécanismes nationaux permettront d'appuyer ce rôle si l'on supprime les obstacles structurels (politiques, juridiques, économiques, socioculturels…) au travers de lois, d'une meilleure représentation, de nominations à la tête de ministères, d'un travail de plaidoyer, de formation et d'ateliers de sensibilisation.

Aller plus loin

- CSNU, Résolution 1325 (2000).
- CSNU, Résolution 2171 (2014).

ACTIVITÉ 6

1. **Invitez les participants à discuter pendant 10 minutes du rôle que les femmes peuvent jouer dans la prévention des atrocités de masse.**
   - **Comment tirer parti de la contribution des femmes aux actions de prévention en amont ?**
   - **Dans quels domaines d'intervention rapide les femmes peuvent avoir le plus d'impact ?**
   - **Comment garantir l'engagement continu des femmes dans la prévention des atrocités, en particulier dans les contextes instables ?**
2. **Faites le point avant de clôturer la session.**

15 OKYERE Frank et AMEDZRATOR Lydia, « Mediation and Preventive Diplomacy in the ECOWAS Region: An Overview ».

RESSOURCES

Agence des États-Unis pour le développement international, *Conflict Assessment Framework. Version 2.0*, 2012, http://peacebuildingcentre.com/pbc_documents/CAF_USAID-2012.pdf.

AUSTIN Alexander, *Early Warning and the Field: A Cargo Cult Science?*, Berghof Research Center for Constructive Conflict Management, 2004, https://berghof-foundation.org/files/publications/austin_handbook.pdf.

CEDEAO, Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, 1999, https://www.oecd.org/fr/csao/publications/39466688.pdf.

Commission de la CEDEAO, *Cadre de prévention des conflits*, 2008, https://www.ceja.ch/images/CEJA/DOCS/Bibliotheque/Legislation/Africaine/Textes%20Regionaux/DD/DD4.pdf.

CSNU, Résolution 2171 (2014), https://undocs.org/fr/S/RES/2171(2014).

DAVIES Sara et autres, « Bridging the gap: Early warning, gender and the responsibility to protect », *Cooperation and Conflict*, https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0010836714545689.

GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques concernant la création et la gestion des mécanismes nationaux pour la prévention des génocides et des atrocités de* masse, 2019, https://www.gaamac.org/media-uploads/awg-manual/AWG_Manual_FR_06.08.19.pdf.

Global Centre for the Responsibility to Protect, *Peacekeeping, Civilian Protection and the Responsibility to Protect: A Handbook for Trainers*, 2017, https://www.globalr2p.org/peacekeeping-civilian-protection-and-the-responsibility-to-protect-a-handbook-for-trainers-and-supplemental-documents/.

HELDT Birger, « Mass Atrocities Early Warning Systems: Data Gathering, Data Verification and Other Challenges » dans Genocide Prevention Advisory Network, *Guiding Principles of the Emerging Architecture Aiming at the Prevention of Genocide, War Crimes, and Crimes Against Humanity*, pp. 13-32, 2012, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2028534.

Nations unies, *Cadre d'analyse des atrocités criminelles : Outil de prévention*, 2014, https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_FR.pdf.

NOYES Alexander et YARWOOD Janette, « The AU continental early warning system: from conceptual to operational? », *International Peacekeeping*, vol. 20, n° 3, pp. 249-262, 2013, https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13533312.2013.838393.

OKYERE Frank, « Electoral Violence and Mass Atrocity Prevention in Ghana: Contextualizing the Atrocity Prevention Framework » dans KAIPTC, *Managing Election-Related Conflict and Violence for Democratic Stability in Ghana II*, 2016, https://www.researchgate.net/publication/311576973_Managing_Election_Related_Conflict_and_Violence_for_Democratic_Stability_in_Ghana_II.

OKYERE Frank et AMEDZRATOR Lydia, « Mediation and Preventive Diplomacy in the ECOWAS Region: An Overview » dans OKAL Nicholas et autres, *Mediating Conflict in Africa: An Overview of Regional Experiences*, 2014, https://cmi.fi/wp-content/uploads/2016/04/WA_mediating_conflict.pdf.

OPOKU John Mark, *West African Conflict Early Warning and Early Response System: The Role of Civil Society Organizations*, document n° 19 du KAIPTC Paper, 2007, https://www.kaiptc.org/wp-content/uploads/2017/03/New%20folder/OpokuJ.M.-2007-WEST-AFRICAN-CONFLICT-EARLY-WARNING-AND-EARLY-RESPONSE-SYSTEM.pdf.

Organisation de l'Unité africaine, Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, 2002, https://www.peaceau.org/uploads/psc-protocol-fr.pdf.

ROSENBERG Sheri P. et autres, *Reconstructing Atrocity Prevention*, Cambridge University Press, 2015, https://www.cambridge.org/us/academic/subjects/law/criminal-law/reconstructing-atrocity-prevention.

SENTONGO Ashad, « The Practical Use of Early Warning and Response in Preventing Mass Atrocities and Genocide: Experiences from the Great Lakes Region » dans ROSENBERG Sheri P. et autres, *Reconstructing Atrocity Prevention*, Cambridge University Press, 2015, https://www.cambridge.org/us/academic/subjects/law/criminal-law/reconstructing-atrocity-prevention.

TEITT Sarah, « Women's Empowerment and Atrocities Prevention », 2014, https://www.e-ir.info/2014/11/11/womens-empowerment-and-atrocities-prevention/.

URUCHI Odoh Ben, « Creative Approaches to Crime: The Case for Alternative Dispute Resolution (ADR) in the Magistracy in Nigeria », *Journal of Law, Policy and Globalization*, n° 36, p. 92, 2015.

WANG Margaret, « Are alternative dispute resolution methods superior to litigation in resolving disputes in international commerce? », *Arbitration International*, vol. 16, n° 2, pp. 189-212, 2014, https://academic.oup.com/arbitration/article-abstract/16/2/189/191783.

MODULE 5 : CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

VUE D'ENSEMBLE DU MODULE

Le précédent module se concentrait sur l'alerte précoce et la prévention des atrocités de masse dans le but de permettre aux mécanismes nationaux de surveiller les indicateurs de risque, afin de prendre des mesures proactives pour prévenir les génocides et d'autres atrocités de masse. Ce module portera sur la conception et la mise en œuvre de programmes pour créer et gérer des mécanismes nationaux de prévention des atrocités de masse dans les pays d'Afrique. Bien qu'il repose sur les précédents modules, il peut être utilisé séparément pour guider les institutions africaines qui souhaitent former leur personnel national à ce sujet.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de ce module, les participants pourront :

- Expliquer ce qu'est la conception et la mise en œuvre des programmes ;
- Identifier les éléments de l'analyse de la chaîne de résultats ;
- Aborder la conception de programmes pour la prévention des atrocités de masse ;
- Expliquer le suivi et l'évaluation des programmes ;
- Faire la liste et discuter des composantes du renforcement des capacités des mécanismes nationaux ; et
- Discuter de l'élaboration de programmes tenant compte de la dimension de genre.

PLAN DU COURS

UNITÉ 1	UNITÉ 2	UNITÉ 3	UNITÉ 4	UNITÉ 5
Conception et mise en œuvre d'un programme	Conception, suivi et évaluation d'un programme, et risques d'atrocités de masse	Appropriation, pérennité et mobilisation des ressources	Établissement et renforcement des capacités	Élaboration de programmes tenant compte des questions de genre

DURÉE ESTIMÉE

Ce module représente environ 4 heures et 15 minutes de formation.

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 45 MINUTES

15 minutes de réflexion, 20 minutes de présentation, 10 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

- Expliquer la conception et la mise en œuvre de programmes dans le cadre de mécanismes nationaux de prévention des atrocités de masse ; et
- Aborder les liens entre projet, programme et politique dans la création et la gestion des mécanismes nationaux. Évoquer la relation entre les analyses de la chaîne d'intervention et de la chaîne de résultat dans la conception et la mise en œuvre des programmes.

Conception et mise en œuvre d'un programme

Les programmes menés par les mécanismes nationaux reposent généralement sur une politique nationale ou institutionnelle. Afin de parvenir à son but à long terme, un mécanisme national doit formuler des principes et des lignes directrices pour établir des normes de conduite et veiller à ce que les responsabilités sociales et juridiques soient remplies. Une politique reflète le plus souvent les valeurs et la mission d'une institution, et doit se traduire par un ensemble de programmes, de projets et d'activités qui rendent les mécanismes nationaux pertinents. Cela signifie que la conception et la mise en œuvre de programmes ne se produisent pas de façon indépendante, elles doivent s'intégrer dans une vision ou un objectif politique national(e) global(e). Ainsi, les programmes font le lien entre politiques et projets.

Les conséquences d'une intervention sont qualifiés de **produits** au niveau des projets, d'**effets** au niveau des programmes, et d'**impact** au niveau des politiques. La conception de programmes devrait clairement établir le lien entre ces trois niveaux associés à la chaîne d'intervention, et la manière dont les progrès peuvent être suivis et évalués pendant la phase de mise en œuvre.

Schéma 5.1 – Liens entre politique, programme et projet

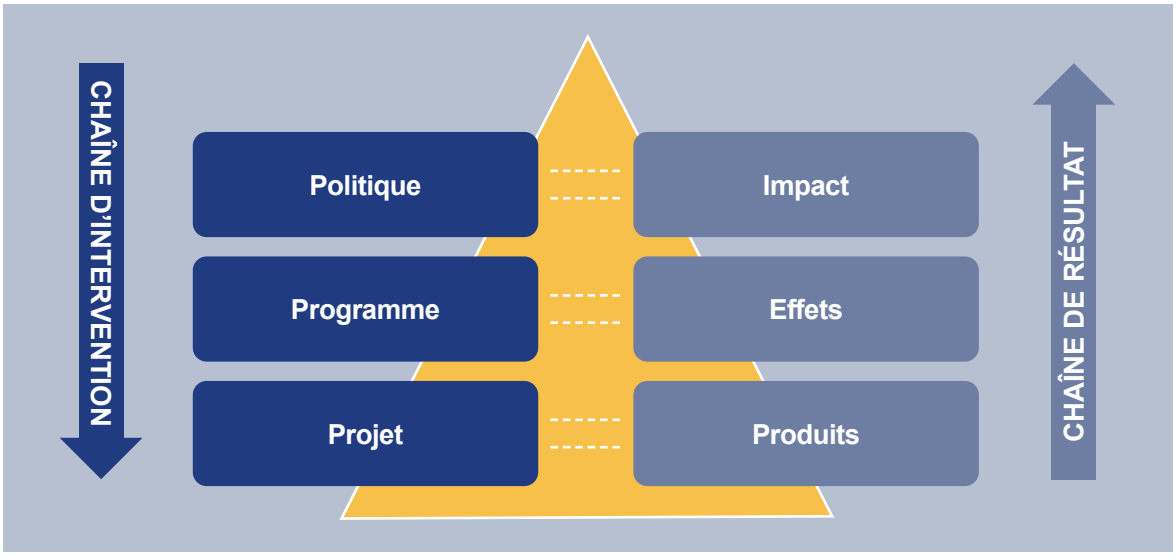

Si les programmes sont mal conçus, les projets ne permettront peut-être pas d'obtenir les résultats escomptés avec la politique. Les programmes de prévention des atrocités de masse au niveau national devraient en premier lieu se fonder sur la volonté du pays dans un domaine donné, par exemple le respect de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Sans ces principes globaux, les mécanismes nationaux peuvent manquer de fondations solides pour réaliser leurs programmes.

Les programmes thématiques sont destinés à répondre à des risques liés aux atrocités de masse tels que : violations des droits de l'homme, recours à la force par les forces de sécurité de l'État à l'encontre de certains groupes de la population, attaques armées perpétrées par des acteurs non étatiques, violences électorales, litiges relatifs à la terre, affrontements religieux, conflits ethniques, tensions entre communautés, violences sexuelles et liées au genre en temps de conflit, etc. Ces actes peuvent tous entraîner des atrocités de masse, et des programmes spécifiques peuvent être mis en place pour les prévenir et en atténuer le risque d'occurrence et d'escalade.

Tout en traitant ces questions séparément, il est impératif d'exposer le lien entre elles afin d'accroître l'efficacité et l'efficience des programmes. Cela implique d'établir une hiérarchie des ressources et des activités. La chaîne de résultat dans la conception et la mise en œuvre de programmes est illustrée par le schéma ci-dessous.

Schéma 5.2 – La chaîne de résultat dans l'élaboration des programmes

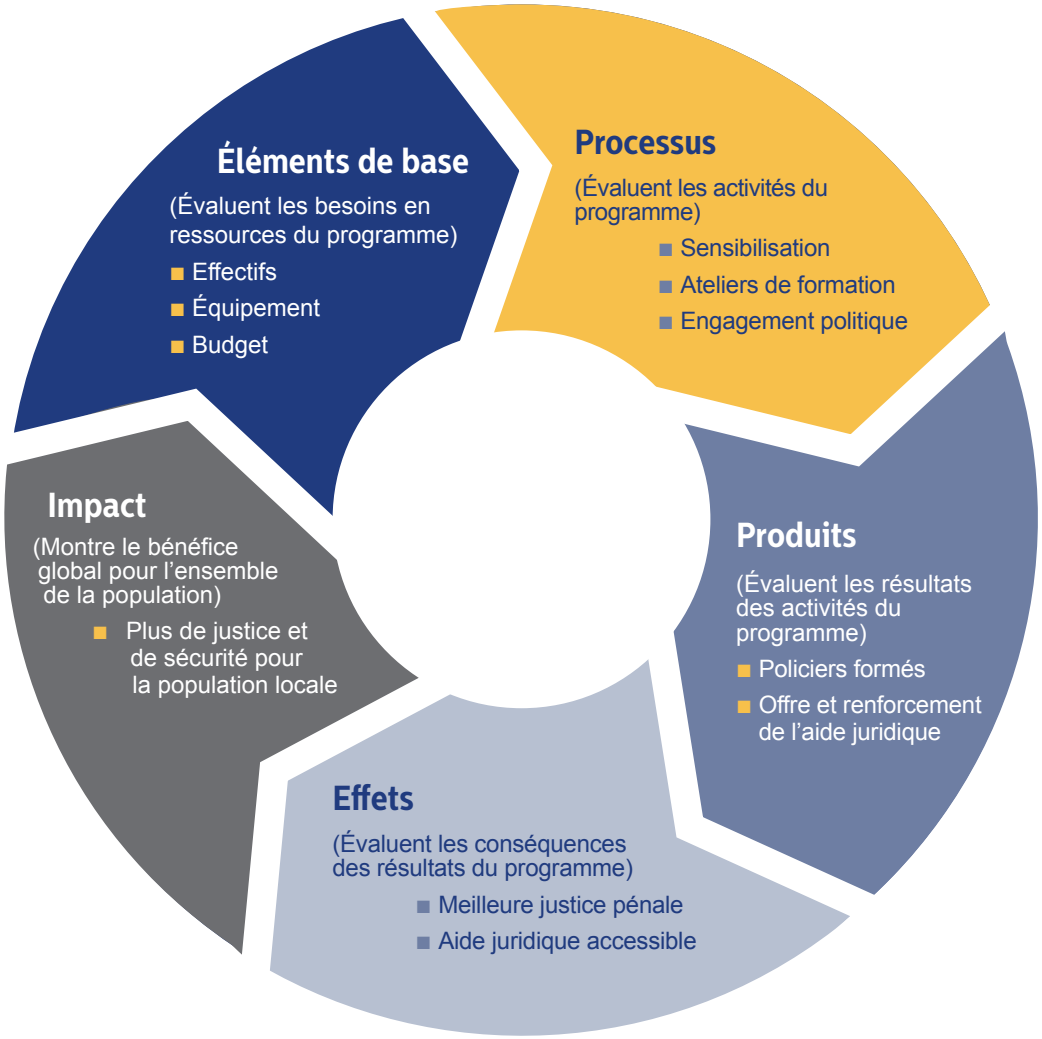

Développé par l'auteur (novembre 2020)

La conception et la mise en œuvre de programmes comprennent cinq étapes dans la chaîne de résultat. Les éléments de base sont les ressources nécessaires pour réaliser un programme, et comprennent généralement les effectifs, l'équipement et les fonds (budget).

Les **effectifs** incluent les membres du personnel et les consultants ou les spécialistes engagés pour effectuer diverses tâches dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Pour mener le travail de conception et de réalisation de programmes liés aux atrocités de masse, il peut être nécessaire d'avoir des effectifs ayant de l'expérience dans les domaines suivants : droits de l'homme, gouvernance, études sur la paix et les conflits, études sur le développement et la sécurité. Les responsables ou chargés des programmes se voient souvent confier des rôles précis dans la mise en œuvre.

L'**équipement** comprend aussi bien les ordinateurs et autres appareils nécessaires que les contenus et informations en rapport avec le programme. La technologie évoluant rapidement, il peut être nécessaire de mettre à jour l'équipement et de former les effectifs en continu pour éviter l'obsolescence du premier et les lacunes des seconds.

Un **processus** est un ensemble d'activités interreliées destinées à obtenir les produits escomptés d'un programme. Parmi elles figurent notamment les recherches, la formation et les ateliers. On est souvent tenté de ne faire état que des activités, sans évoquer les produits et effets. Les communications relatives aux programmes doivent concerner autre chose que les activités et leurs produits. Les activités sont surveillées et évaluées pour vérifier qu'elles permettent de franchir certains caps. Lorsqu'on les examine, on cherche le plus souvent à déterminer si les éléments de base sont en quantité et d'une qualité suffisantes, ainsi qu'à suivre le calendrier de travail. Étant donné que les activités font le lien entre éléments de base et produits, on dit souvent que le processus est aussi important que les produits.

Les **produits** correspondent aux éléments que le processus est supposé engendrer. Étant donné que les résultats sont censés être mesurés en termes qualitatifs et quantitatifs, les responsables de programme doivent se concentrer sur le processus. Les approches participatives – telles que l'inclusivité des différents genres et la représentation des minorités dans la conception et la mise en œuvre des programmes – permettent de faire en sorte que les produits soient bien aussi nombreux que prévu et de la qualité attendue. Par exemple, le produit « Policiers formés » doit comprendre des chiffres faisant état du nombre d'hommes et de femmes formé(e)s. Cela permettra d'avoir une idée plus précise des résultats obtenus. Chaque produit d'un programme doit être utilisé par les bénéficiaires ciblés, faute de quoi les résultats ne seront pas satisfaisants et n'entraîneront aucun changement.

Les **effets** correspondent aux changements que l'utilisation d'un produit est censée provoquer. Par exemple, l'effet des policiers formés aux droits de l'homme est l'amélioration de la justice pénale au niveau local, ce qui a des répercussions sur la population car celle-ci obtient plus facilement justice et se sent plus en sécurité. Au-delà des produits, le responsable de programme ne peut pas influencer les effets et l'impact, ce qui repose plutôt sur d'autres programmes ou politiques bien pensé(e)s.

ACTIVITÉ 1

1. **Réfléchissez ensemble à la notion de conception et mise en œuvre des programmes.**
2. **Notez les réponses sur un tableau.**
3. **Commentez les plus significatives.**

UNITÉ 2 : CONCEPTION, SUIVI ET ÉVALUATION D'UN PROGRAMME, ET RISQUES D'ATROCITÉS DE MASSE

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 1 HEURE ET 15 MINUTES

25 minutes de réflexion, 35 minutes de présentation, 15 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

- Dresser la liste des types de risques d'atrocités de masse et évoquez un programme d'intervention pour répondre à ces risques ; et
- Citer cinq objectifs clés de suivi et évaluation (S&E), et discuter des indicateurs de performance en la matière.

Bien souvent, les interventions politiques portent en priorité sur des sujets clés en matière de politique et de gouvernance, comme l'état de droit, les droits de l'homme et le droit humanitaire international. Il s'agit d'un moyen de minimiser les risques d'atrocités de masse dans les pays. Le CNP du Ghana, bien qu'il œuvre à la prévention des conflits, s'occupe davantage des violences électorales, notamment car elles sont généralement imputables à des groupes armés organisés affiliés à des partis politiques.

Types de risques d'atrocités de masse et degré du programme d'intervention

Les risques d'atrocités de masse vont des causes profondes aux éléments déclencheurs, en passant par les violences. Chaque type requiert une différente forme de programme et interreliées d'intervention – par exemple, prévention, gestion, poursuites judiciaires, etc.

Tableau 5.1 – Les trois degrés des risques d'atrocités

Prévention des atrocités	Gestion des atrocités	Jugement des atrocités
Causes profondes des risques	Manifestations des risques	Éléments déclencheurs des risques
■ Manque de ressources ■ Inégalités ■ Discrimination ■ Marginalisation	■ Massacre ■ Déplacements forcés ■ Violences sexuelles et liées au genre en temps de conflit	■ Violations de l'état de droit (ex : élections truquées) ■ Violations des droits de l'homme ■ Violations du droit international humanitaire
Degré de risque d'atrocités →		

Développé par l'auteur (novembre 2020)

Lorsqu'on crée un mécanisme national de prévention des atrocités de masse, on peut lui conférer le pouvoir d'examiner des allégations de crimes, de mener une enquête et de lancer des poursuites le cas échéant. Cependant, la plupart de ces entités disposent rarement de pouvoirs juridiques au-delà de leur rôle préventif. La capacité à enquêter et traduire en justice demeure la prérogative des organes étatiques de sécurité et judiciaires habituels. C'est le cas au Ghana, où cette capacité n'a pas été conférée au CNP. L'attribution de tels pouvoirs à un mécanisme national nécessite de collaborer avec les agences de sécurité étatiques afin de se révéler utile à la prévention des atrocités de masse. Mais bien souvent, ces agences sont impliquées dans des violations des droits de l'homme. Si elles ne sont pas aptes ou prêtes à enquêter sur des violences dont elles sont complices et à lancer des poursuites, cela peut compromettre la lutte contre l'impunité.

Encadré 5.1 – Élaborer un programme pour mener des actions de prévention au niveau local

- Impliquer les parties prenantes locales dans le programme afin qu'elles se l'approprient et y adhèrent, et pour garantir la pérennité du programme.
- Intégrer des programmes de dialogue et de réconciliation dans les initiatives de prévention des atrocités de masse.
- Impliquer les autorités locales dans les projets de développement des capacités en matière de prévention des atrocités de masse.
- Donner la priorité à la protection des civils.
- Établir des partenariats entre l'État et les OSC afin de réaliser conjointement des initiatives locales de prévention.
- Élaborer des programmes visant à fournir des services essentiels – par exemple, équipements de santé, restauration et amélioration des installations sanitaires, accès à l'eau et à l'éducation, réinstallation des personnes déplacées – afin de stabiliser la situation et de répondre aux besoins de la population locale pour lui permettre de retrouver une vie normale.
- Créer des opportunités pour aider les communautés à générer des revenus et à redynamiser les infrastructures locales de prestation de services et de développement.

Suivi et évaluation des programmes

Le **suivi** implique d'observer les progrès réalisés dans le cadre des activités du programme pour s'assurer que la mise en œuvre se déroule selon les normes établies et le calendrier.

L'**évaluation** a généralement lieu à la fin du programme. Elle permet de tirer les leçons les plus importantes pour l'organisation et pour élaborer de futurs programmes. Les évaluations à mi-parcours et sur le long terme visent à vérifier que le programme est en bonne voie pour atteindre le but ou l'impact souhaité. L'évaluation sert souvent à déterminer si le programme remplit des critères plus larges :

- pertinence
- efficacité
- efficience
- impact
- pérennité

Les mesures d'évaluation couvrent à la fois des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs de performance utilisés dans ce cadre sont détaillés ci-dessous.

Encadré 5.2 – Indicateurs de performance dans le suivi et l'évaluation des programmes

Validité

- Vos indicateurs permettent-ils de mesurer les progrès quant à la réalisation de votre objectif ?
- Évaluez-vous les effets et non pas seulement les activités ?
- D'autres personnes obtiendraient-elles les mêmes résultats en utilisant les mêmes indicateurs ?

Équilibre

- Disposez-vous d'un ensemble équilibré d'indicateurs permettant de mesurer les progrès quant à la réalisation d'un seul objectif ?
- L'ambiguïté inhérente à chaque indicateur est-elle réduite par la présence des autres indicateurs ?

Sensibilité

- Tous vos indicateurs sont-ils suffisamment sensibles pour enregistrer les types de changement susceptibles de se produire d'une phase à une autre ?
- Vos indicateurs sont-ils sensibles aux changements que vos interventions sont susceptibles d'engendrer ?

Égalité

- Vos indicateurs permettent-ils de rendre compte spécifiquement de la réalité de certains groupes ou de populations vulnérables, par ex. les personnes vivant dans la pauvreté et/ou les femmes ?
- Pouvez-vous décomposer les indicateurs qui rendent compte d'une réalité globale pour connaître la réalité de groupes spécifiques ?

Motivation

- Pouvez-vous identifier de quelles manières l'introduction de vos indicateurs peut modifier les raisons qui guident le comportement des autorités ou des citoyens ?
- Pouvez-vous minimiser le risque éventuel que vos indicateurs génèrent des motivations indésirables qui pourraient compromettre la réalisation de vos objectifs ?

Faisabilité

- Avez-vous les moyens financiers de collecter les données nécessaires de façon régulière/continue, et existe-t-il des moyens plus simples et moins coûteux de recueillir les données disponibles ?
- Les données recueillies en fonction de vos indicateurs seront-elles fiables ?

Appropriation

- Est-ce que toutes les personnes dont les progrès seront évalués auront contribué à l'élaboration des indicateurs ?
- Les personnes dont la performance sera évaluée au moyen des indicateurs ont-elles confiance en ceux-ci ?

Clarté

- Les mesures sont-elles comprises par tous vos publics, y compris certains groupes ou des populations vulnérables, comme les personnes vivant dans la pauvreté ?
- Vos mesures sont-elles exprimées dans des unités claires ?

Source : Manuel de l'OCDE/CAD sur la réforme des systèmes de sécurité*, 2007, p. 74 (modifié).*

ACTIVITÉ 2

1. **Réfléchissez ensemble aux principaux objectifs et aux indicateurs de performance en matière de S&E.**
   - **Pourquoi faut-il suivre et évaluer les programmes et les projets ?**
   - **En quoi le suivi se distingue-t-il de l'évaluation ?**
   - **Mettez en avant les étapes concrètes d'un S&E efficace. À quoi un responsable de S&E devrait s'intéresser au moment d'évaluer l'efficacité des programmes de prévention des atrocités ?**
2. **Notez les réponses au tableau.**
3. **Commentez les réponses les plus significatives.**

UNITÉ 3 : APPROPRIATION, PÉRENNITÉ ET MOBILISATION DES RESSOURCES

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 30 MINUTES

10 minutes de réflexion, 10 minutes de présentation, 10 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Aborder la mobilisation des ressources dans la conception et la réalisation des programmes. Expliquer l'appropriation et la mise en œuvre des programmes.

Appropriation et pérennité

Les mécanismes de paix, notamment en Afrique, doivent faire l'objet d'une appropriation nationale/locale, de la même manière que les programmes sont menés par les institutions. Sans cela, la pérennité des institutions et des programmes peut devenir problématique.

L'appropriation nationale est un prérequis à la durabilité des programmes. La pérennité des mécanismes nationaux et de leurs activités repose également sur les ressources et capacités humaines, le financement, la prise en compte du contexte culturel, et les structures, systèmes et capacités institutionnels.

Schéma 5.3 – Parvenir à l'appropriation nationale et à la pérennité

Objectifs	Critères	Exemples d'indicateurs
Appropriation locale/ nationale	■ Soutien politique ■ Évolution des politiques et pratiques gouvernementales ■ Engagement et initiatives de la société civile (différence majeure entre appropriation gouvernementale / nationale)	■ Volonté de direction politique et soutien aux mécanismes nationaux et programmes, nouveaux et existants ■ Nouveaux efforts du gouvernement pour créer de nouveaux mécanismes et améliorer ceux déjà en place ■ Dialogue sur la prévention des atrocités de masse entre l'État et la société civile
Gestion et durabilité	■ Pérennité financière ■ Gestion ■ Gestion des informations et suivi des capacité	■ Allocations budgétaires nationales pour financer la prévention des atrocités de masse ■ Formation pour renforcer la capacité à mener des programmes ■ Création d'un centre de données national pour suivre les progrès en termes de prévention des atrocités de masse

Source : Manuel de l'OCDE/CAD sur la réforme des systèmes de sécurité, *2007, p. 73 (modifié).*

Mobilisation des ressources

Le budget demeure une composante importante de la mise en œuvre d'un programme. Sans financement ou par manque de fonds, les programmes sont réalisés de façon médiocre. La plupart des pays africains dépendent du soutien de donateurs pour mener leurs programmes. Les mécanismes nationaux de prévention des atrocités de masse ne reçoivent pas toujours un financement adéquat provenant du budget ou de subventions du gouvernement, et peuvent avoir à se tourner vers des donateurs pour obtenir un soutien supplémentaire.

La question clé consiste à savoir si un mécanisme national sera capable de fonctionner efficacement s'il est privé du soutien des donateurs à l'avenir. Collecter des fonds requiert des compétences spécifiques en termes de rédaction de propositions et d'engagement des parties prenantes. La vérification et la reddition de comptes sont tout aussi importantes dans les efforts de mobilisation des ressources. Cependant, de faibles capacités institutionnelles dans le secteur public ont fait de la reddition de comptes un maillon faible de la gestion et de la durabilité des programmes. La reddition de comptes est indispensable pour donner confiance en la mobilisation des ressources.

ACTIVITÉ 3

1. **Réfléchissez ensemble aux notions de mobilisation des ressources et d'appropriation et de pérennité des programmes.**
   - **Quelles mesures spécifiques les mécanismes nationaux peuvent mettre en place pour renforcer leurs programmes ?**
   - **Vous avez été désigné responsable de la mobilisation des ressources pour le tout nouveau Système national de prévention des atrocités dans votre pays. Quels sont les meilleurs moyens de générer des ressources pour permettre le fonctionnement de votre institution ? Pensez à des sources internes et externes.**
   - **L'appropriation nationale/locale suffit-elle à assurer la pérennité des mécanismes nationaux ?**
2. **Notez les réponses au tableau.**
3. **Commentez les réponses les plus significatives.**

UNITÉ 4 : ÉTABLISSEMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 30 MINUTES

10 minutes de réflexion, 10 minutes de présentation, 10 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

- Aborder comment le renforcement des capacités participe à la pérennité des mécanismes nationaux ; et
- Expliquer les différents domaines de renforcement des capacités individuelles et organisationnelles.

Bien qu'il faille accorder une attention particulière aux questions financières et culturelles, la création et le renforcement des capacités sont les moteurs essentiels de l'appropriation et de la pérennité d'un programme.

Schéma 5.4 – Domaines de renforcement des capacités individuelles et institutionnelles

	Individuelles	Organisationnelles
Capacités	■ Éducation ■ Expérience ■ Aptitudes **Capacités individuelles :** en lien avec l'éducation et la formation professionnelle d'un employé, son expérience et ses compétences professionnelles, et ses aptitudes physiques et mentales.	■ Règles ■ Ressources ■ Information **Capacités organisationnelles :** en lien avec l'adhésion d'un employé aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et sa conduite professionnelle, y compris en matière de finances.
Intégrité	■ Droits de l'homme ■ Conduite ■ Affiliation **Intégrité individuelle :** en lien avec l'adhésion d'un employé aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et sa conduite professionnelle, y compris en matière de finances.	■ Représentation ■ Reddition de comptes ■ Service **Intégrité organisationnelle :** en lien avec les procédures appliquées pour établir les principes et valeurs d'une institution, y compris les procédures disciplinaire et de traitement des plaintes, les mécanismes de supervision, les lignes directrices éthiques, les codes de conduite et la représentation (en termes de genre, origine ethnique et géographique, religion).

Source : Manuel de l'OCDE/CAD sur la réforme des systèmes de sécurité, *2007, p. 60 (modifié).*

La durabilité est accrue lorsque le développement des capacités est associé à l'intégrité individuelle et organisationnelle.

UNITÉ 5 : ÉLABORATION DE PROGRAMMES TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 45 MINUTES

20 minutes de réflexion, 15 minutes de présentation, 10 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Faire la liste et discuter des normes et meilleures pratiques en termes d'élaboration de programmes tenant compte des questions de genre.

Comprendre les répercussions des atrocités de masse sur la vie des femmes et des hommes permet aux professionnels de mieux saisir le contexte dans lequel ils interviennent, et donc de veiller à ce que les efforts de réponse n'aggravent pas le sort de la population locale et n'exacerbent pas des injustices passées.

Cela leur permet aussi de remédier aux inégalités sociales telles que la sous-représentation des femmes dans les processus décisionnels, ou leur accès limité aux mécanismes judiciaires. Étudier minutieusement les différents besoins, priorités et capacités des femmes et des hommes devrait entraîner une prise de décisions mieux informées et une meilleure mise en œuvre des programmes de prévention des atrocités de masse.

Le terme « genre » ne fait pas référence aux femmes et aux hommes, mais plutôt aux différences sociales entre eux et à la relation que ces groupes entretiennent entre eux et qui est le fruit d'une construction sociale. Le genre d'une personne :

- Découle d'une construction sociale et est donc acquis et peut évoluer ;
- Varie selon les cultures et l'époque ; et/ou
- Entraîne des différences de rôles, responsabilités, opportunités, besoins et contraintes pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons.

Les programmes de prévention des atrocités doivent tenir compte de la dimension de genre afin de pouvoir répondre aux besoins différents des hommes et des femmes. Lors de la réunion du Conseil économique et social des Nations unies en 1997, il a été déclaré : « Intégrer une démarche d'équité entre les sexes, c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes[16]. »

16 Séminaire sur la transversalisation de la problématique femmes-hommes, 15-17 septembre 1997, Genève (Suisse).

L'élaboration de programmes tenant compte des questions de genre implique que les mécanismes nationaux soient capables de mettre au point des approches pertinentes selon cet angle, afin de créer des espaces pour remédier aux violences liées au genre et intégrer les rôles liés aux genres dans les initiatives de prévention, c'est-à-dire appliquer des idées et des pratiques qui garantissent que les efforts de prévention accordent la même attention aux rôles, besoins et intérêts liés au genre. Cela peut passer par la nomination de conseillers en genre auprès des mécanismes nationaux et la création d'un réseau de spécialistes des questions de genre pour proposer des compétences et des approches de prévention, par exemple en matière de violences sexuelles et liées au genre ou de violations des droits de l'homme (sociaux, politiques, économiques et religieux) dans le cadre d'atrocités de masse.

À cette fin, voici des exemples de bonnes pratiques :

- Mettre au point des indicateurs sur le genre pour aider à identifier les problèmes liés au genre dans le cadre d'atrocités de masse – par exemple, les pratiques économiques, sociales, juridiques et politiques qui discriminent les femmes aux niveaux familial, communautaire et national. Les facteurs identifiés peuvent être intégrés dans les SAP afin d'anticiper les menaces et les risques pour les femmes et les jeunes.
- Répondre rapidement aux violences à l'égard des jeunes et des femmes – par exemple, lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes en renforçant les institutions étatiques concernées, ce qui implique d'assurer l'accès des femmes aux ressources et aux opportunités politiques et de donner des garanties juridiques pour les droits liés au genre.
- Analyser et intégrer la dimension de genre comme thématique transversale du renforcement des capacités et des programmes de sensibilisation des mécanismes nationaux.
- Veiller à ce que les membres et le personnel des mécanismes nationaux soient correctement sensibilisés à la dimension de genre et à son intégration dans tous les programmes – par exemple, facteurs de risque, droits, obligations, stratégies, approches et outils connexes garantissant que les actions coordonnées répondent plus efficacement aux problématiques de genre dans le cadre de la prévention des atrocités de masse.
- Nommer un conseiller en genre dans chaque mécanisme national, chargé de fournir une assistance technique à toutes les étapes de l'élaboration du programme de prévention des atrocités de masse.
- Intégrer des activités de sensibilisation à l'articulation entre la résilience et le genre dans le cadre des programmes de renforcement des capacités pour la prévention des atrocités, aux niveaux familial, communautaire et national.
- Promouvoir une plus forte participation globale des jeunes et des femmes aux principaux processus nationaux concernant les réformes des secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité, la planification économique, etc.

Quels sont les éléments de la dimension de genre à intégrer ?

- Reconnaissance et respect des différences de genre au cours des activités de prévention ;
- Égalité des genres comme valeur essentielle de la prévention des atrocités ;
- Promotion de l'égalité des genres en tant que responsabilité incombant à l'ensemble de la société ;
- Élaboration de programmes politiques, sociaux et économiques tenant compte de la dimension de genre dans le cadre de la prévention des atrocités de masse ;
- Pleine participation (officielle et informelle) des femmes et des jeunes à la prévention ; et
- Analyse du contexte de prévention selon l'angle du genre afin de garantir que les valeurs essentielles d'égalité et d'inclusion soient bien incluses dans les programmes de lutte contre les atrocités de masse.

Aller plus loin

- Département des opérations de maintien de la paix (Nations unies), *Gender Resource Package for Peacekeeping Operations*.

RESSOURCES

Agence des États-Unis pour le développement international, *Conducting Conflict Assessments: A Framework for Strategy and Program Development*, 2004, https://rmportal.net/library/content/tools/conflict-assessment-and-management-tools/conducting-a-conflict-assessment-a-framework-for-strategy-and-program-development/view.

Agence des États-Unis pour le développement international, *People-to-People Peacebuilding: A Program Guide*, 2011, https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/CMMP2PGuidelines2010-01-19.pdf

Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, *Manuel sur la réforme des systèmes de sécurité*, 2007.

Département des opérations de maintien de la paix (Nations unies), *Gender Resource Package for Peacekeeping Operations*, 2004, https://www.peacewomen.org/sites/default/files/dpko_genderresourcepackage_2004_0.pdf.

NATHAN Laurie, *No Ownership, No Commitment: A Guide to Local Ownership of Security Sector Reform*, University of Birmingham, 2007, http://epapers.bham.ac.uk/1530/1/Nathan_-2007-_No_Ownership.pdf.

NATHAN Laurie, *Operationalising the Principle of National Ownership in Security Sector Reform*, 2006, http://www.crisisstates.com/download/others/SSR%20Reform.pdf

NEAL Derrick J., « Strategic Management: Avoiding Analysis Paralysis » dans CLEARY Laura R. et McCONVILLE Teri, *Managing Defence in Democracy*, Routledge, 2006.

Programme des Nations Unies pour le développement, *Élections et prévention des Conflits*, 2009, https://www1.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/democratic-governance/elections-and-conflict-prevention-guide.html.

MODULE 6 : IMPLIQUER LES ACTEURS CLÉS POUR ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE

VUE D'ENSEMBLE DU MODULE

La prévention des atrocités passe par diverses stratégies utilisées pour identifier les menaces et les risques, et y réagir, dans le but d'en minimiser l'occurrence ou la récurrence tout en renforçant la résilience des populations locales, afin de survivre et de se relever de ces violences. Les mesures prises peuvent inclure la consolidation des institutions étatiques, le dialogue juridique et des réformes visant à instaurer un climat de confiance, promouvoir la reddition de comptes, les droits humains et l'état de droit, améliorer la prestation des services, la gouvernance démocratique, le soutien à la société civile, etc. Les programmes efficaces de prévention des atrocités de masse ciblent tous les niveaux de la société afin d'inclure les acteurs clés. Ce module est conçu pour vous aider à identifier, classer par ordre d'importance et impliquer les parties prenantes essentielles à la création et/ou à la gestion de mécanismes nationaux.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de ce module, les participants pourront :

- Identifier les acteurs clés des mécanismes nationaux dans leur propre contexte ;
- Comprendre l'importance de l'engagement des parties prenantes ; et
- Mener des activités pour informer l'élaboration de plans d'action favorisant un engagement constructif.

PLAN DU COURS

UNITÉ 1 Introduction	**UNITÉ 2** Les agences étatiques et les acteurs politiques	**UNITÉ 3** Les acteurs autochtones	**UNITÉ 4** Les organisations de la société civile	**UNITÉ 5** Les médias
UNITÉ 6 Les groupes de femmes	**UNITÉ 7** Les groupes de jeunes	**UNITÉ 8** Les acteurs du secteur privé	**UNITÉ 9** Les communautés épistémiques	**UNITÉ 10** Activités : analyse des parties prenantes et de leurs plans d'action/ pouvoirs

DURÉE ESTIMÉE

Ce module représente environ 6 heures et 30 minutes de formation.

NB : CONTRAIREMENT AUX AUTRES MODULES, LES NEUF PREMIÈRES UNITÉS NE PRÉVOIENT PAS D'ACTIVITÉS. DEUX ACTIVITÉS CONJOINTES SONT DÉCRITES DANS L'UNITÉ 10 À LA FIN DU MODULE. LA DURÉE ESTIMÉE N'INCLUT PAS CES ACTIVITÉS (4 HEURES ET 30 MINUTES).

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 45 MINUTES

20 minutes de réflexion, 15 minutes de présentation, 10 minutes de résumé.

OBJECTIF DE LA SESSION

Comprendre les différentes parties prenantes et comment les impliquer.

Qu'est-ce que l'engagement des parties prenantes ?

L'engagement des parties prenantes correspond au processus d'implication des personnes concernées par la prévention des atrocités de masse ou susceptibles de l'influencer. Il s'agit d'un aspect essentiel de la mise en œuvre des mécanismes nationaux. Sans cela, les acteurs locaux ne peuvent pas s'approprier les décisions et les actions relatives à la prévention des atrocités de masse, et la pérennité des programmes de prévention est compromise. En impliquant les parties prenantes clés, les responsables des mécanismes nationaux peuvent traduire leurs besoins en une stratégie de prévention. La vidéo suivante présente à quoi correspond l'engagement des parties prenantes.

Schéma 6.1 – Comment impliquer les parties prenantes ?

Pourquoi l'engagement des parties prenantes est important ?

- Il permet d'améliorer la performance d'un mécanisme national en regroupant diverses compétences et capacités pour informer les activités de prévention.
- Il favorise la pérennité des programmes en donnant plus de légitimité au mécanisme national et en assurant une meilleure adhésion à celui-ci et une confiance plus forte envers lui, ce qui entraîne une meilleure institutionnalisation et performance.
- Il crée une attitude favorable au mécanisme national, et aide à assurer et renforcer l'appropriation locale.
- Il aide à institutionnaliser la prévention des atrocités de masse.
- Il contribue à ouvrir des canaux de communication et établir des partenariats entre des adversaires, réels ou potentiels, qui pourront servir le jour venu pour empêcher des atrocités de masse.
- Il accroît les connaissances, la compréhension et les capacités des parties prenantes en vue de réagir aux risques et menaces dans leurs communautés et de mener des initiatives de prévention des atrocités plus efficaces.
- Il garantit que les objectifs de prévention plus larges sont atteignables, en donnant une meilleure capacité à traiter les problèmes sous-jacents et manifestes aux niveaux structurel et relationnel.
- Il ouvre la voie à une régénération pacifique et permet aux communautés d'être plus résilientes et de se relever plus vite en cas de conflit et d'atrocités de masse.
- Il promeut des modèles de comportement positifs et inclusifs, renforce les normes mondiales et combat la banalisation de certains comportements en lien avec des atrocités – provocations, discours de haine, violences, etc.
- Il est nécessaire pour assurer la résilience, c'est-à-dire la capacité d'une communauté à résister aux provocations, à empêcher des atrocités de masse et à se remettre plus vite de l'impact de ces violences.

Les trois éléments de l'engagement des parties prenantes

Afin de garantir le succès de l'engagement des parties prenantes, il est impératif de répondre à la question du « pourquoi » (but), du « comment » (portée et conditions) et du « qui » (parties prenantes).

Tableau 6.1 – Les bases de l'engagement des parties prenantes

Étape 1	Étape 2	Étape 3
Établir le but – raisons de l'engagement	**Établir la portée – éléments concrets relatifs au but**	**Établir la mission et le type d'appropriation pour définir les parties prenantes**
Ce qui doit être réalisé devrait viser à améliorer ou élaborer une stratégie, identifier et résoudre les problèmes opérationnels, et comprendre le point de vue des parties prenantes.	**Les éléments concrets influencent les décisions, actions ou comportements d'une partie prenante ou plus. Ils incluent :** ■ lieu de l'engagement – géographique (région, pays, sous-région…) et organisationnel (gouvernement ou ministère, société civile ou groupes de femmes…) ; ■ durée de l'engagement : sur le court terme, axé sur des questions ou problèmes actuels / sur le long terme, axé sur les interventions stratégiques ; ■ activités / produits / services : il faut définir les objets de l'engagement ■ Degré de l'engagement : lequel et comment (voir schéma 6.1) ?	**Les parties prenantes identifiées devraient être :** ■ pertinentes au vu du but et de la portée ; ■ capables d'influencer l'action/les activités ou d'en bénéficier ; ■ nécessaires, directement ou non, pour atteindre l'objectif ; ■ chargées d'une autorité/ responsabilité éthique/ morale ; ■ porteuses de différents points de vue ; et/ou ■ porteuses d'une revendication légitime représentative de leurs intérêts.

Schéma 6.2 – Degrés d'engagement

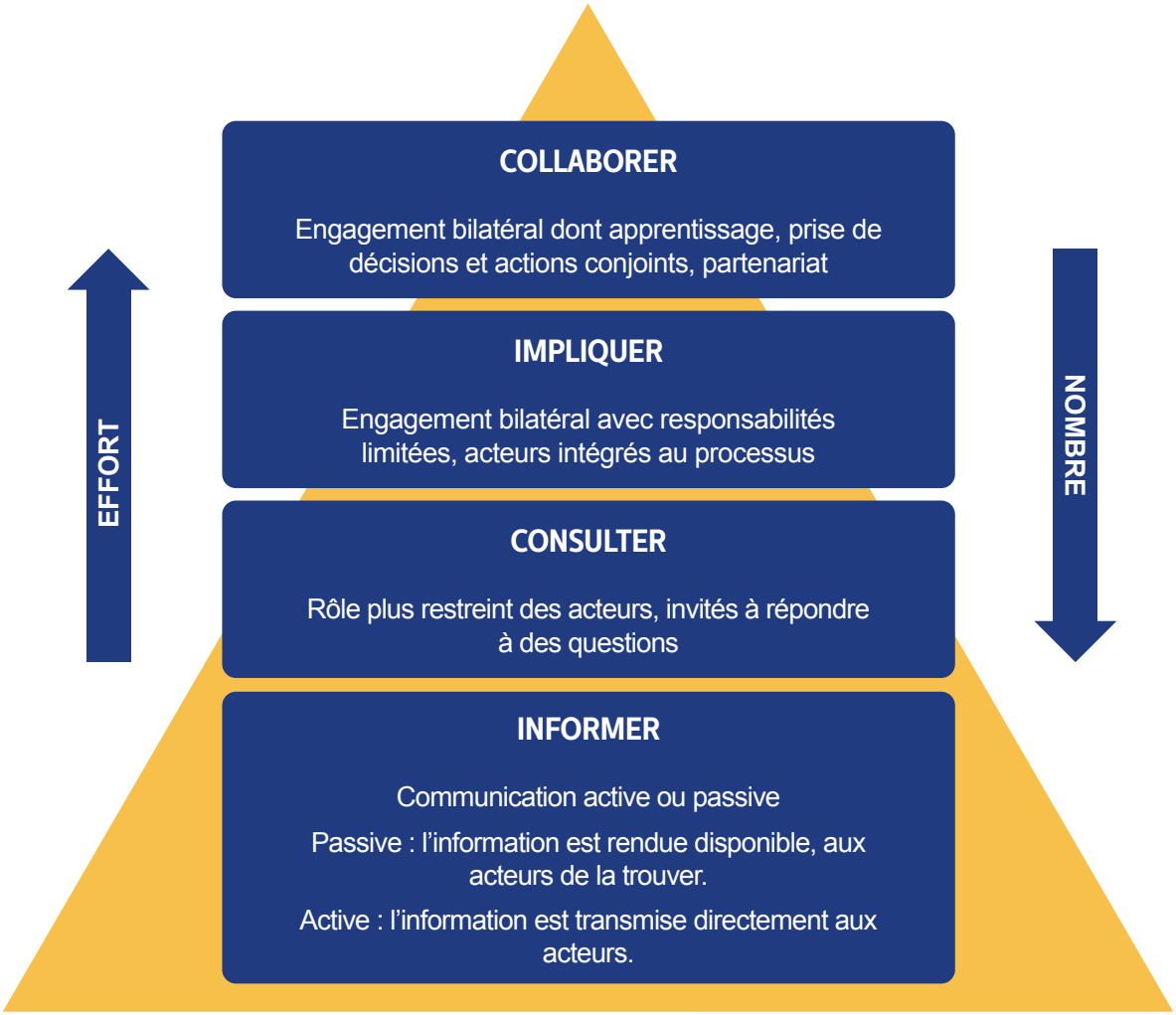

Source : Centre for Effective Services, An Introductory Guide to Implementation.

Aller plus loin

- Regarder la video de CLAYTON Mike, *Stakeholder Engagement: Five-step Process*.

UNITÉ 2 : LES AGENCES ÉTATIQUES ET LES ACTEURS POLITIQUES

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 1 HEURE ET 10 MINUTES

30 minutes d'intervention, 30 minutes de discussion, 10 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

- Définir les agences étatiques et les acteurs politiques ; et
- Expliquer pourquoi il faut les impliquer, comment faire, et quels sont les risques et les défis en la matière.

Les **agences étatiques** englobent tout département, commission, conseil, bureau, comité, institution, organe législatif, agence, entreprise publique, institution d'éducation ou autorités exécutives, législatives ou judiciaires. Ex : ministères, institutions nationales de défense des droits de l'homme, police nationale, forces de sécurité nationales, bureau du président / premier ministre, comités consultatifs, inspections et autorités de réglementation.

Les **acteurs politiques** comprennent les parlementaires, les ministres et d'autres représentants du gouvernement. Ils sont aidés dans leurs tâches par des fonctionnaires et les personnes en charge de la sécurité.

Pourquoi les impliquer ?

Les États sont censés assumer la responsabilité majeure qu'est la protection de leurs citoyens et des bien de ces derniers. C'est pourquoi les **agences étatiques** devraient être impliquées pour : garantir une confiance plus forte envers le monde politique et plus de légitimité ; assurer le fonctionnement des mécanismes nationaux ; limiter la résistance à la réalisation des activités dans le pays ; et renforcer l'autonomie et l'autorité morale des mécanismes nationaux afin qu'ils puissent influencer les politiques et la prise de décisions, ainsi que tirer parti des compétences existantes.

Par ailleurs, leur engagement : soutiendra les efforts fournis pour obtenir des fonds stables et fiables (auprès de l'État) ; encouragera la traduction en droit national des instruments internationaux dont découlent les mécanismes régionaux et nationaux ; établira des canaux d'influence sur les politiques et programmes de l'État en lien avec la prévention des atrocités de masse ; améliorera la capacité à soutenir l'institutionnalisation, notamment par le biais d'acteurs influents de par leur mission et leurs capacités ; permettra l'ouverture de canaux de communication efficaces entre les parties prenantes en vue d'une collaboration si nécessaire pour apaiser les tensions.

Les **acteurs politiques** sont chargés : d'élaborer les lois et de mener des initiatives au niveau national ; d'encourager l'action aux niveaux national et international ; de promouvoir des lois ou d'allouer des ressources suffisantes pour garantir la pérennité des mécanismes nationaux ; et de soutenir la création, la codification/institutionnalisation et le maintien des mécanismes nationaux.
Ces deux types de parties prenantes ont aussi la capacité de délégitimiser/saper les mécanismes nationaux, et ont des appuis qui peuvent exercer une influence négative d'autres manières.

Comment les impliquer ?

Il existe de multiples moyens d'impliquer les parties prenantes : en dialoguant / communiquant avec elles, en passant par des entités influentes (groupes de réflexion, société civile, groupes de pression et d'intérêt, électeurs, partis politiques, secteur privé…), en instaurant des relations internes, en reconnaissant et comblant les lacunes en termes de connaissances, et en proposant des perspectives de renforcement des capacités. Il est nécessaire d'amener un éventail aussi large que possible d'acteurs politiques (fonctionnaires/législateurs) à contribuer à la rédaction des projets de lois et d'autres textes en vue de légiférer en faveur des mécanismes nationaux. Il est possible de les contacter directement ou en passant par leurs soutiens.

Quels sont les risques et défis ?

Parmi les risques et défis figurent : la cooptation du mécanisme national et de sa mission ; le manque de volonté politique de soutenir la création et/ou la gestion du mécanisme national ; les motivations des entités impliquées dans le mécanisme national ; l'image réelle ou fausse que les personnes se font d'un ou plusieurs acteurs politiques ; et l'impression d'être utilisé comme un outil politique et/ou à des fins politiques.

UNITÉ 3 : LES ACTEURS AUTOCHTONES

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 1 HEURE ET 10 MINUTES

30 minutes d'intervention, 30 minutes de discussion, 10 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Définir qui sont les acteurs autochtones, pourquoi il est important de les impliquer, comment faire et quels sont les risques et défis.

Pourquoi les impliquer ?

Il est crucial de collaborer avec les acteurs autochtones dans le cadre de la gestion d'un mécanisme national, car cela permet d'intégrer leurs pratiques culturelles et d'utiliser leurs langues, d'accroître l'efficacité des programmes et mécanismes des activités en favorisant l'appropriation locale, de veiller à ce que leurs connaissances et leurs expériences uniques soient prises en compte dans le cadre de l'analyse et des solutions appliquées, et de tirer parti des dynamiques préexistantes au sein de ces communautés afin d'améliorer la prévention des atrocités de masse, l'alerte précoce et les actions de réponse. Cela offre également la possibilité de renforcer la capacité d'une communauté à résister aux provocations, à empêcher des atrocités de masse et à s'en relever.

Comment les impliquer ?

Chaque situation est unique, mais il est important de bien comprendre et utiliser les pratiques et structures préexistantes.

Quels sont les risques et défis ?

Les risques et défis liés à l'engagement des acteurs autochtones sont minimes, mais le manque de compréhension et/ou de connaissance de leurs pratiques/langues/structures peut être source de division plutôt que de cohésion. En outre, il est crucial de vous assurer que vous n'exacerbez pas des inégalités et des préjugés à votre insu.

UNITÉ 4 : LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 1 HEURE ET 10 MINUTES

30 minutes d'intervention, 30 minutes de discussion, 10 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Définir qui sont les OSC, pourquoi il est important de les impliquer, comment faire et quels sont les risques et défis.

De qui s'agit-il ?

La société civile englobe :

- Les **organisations non-gouvernementales (ONG)** – organisations à but non lucratif ayant une structure formelle, qui agissent indépendamment d'un gouvernement. Elles sont souvent financées sur des fonds privés ou associées à une entité existante (par ex : une église), et luttent pour des causes dans l'intérêt commun. Aussi appelées œuvres de bienfaisance, associations. On compte parmi elles :
  - les ONG internationales, qui comptent plusieurs bureaux dans plusieurs pays, où elles peuvent être enregistrées comme ONG tout en ayant leur siège ailleurs ;
  - les ONG nationales, qui sont enregistrées et interviennent dans un seul et même pays ; et
  - les ONG locales, qui sont basées dans un même pays et interviennent au niveau local.
- Les **organisations à base communautaire** – Organisations à but non lucratif qui œuvrent au sein d'une communauté et sont souvent gérées par des membres de cette communauté ; et
- Les **associations citoyennes**.

Pourquoi les impliquer ?

Les OSC peuvent travailler de façon créative avec les acteurs aux niveaux local, national et international, car elles ont souvent déjà établi des relations de confiance avec des décideurs politiques / groupes parlementaires, et sont susceptibles d'avoir des interactions basées sur la confiance avec la population et des groupes menacés, et de connaître et soutenir les sources locales de résilience, ou de savoir les identifier. En outre, elles sont capables de créer et d'étendre des réseaux en lien aussi bien avec la communauté internationale qu'avec les citoyens. Elles peuvent partager des informations, réaliser un travail de plaidoyer, renforcer les capacités en matière de prévention, et surveiller des situations. Elles peuvent promouvoir des transitions démocratiques pacifiques au travers de structures, d'institutions et de pratiques de bonne gouvernance à divers échelons. Elles sont capables d'offrir une meilleure connaissance et compréhension des cultures / pratiques, et, au travers de programmes et d'activités, de réduire les inégalités, de s'attaquer à la discrimination (qui entraîne des atrocités de masse) et d'empêcher que les tensions entre certains groupes ne dégénèrent.

Quel est l'intérêt ?

L'engagement d'OSC reconnues pour leur travail améliore bien souvent la confiance envers les mécanismes nationaux lorsqu'elles leur apportent leur soutien. Elles ont souvent les compétences nécessaires, sont porteuses de points de vue plus variés et peuvent arranger des rencontres entre divers acteurs.

Quels sont les risques et défis ?

Le manque de compréhension et/ou de connaissance des structures et dynamiques au sein des OSC et entre elles peut être source de division plutôt que de cohésion, et elles peuvent exacerber des inégalités et des préjugés à leur insu.

Aller plus loin

- Pour avoir des exemples de rôles des OSC dans la prévention des atrocités de masse : GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques pour la prévention des génocides et des atrocités de masse*, pp. 41-42.

UNITÉ 5 : LES MÉDIAS

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 1 HEURE ET 10 MINUTES

30 minutes d'intervention, 30 minutes de discussion collective, 10 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Définir qui sont les médias, pourquoi il est important de les impliquer, comment faire et quels sont les risques et défis.

De qui s'agit-il ?

Les médias englobent la presse écrite, la radio, la télévision, les blogueurs et les influenceurs.

Pourquoi les impliquer ?

Les médias peuvent jouer un rôle majeur dans la prévention des atrocités de masse. Ils ont le pouvoir de diffuser des messages positifs et des informations de prévention. Ils ont une connaissance et une compréhension uniques du contexte et des dynamiques au niveau local, où ils s'inscrivent et peuvent exercer leur influence.

Comment les impliquer ?

La première étape consiste à identifier les médias et les inciter à s'engager au moyen d'une stratégie de communication bien conçue. La collaboration avec ces acteurs peut prendre la forme d'un travail sur leurs contenus. Vous pouvez aussi transmettre vos propres contenus – articles, émissions ou publicités pour la radio, etc. Veillez à appliquer une stratégie d'engagement local et national.

Quel est l'intérêt ?

Les médias peuvent documenter et surveiller les atrocités de masse, et aider à les prévenir. Ils peuvent aussi générer des discussions positives et contrer les provocations et les articles négatifs. Par ailleurs, ils ont le pouvoir de diffuser des messages de prévention dans les langues locales à grande échelle, rapidement et efficacement, et de transmettre des signaux d'alerte en amont aux décideurs politiques et au grand public.

Quels sont les risques et défis ?

Malheureusement, les médias sont aussi capables d'alimenter les tensions, de répandre la haine, d'entraîner des débats nuisibles, de diffuser des informations négatives, et de créer ou aggraver des situations de crise. En outre, l'accès à bon nombre de médias est payant, ce qui peut être rédhibitoire. Les médias peuvent aussi être affiliés à un courant politique et avoir des préjugés.

Aller plus loin

- Pour avoir des exemples de bonnes pratiques et des données de référence sur l'engagement des médias : GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques pour la prévention des génocides et des atrocités de masse*, pp. 45-47.

UNITÉ 6 : LES GROUPES DE FEMMES

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 1 HEURE ET 10 MINUTES

30 minutes d'intervention, 30 minutes de discussion collective, 10 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Définir qui sont les groupes de femmes, pourquoi il est important de les impliquer, comment faire et quels sont les risques et défis.

De qui s'agit-il ?

Les groupes de femmes englobent des personnes et des institutions qui partagent une même vision et plaident en faveur de politiques et d'actions qui donnent aux femmes les moyens d'agir et soutiennent leurs droits.

Pourquoi les impliquer ?

On sait bien que les conflits violents et les atrocités de masse touchent les femmes et les filles de façon disproportionnée. C'est pourquoi l'une des priorités de la communauté internationale concerne la pleine et égale participation des femmes dans la vie sociale, politique, économique, culturelle et civique aux niveaux national et international, ainsi que l'élimination de toutes les formes de discrimination liées au sexe. Inclure les femmes permet de tenir compte de leurs besoins et intérêts spécifiques dans les processus décisionnels. Il est essentiel de les impliquer pour rédiger et appliquer des politiques qui favorisent une prévention efficace des violences liées au genre. Par ailleurs, amener les femmes à contribuer à la mise en œuvre des mécanismes nationaux permet d'intégrer dans les mesures de prévention les signaux d'alerte quant aux violences – notamment sexuelles et liées au genre – qui précèdent généralement les atrocités de masse. Prendre en compte la dimension de genre dans le cadre de la prévention contribue à veiller à ce que les valeurs essentielles de l'égalité et l'inclusivité soient bien respectées dans les programmes contre les atrocités de masse.

Comment les impliquer ?

Il faut intégrer la dimension de genre dans les politiques et programmes. Recueillir des données ventilées par sexe et par facteurs de genre assure un engagement plus poussé dans les problématiques liées au genre. On peut également faire appel à des spécialistes du genre – comme les organisations de femmes – au moment de planifier et concevoir les programmes, et intégrer la dimension de genre dans les activités, les formations et la communication. C'est aussi une bonne idée d'envisager de nommer des conseillers en genre au sein des mécanismes nationaux.

Quel est l'intérêt ?

Reconnaître les violences faites aux femmes avant qu'elles ne se transforment en atrocités de masse et y apporter une réponse appropriée peut contribuer à rendre les institutions plus résilientes. L'implication des femmes et la capacité à les comprendre peuvent renforcer les réponses institutionnelles. Favoriser la participation positive et proactive des femmes, collaborer avec elles et davantage saluer leur rôle dans les processus nationaux peut déconstruire les préjugés et aider à mieux prendre en compte et respecter les différences liées au genre et à l'âge, entre autres.

Quels sont les risques et défis ?

Il est essentiel de veiller à ne pas alimenter davantage des préjugés négatifs ancrés. Si l'engagement n'est pas sincère ou mal géré, il peut être source d'exclusion pour les femmes.

UNITÉ 7 : LES GROUPES DE JEUNES

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 1 HEURE ET 10 MINUTES

30 minutes d'intervention, 30 minutes de discussion collective, 10 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Définir qui sont les groupes de jeunes, pourquoi il est important de les impliquer, comment faire et quels sont les risques et défis.

De qui s'agit-il ?

Les groupes de jeunes sont des acteurs importants car ils sont pleins de ressources et ont souvent une bonne connaissance du contexte local, qui peut servir à perpétrer ou empêcher des atrocités de masse. Les jeunes font souvent l'objet d'une exclusion sociale, économique et politique associée à un manque d'opportunités, ce qui les rend susceptibles d'être recrutés (volontairement ou de force) pour commettre des atrocités de masse, mais bien souvent, ils sont nombreux à être affectés par ces violences et font partie des victimes les plus vulnérables, comme c'est le cas pour presque toutes les atrocités de masse qui ont eu lieu sur le continent africain. En outre, leur statut de victimes et le manque de reddition de comptes pour les crimes commis peuvent alimenter une violence plus large, d'où l'importance d'en tenir compte dans les SAP. Il faut avoir une meilleure compréhension et tenir compte de la situation des jeunes, et répondre aux violences à leur égard.

Statistiquement, les pays qui comptent le plus de jeunes ont le plus de risque de connaître un conflit armé (bien qu'il n'y ait pas nécessairement de corrélation). Les jeunes sont plus susceptibles d'être recrutés en raison de leur stade de développement biologique, psychologique et social. Leur sentiment d'identité et d'appartenance compte beaucoup pour eux et peut servir des intérêts positifs ou négatifs.

Comment les impliquer ?

En fixant un objectif clair et en élaborant un plan de mise en œuvre qui tiennent compte des intérêts et des besoins des jeunes. En proposant aux jeunes des rôles significatifs en tant que produit direct de l'autonomisation, de la formation et du tutorat. L'efficacité de leur engagement repose sur l'information, l'éducation et les ressources qui leur sont données pour pouvoir faire la différence.

Quel est l'intérêt ?

Reconnaître les violences faites aux jeunes avant qu'elles ne se transforment en atrocités de masse et y apporter une réponse appropriée peut contribuer à rendre les institutions plus résilientes. L'implication des groupes de jeunes et la capacité à les comprendre peuvent renforcer les réponses institutionnelles.

Quels sont les risques et défis ?

S'ils ne sont pas bien choisis et formés, les jeunes exposés à des questions politiques et impliqués dans des actions de prévention délicates peuvent compromettre les objectifs des mécanismes nationaux. Afin de garantir la durabilité de leur engagement, les programmes doivent être délibérément pensés pour correspondre à leurs intérêts. Les mesures *ad hoc* risquent de décourager les groupes de jeunes et d'exposer leurs vulnérabilités.

UNITÉ 8 : LES ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 1 HEURE ET 10 MINUTES

30 minutes d'intervention, 30 minutes de discussion collective, 10 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Définir qui sont les acteurs du secteur privé, pourquoi il est important de les impliquer, comment faire et quels sont les risques et défis.

De qui s'agit-il ?

Il s'agit d'acteurs économiques non contrôlés par l'État, et dont les ressources financières peuvent servir à alimenter ou empêcher des atrocités de masse.

Pourquoi les impliquer ?

Ces acteurs peuvent avoir plus d'argent / de pouvoir / d'influence que l'État aux niveaux local et national. Généralement, ils connaissent bien le contexte local, sur lequel ils ont de l'influence. Ils peuvent parfois exercer leur pouvoir de persuasion sur les personnes prêtes à commettre des atrocités de masse, ou refuser de coopérer avec elles. Le secteur privé joue un rôle dans la sphère politique, notamment pour défendre ses intérêts commerciaux, et peut donc agir comme contre-pouvoir face aux acteurs étatiques. Cependant, il a aussi la capacité de commettre des atrocités de masse, d'y contribuer ou d'en être complice, et/ou il peut soutenir les auteurs de ces violences pour maintenir le statu quo et/ou obtenir des avantages commerciaux, etc.

Comment les impliquer ?

En passant par les plateformes d'engagement existantes ou en en créant de nouvelles, par le biais de personnes d'influence – par exemple, groupes de réflexion, OSC, groupes de pression et d'intérêt, soutiens et/ou partis politiques. En se mettant en contact avec les acteurs du secteur privé et en établissant des relations avec eux. En reconnaissant les lacunes en termes de connaissances et en proposant un renforcement des capacités. Comme avec les acteurs étatiques et politiques, il faut savoir se montrer proactif, persévérant et patient.

Quel est l'intérêt ?

Le secteur privé peut déjà avoir établi des canaux de communication fiables avec le gouvernement, et exercer son influence économique. Il peut être un moteur du changement en consolidant l'économie locale et/ou en encourageant l'activité économique, ce qui peut contribuer à lutter contre les inégalités et la discrimination. Bien souvent, il dispose aussi de ressources et/ou de l'expérience nécessaires pour travailler avec les médias.

Quels sont les risques et défis ?

En raison de ses capacités commerciales et financières, le secteur privé peut commettre des atrocités de masse, y contribuer ou en être complice, en fournissant des ressources, des biens, des services, etc. Ses motivations ne sont pas les mêmes que celles des autres parties prenantes – elles sont de nature commerciale/financière – et il peut se révéler être une force destructrice si c'est dans son intérêt.

UNITÉ 9 : LES COMMUNAUTÉS ÉPISTÉMIQUES

DURÉE TOTALE DE LA SESSION : 1 HEURE ET 10 MINUTES

30 minutes d'intervention, 30 minutes de discussion collective, 10 minutes de résumé.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Définir qui sont les communautés épistémiques, pourquoi il est important de les impliquer, comment faire et quels sont les risques et défis.

De qui s'agit-il ?

Les communautés épistémiques sont des institutions généralement indépendantes (groupes de réflexion, institutions de recherches et universitaires), qui peuvent jouer un rôle de garde-fou et mener un travail de plaidoyer au travers de débats, séminaires et ateliers publics et de publications. Il est important de les amener à contribuer à l'élaboration de nouvelles politiques et à la révision de politiques et cadres juridiques anciens et dépassés.

Pourquoi les impliquer ?

Les communautés épistémiques influencent la politique grâce à leur connaissance de domaines clés. Travailler avec elles ouvre des issues positives en matière de prise et application de décisions politiques. Elles peuvent aussi contribuer à encadrer des programmes de prévention et remédier à des problèmes techniques en trouvant des solutions.

Comment les impliquer ?

Avant de prévoir des activités de prévention des atrocités, veillez à inclure des groupes de réflexion et institutions de recherches dans l'élaboration du programme. En tant qu'observateurs indépendants et contributeurs experts, ces acteurs sont souvent à même de détecter des difficultés imprévues. Afin d'assurer l'efficacité de leur engagement, déterminez d'abord les compétences requises, y compris en fonction du contexte. Les débats, les ateliers, les séminaires et les projets de recherche constituent un environnement plus propice à l'implication des communautés épistémiques.

Quel est l'intérêt ?

Lorsqu'elles sont impliquées dans un projet dans les bonnes conditions, les communautés épistémiques peuvent aider à identifier les problèmes, comprendre ce qui fonctionne ou pas, et mettre en avant les défis, les controverses et les tendances émergentes en matière de prévention des atrocités. Au travers de leur travail de plaidoyer, elles peuvent attirer l'attention sur les activités des mécanismes nationaux. Mais le plus important, c'est leur rôle dans la génération de connaissances et l'élaboration d'un cadre tenant compte du contexte, dans lequel les mécanismes nationaux réaliseront leurs programmes de prévention des atrocités.

Quels sont les risques et défis ?

La production de connaissances étant de nature indéfinie, il peut parfois être difficile de déterminer la bonne solution à un problème. Les communautés épistémiques peuvent lancer les professionnels de la prévention des atrocités sur une voie sans issue si les paramètres du problème ne sont pas bien établis. En outre, ne pas connaître les effets inhérents d'une solution donnée peut compromettre le travail des mécanismes nationaux en les exposant aux machinations politiques d'entités qui agissent pour leur propre compte.

UNITÉ 10 : ACTIVITÉS – ANALYSE DES PARTIES PRENANTES ET DE LEURS PLANS D'ACTION / POUVOIRS

ACTIVITÉ 1

DURÉE TOTALE : 1 HEURE ET 30 MINUTES

10 minutes d'intervention, 30 minutes de discussion en groupes, 40 minutes de présentation, 10 minutes de résumé.

1. **Expliquez la façon dont cet exercice va se dérouler et dans quel but.**
2. **Répartissez les participants en huit groupes, et attribuez à chacun l'un des types de parties prenantes.**
3. **Utilisez les parties prenantes identifiées dans l'activité 4 du module 1 (« Cartographie des acteurs des mécanismes nationaux et de leurs missions »), et demandez à chaque groupe d'établir à quel type elles appartiennent.**
4. **Laissez 10 minutes aux participants pour réfléchir à leur situation actuelle et décider dans quelle partie du schéma ci-dessous placer ces parties prenantes, en leur attribuant une note allant de 1 à 10.**
   - **10/10 dans « Alliés » est la meilleure note.**
   - **10/10 dans « Adversaires » est la pire note et requiert un travail/engagement significatif pour parvenir à la partie souhaitée.**
   - **1/1 dans « Alliés » signifie que les parties prenantes risquent de devenir « Neutres » ou des « Adversaires », et qu'elles ont besoin d'être soutenues.**
5. **Laissez 10 minutes à chaque groupe pour décider dans quelle case placer les parties prenantes.**
6. **Demandez à chaque groupe de présenter leurs deux matrices.**
7. **Pendant 10 minutes, donnez la parole à qui souhaite intervenir et modifiez les matrices pour intégrer les commentaires formulés, avant de les finaliser.**

Schéma 6.3 – Analyse des parties prenantes (situation actuelle et souhaitée)

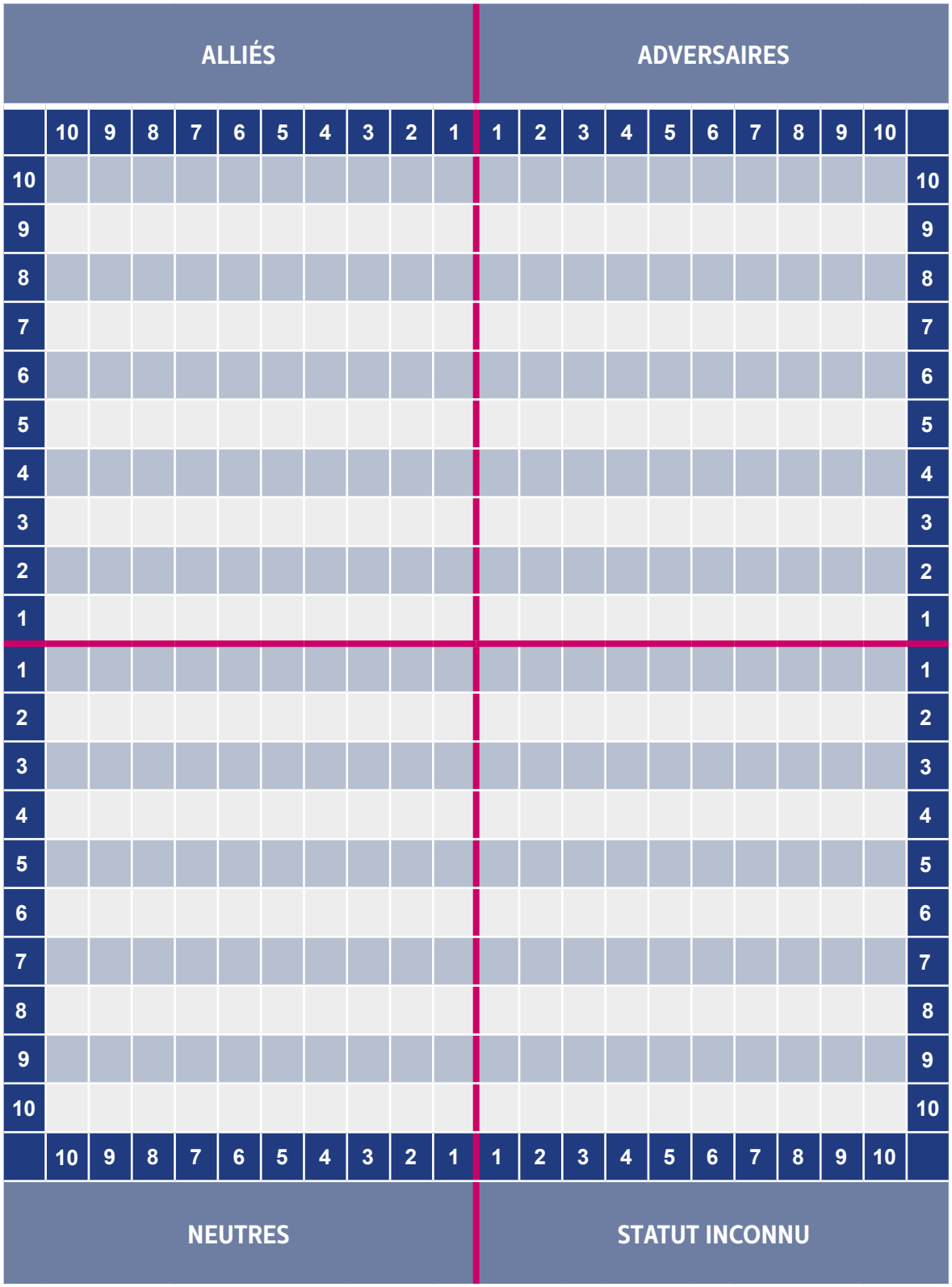

ACTIVITÉ 2

DURÉE TOTALE : 1 HEURE ET 30 MINUTES

10 minutes d'intervention, 30 minutes de discussion en groupes, 40 minutes de présentation, 10 minutes de résumé.

1. **Expliquez la façon dont cet exercice va se dérouler et dans quel but.**
2. **Répartissez les participants en huit groupes comme dans l'activité 1.**
3. **Laissez 10 minutes à chaque groupe pour placer les parties prenantes identifiées dans la grille ci-dessous.**
4. **Demandez à chaque groupe de présenter son travail.**
5. **Pendant 10 minutes, donnez la parole à qui souhaite intervenir et modifiez les grilles pour intégrer les commentaires formulés.**

Schéma 6.4 – Grille des pouvoirs/intérêts

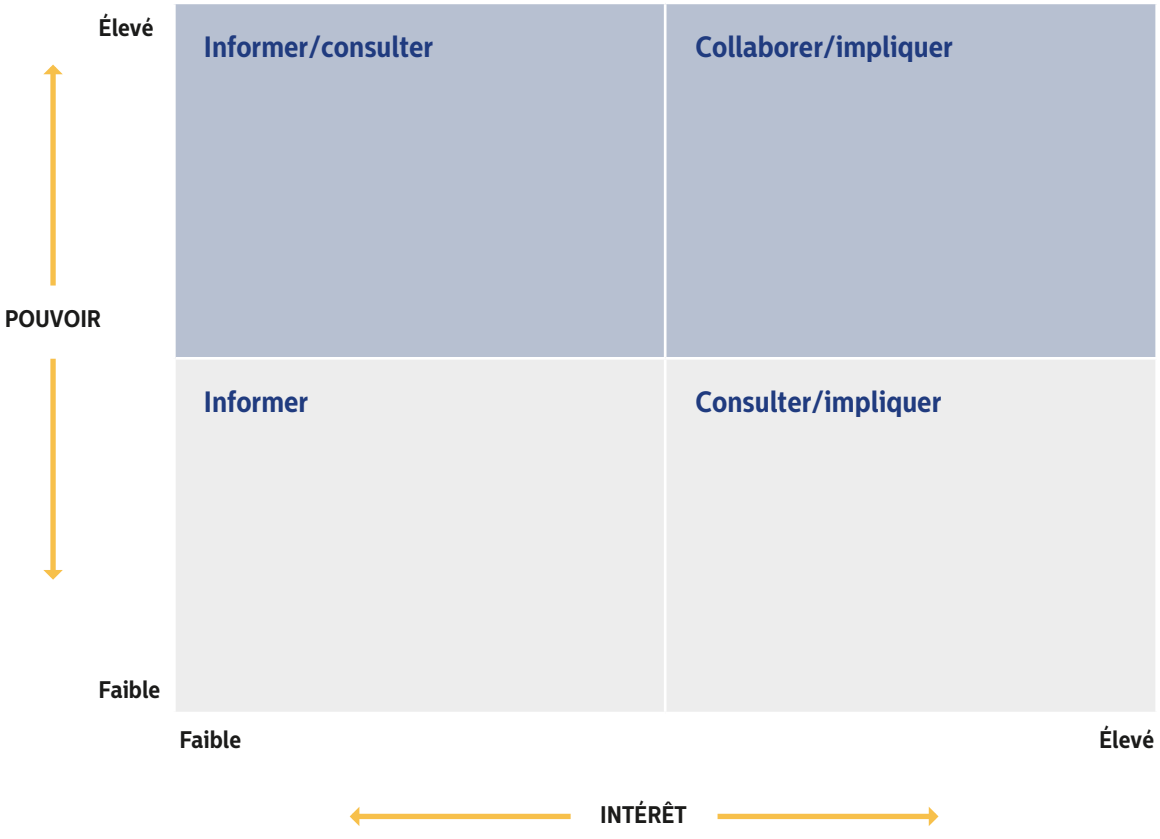

Schéma 6.5 – Outil d'analyse des plans d'action/pouvoirs des acteurs

Acteur	Rôle / Poste	Intérêt dans la situation	Personne de pouvoir / d'influence / touchée (PP/PI/PT) 1-10	SITUATION ACTUELLE Allié / Adversaire / Neutre / Statut inconnu (Al/ Ad/N/I) 1-20	SITUATION DÉSIRÉE Allié / Adversaire / Neutre / Statut inconnu (Al/ Ad/N/I) 1-20	Type (société civile, gouv., communauté…)	Stratégie / plan pour parvenir à la situation désirée

ACTIVITÉ 3

DURÉE TOTALE : 1 HEURE ET 30 MINUTES

10 minutes d'intervention, 30 minutes de discussion en groupes, 40 minutes de présentation, 10 minutes de résumé.

1. **Expliquez la façon dont cet exercice va se dérouler et dans quel but.**
2. **Répartissez les participants en huit groupes comme dans les activités 1 et 2.**
3. **Laissez 10 minutes à chaque groupe pour placer les parties prenantes identifiées dans la grille ci-dessous.**
4. **Demandez à chaque groupe de présenter son travail.**
5. **Pendant 10 minutes, donnez la parole à qui souhaite intervenir et modifiez les grilles pour intégrer les commentaires formulés.**

Schéma 6.6 – Matrice d'engagement

Acteur	Volonté de s'engager 1-10	Capacité à s'engager 1-10	Influence sur le changement 1-10	Degré d'engagement Volonté x capacité x influence	Type d'engagement (ne rien faire, surveiller, plaider, informer, consulter, impliquer, collaborer, autonomiser, renforcer les capacités)	Attentes quant à l'engagement	Solutions pour combler les lacunes en capacités

RESSOURCES

Auschwitz Institute for Peace and Reconciliation, *National Mechanisms for the Prevention of Genocide and other Atrocity Crimes: Effective and Sustainable Prevention Begins at Home*, 2015, https://www.auschwitzinstitute.org/wp-content/uploads/2015/06/AIPR_National_Mech_Booklet_2015.pdf.

GAAMAC, *Manuel des meilleures pratiques concernant la création et la gestion des mécanismes nationaux pour la prévention des génocides et des atrocités de* masse, 2019, https://www.gaamac.org/media-uploads/awg-manual/AWG_Manual_FR_06.08.19.pdf.

Site du West Africa Network for Peacebuilding, https://www.wanep.org/wanep/.

PARTIE 4

METTRE LA THÉORIE EN PRATIQUE

MODULE 7 : SIMULATION

VUE D'ENSEMBLE DU MODULE

L'efficacité d'un mécanisme national en tant qu'instrument de prévention dépend principalement de ses activités concrètes. Identifier et contrer les risques de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de nettoyage ethnique avant qu'ils ne se transforment en situations ingérables, adopter un processus inclusif pour impliquer les acteurs clés et élaborer des programmes qui répondent aux risques d'atrocités de masse, tout cela est essentiel pour maintenir la paix et la stabilité dans toutes les régions du monde.

Les mécanismes nationaux disposent de ressources qui peuvent être utilisés par différents acteurs à divers niveaux de la société afin d'empêcher l'occurrence et l'escalade des atrocités de masse. Pour cela, les acteurs impliqués doivent avoir conscience des possibilités qui existent déjà dans la société et des mécanismes à mettre en place pour effectivement prévenir les atrocités de masse dans la vraie vie.

Les participants sont invités à déterminer quelles questions de société sont en lien avec la prévention des atrocités de masse et à imaginer une approche globale pour y répondre, qui intègrera les acteurs étatiques, les agences intergouvernementales et les acteurs non étatiques clés.

Une fois la situation présentée, les participants sont invités à jouer le rôle qui leur a été attribué et mettre en scène une conférence nationale multipartite au cours de laquelle ils devront déterminer les mesures à prendre, par qui et comment.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Cet exercice de simulation permet de mettre en pratique les connaissances et compétences acquises dans les précédents modules. Il est conçu pour que les participants réfléchissent aux mécanismes nationaux et à leurs responsabilités, et utilisent des outils d'alerte précoce et de prévention.

À la fin de cet exercice, les participants :

- Sauront saisir la valeur des mécanismes nationaux et des approches pour mettre ces outils au point ;
- Comprendront l'importance de définir des indicateurs d'alerte précoce et d'agir en fonction ;
- Auront conscience de l'intérêt d'une approche globale dans la création et la gestion des mécanismes nationaux ;
- Pourront suggérer des programmes axés sur des actions ainsi que des solutions ciblées impliquant les acteurs pertinents pour mettre en œuvre les mécanismes nationaux ; et
- Auront appris à intégrer les principes en matière de prévention des atrocités de masse dans la planification opérationnelle et la stratégie.

PLAN

L'exercice de simulation est détaillé dans les annexes 2 à 5.

DURÉE ESTIMÉE

Ce module représente environ 6 heures de travail :

- 30 minutes d'introduction ;
- 1 h 30 à 2 h (90-120 minutes) de discussion en groupes ;
- 3 h (180 minutes) de discussion collective ; et
- 1 h (60 minutes) de bilan.

ANNEXES

1. SCÉNARIO POUR LA SIMULATION DU MODULE 7 122

2. PROFIL DES ACTEURS POUR LA SIMULATION DU MODULE 7 127

3. GUIDE DU MODÉRATEUR POUR LA SIMULATION DU MODULE 7 136

4. PLAN D'ACTION RELATIF AUX ACTIVITÉS 140

5. QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION 142

- FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 1 145
- FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 2 146
- FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 3 147
- FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 4 148
- FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 5 149
- FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 6 150
- FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 7 151

1. SCÉNARIO POUR LA SIMULATION DU MODULE 7

Liste des acronymes utilisés dans la simulation	
CISC	Combattants indépendants du sud du Carana
FDC	Forces de défense du Carana
MANUC	Mission d'assistance des Nations unies pour le Carana
MPC	Mouvement patriotique du Carana
PDC	Parti démocratique du Carana
TPK	Traité de paix de Kalari

Le Carana est un pays fictif, situé sur l'île fictive de Kisiwa, au large de la côte est de l'Afrique. Il est voisin du Sumora au nord, du Katasi à l'ouest et du Rimosa au sud, et borde l'océan Indien à l'est.

Il compte trois grands groupes ethniques :

- Les Falins (49 %) représentent la principale communauté ethnique du pays. Ils vivent surtout dans l'est et le centre du Carana, mais on les trouve aussi dans l'ouest et le sud.
- Les Koris (38 %) vivent essentiellement dans l'ouest et sont majoritaires dans les provinces de Tereni et Koloni.
- Les Tatsis (13 %) sont principalement installés dans le sud.

Ces trois communautés cohabitent dans plusieurs zones, ce qui entraîne parfois des affrontements violents entre elles.

Certains Koris sont nomades et leur migration annuelle due à la transhumance est une source croissante de tensions avec les Falins dans les provinces de Mahbek et de Barin.

ADMINISTRATION

Le Carana est divisé en huit provinces – Tereni, Koloni, Mahbek, Hanno, Barin, Fellari, Guthar et Leppko, dont les chefs-lieux sont respectivement Alur, Sureen, Faron, Maroni, Folsa, Galasi (la capitale), Amsan et Corma.

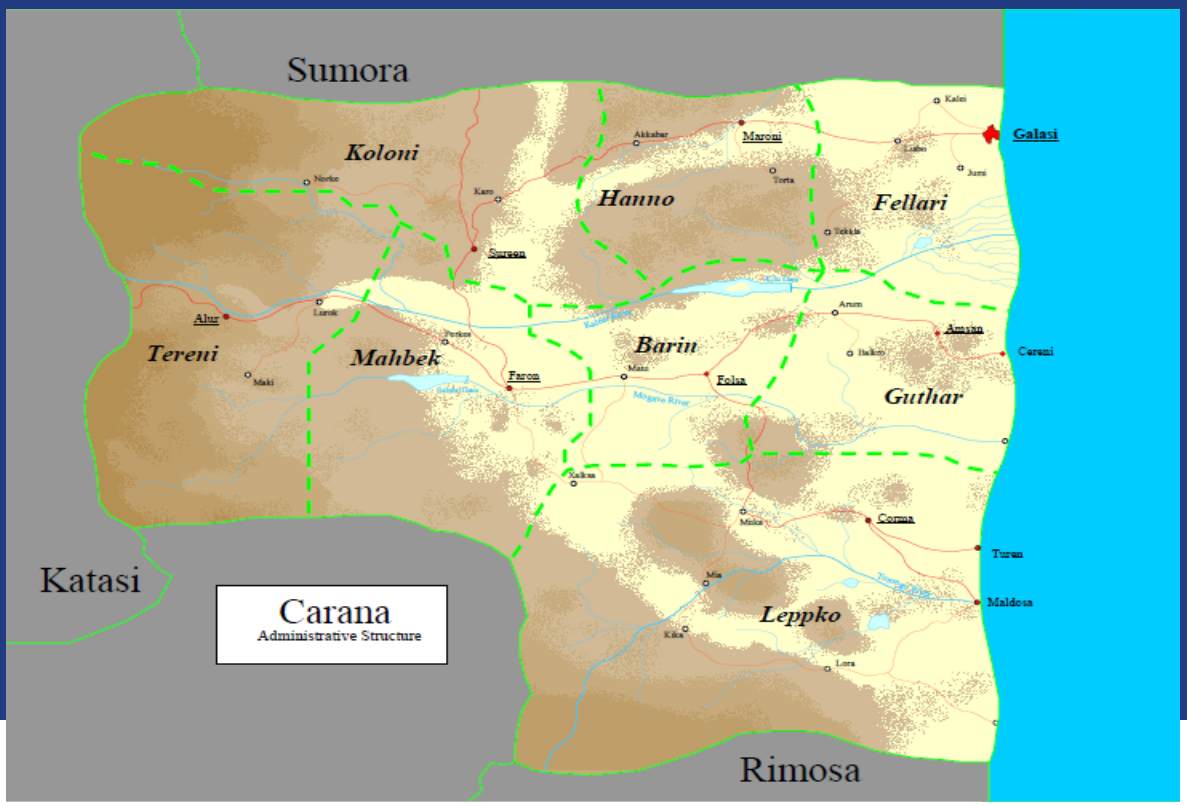

SITUATION POLITIQUE

Le Carana a obtenu son indépendance en 1962. Joseph Uroma – dirigeant du principal mouvement de libération et appuyé par la majorité falin dans l'est du pays – est arrivé au pouvoir après la proclamation de l'indépendance.

Uroma a été renversé en 1971 par un coup d'État militaire organisé par le général Keplo. Au lieu de rétablir un gouvernement civil, l'armée a continué de diriger le Carana jusqu'en 1999. Le développement économique, politique et social du pays a été réprimé sous le régime militaire du général Keplo. Plus particulièrement, les droits civiques et politiques n'étaient pas respectés et les ressources étaient allouées directement au secteur militaire. La mort de Keplo en 1999 a permis d'organiser la première élection présidentielle démocratique depuis des années, remportée par Jackson Ogavo, membre de la communauté falin et affilié au Parti démocratique du Carana (PDC).

À l'origine, le gouvernement – bien que dominé par des Falins – représentait plutôt bien les différentes ethnies du pays et suivait les principes démocratiques qui ont par la suite été inscrits dans la Constitution de 1991. Depuis 1996, le Carana ne compte qu'un seul parti politique.

Durant les premières années de l'administration Ogavo, le Carana s'est ouvert au développement libéral et a atteint une certaine prospérité économique, mais avec le temps, les priorités d'Ogavo ont changé et il s'est davantage soucié d'éliminer les groupes d'opposition et de consolider sa propre base de sympathisants. Depuis 2004, il a étendu l'influence du gouvernement central sur toutes les activités économiques et sociales en faisant passer des lois et des réglementations administratives. En confiant les postes clés du gouvernement à des membres de sa propre tribu, il a engendré une situation marquée par l'incompétence administrative et économique, un manque d'efficacité et une corruption généralisée.

L'opposition au régime dictatorial d'Ogavo a commencé à se traduire par des soulèvements de faible ampleur entre 2008 et 2010. En 2010, des petits groupes de rebelles dans la province de Tereni se sont rassemblés pour former un groupe plus large et mieux organisé, le Mouvement patriotique du Carana (MPC). Celui-ci est devenu un courant bien structuré et efficace opposé au régime d'Ogavo, ainsi qu'un adversaire à la taille des Forces de défense du Carana (FDC), affiliées au gouvernement.

Le MPC a remporté quelques victoires dans l'ouest face aux FDC. En 2012, il avait pris le contrôle des régions montagneuses occidentales. Malgré leur bonne coordination et le succès de leurs interventions militaires, les rebelles du MPC ne disposaient pas d'un programme politique complet. Leur seul but explicite était de destituer Ogavo. En 2014, ils avaient néanmoins réussi à s'emparer des trois provinces occidentales : Koloni, Terreni et Mahbek.

Les FDC étant principalement déployées dans l'ouest, les Tatsis – dans la province de Leppko, au sud – ont commencé à se soulever et à attaquer les institutions gouvernementales. La situation a rapidement dégénéré et les civils falins ont été victimes de pillage et d'agressions. Un petit nombre de groupes de rebelles tatsis se sont rassemblés pour former les Combattants indépendants du sud du Carana (CISC).

Le gouvernement a réagi en armant en secret des « milices d'autodéfense » parmi la communauté falin. Celles-ci ont riposté en attaquant les Tatsis.

Les différents adversaires se sont montrés sans pitié et un grand nombre de morts ont été enregistrés dans chaque camp, et plus particulièrement parmi les civils : environ 150 000 d'entre eux ont succombé aux violences, à la famine ou aux maladies. Les CISC ont profité du conflit pour utiliser les ressources naturelles du sud afin d'appuyer leur effort de guerre, tandis que le MPC exploitait des diamants et recevait le soutien du Katasi voisin.

La lassitude face à la guerre et les manœuvres stratégiques de la communauté internationale ont amené les dirigeants du MPC et des CISC et le président Ogavo à lancer les négociations pour conclure un cessez-le-feu début 2019. Un accord – le Traité de paix de Kalari (TPK) – a été signé le 19 mai 2019 après des années de conflits au Carana entre le gouvernement et les rebelles.

Cet accord autorisait les Nations unies à mandater des agents dans le pays – la Mission d'assistance des Nations unies pour le Carana (MANUC) – en vertu de la résolution 1844 du CSNU (chapitre VII de la Charte des Nations unies).

Les parties ayant accepté de déposer les armes ont formé un gouvernement de consensus national au sein duquel l'ensemble des acteurs et des groupes ethniques, politiques et rebelles doivent être représentés de façon appropriée. Ce gouvernement d'unité nationale a eu pour première tâche d'organiser une conférence pour déterminer la meilleure manière de mettre fin aux violences entre les communautés et de protéger les civils des atrocités de masse.

Traditionnellement, le Carana suit des approches autochtones pour résoudre les litiges entre les communautés et les groupes ethniques. Ainsi, le système de Ntam est couramment utilisé par les Falins et les Tatsis, ainsi que dans certains pays voisins. Au fil du temps, il est devenu l'un des principaux outils de gestion des conflits au Carana. Un système similaire, celui de Gobe, est employé par les Koris. Au sein de ces structures, ce sont surtout des hommes âgés qui établissent les règles et prennent les décisions, tandis que les femmes ne font que les assister. Cependant, il n'existe pas de mécanisme institutionnel officiel pour empêcher les conflits et les atrocités de masse au Carana. Le système judiciaire est perçu comme lent, fastidieux, coûteux et controversé, et n'est donc généralement saisi qu'en dernier recours. Les affaires pénales sont toutefois examinées systématiquement par les tribunaux.

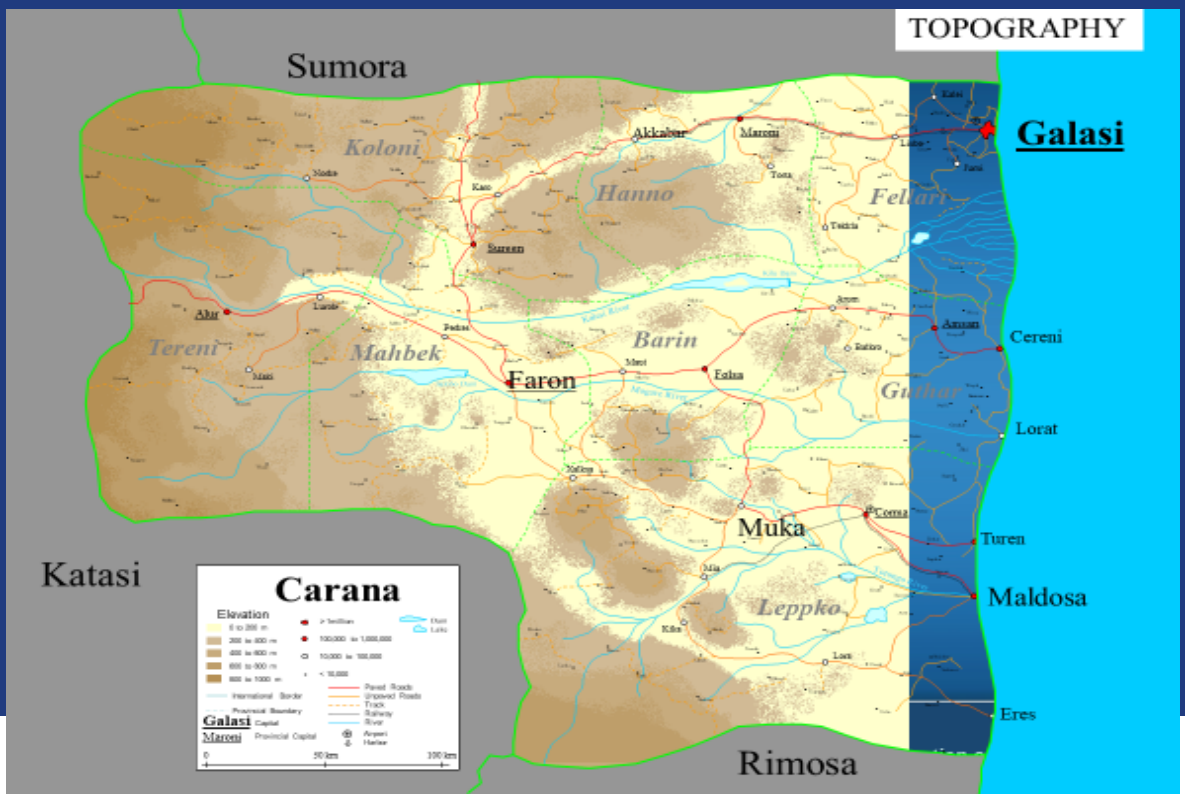

ATTAQUES ET MENACES VISANT DES CIVILS

1. Tensions entre agriculteurs et éleveurs

Chaque année à la saison sèche, les bergers koris se rendent du sud-ouest à l'est du pays – traversant alors les provinces de Mahbek et de Barin, où vivent plusieurs communautés ethniques – à la recherche de pâturages pour leurs troupeaux. C'est une source de tensions croissantes avec les paysans sédentarisés, essentiellement des Falins, dans ces deux régions. La situation se détériore depuis quelques années en raison du changement climatique, qui entraîne une diminution des terres disponibles pour l'agriculture ou la pâture. Les nomades koris se plaignent que les paysans installent progressivement des clôtures qui les empêchent d'accéder à des prés où ils ont l'habitude de se rendre. L'autorité du gouvernement central du Carana ayant faibli, ces bergers se montrent de plus en plus exigeants quant à l'accès à l'eau et aux pâturages pour leurs troupeaux, aux dépens des droits des paysans falins. Ces dernières années, des coups de feu ont été plusieurs fois signalés et certains Falins affirment que leurs fermes ont été envahies et leurs clôtures et leurs cultures détruites. Beaucoup de Falins estiment être victimes d'une entreprise concertée visant à les chasser des terres qu'ils occupent depuis des générations, à saper l'intégrité territoriale du pays et à les « effacer de la carte ». Ils ont organisé plusieurs manifestations pour revendiquer leurs droits et s'opposer à l'accaparement de leurs terres par les nomades. Dans le même temps, la crise humanitaire qui s'aggrave dans le sud des provinces de Tereni et de Mahbek oblige les bergers koris à trouver de nouveaux pâturages.

2. Violences sexuelles

Bien que le Carana ait ratifié les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit humanitaire – qui garantissent le droit des femmes à l'égalité – les femmes continuent dans la pratique de faire l'objet d'une intense discrimination, notamment dans l'ouest du pays, où les Koris les considèrent comme des citoyennes de seconde zone. Les mutilations génitales féminines infligées aux jeunes adolescentes, bien qu'illégales, demeurent une pratique courante dans cette région. Certaines ONG nationales et internationales mènent des campagnes d'éducation pour y mettre fin. Des agences humanitaires ont reçu de nombreux signalements de violences sexuelles dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur du Carana. L'affaiblissement général de l'état de droit accroît le nombre d'enfants – filles et garçons – soumis à la prostitution et victimes de trafic vers les pays voisins, avant d'être envoyés sur le marché du sexe dans les pays plus riches. Le nombre de viols de jeunes filles dans les villes est également élevé. Beaucoup de filles quittent l'école par peur des violences sexuelles, exacerbée par la stigmatisation sociale qui en découle. Les organisations qui travaillent avec les femmes victimes de ces violences en temps de conflit rapportent une hausse considérable du taux de violences domestiques – y compris sexuelles – et de l'utilisation d'armes de poing.

3. Intensification des tensions, des violences et de l'utilisation de civils comme boucliers humains

La situation au Carana devient critique. Le TPK a été enfreint à de nombreuses reprises par les FDC et le MPC dans l'ouest du pays. Les équipes conjointes de liaison – créées au titre du traité et rattachées à la MANUC – sont composées de représentants de toutes les parties signataires mais elles ont échoué dans leur tâche. À la suite d'affrontements à Faron, les deux camps ont commencé à rassembler leurs forces dans l'ouest de la province de Hanno, près de Karo, sous contrôle du MPC. Ce dernier, qui avait démobilisé la moitié de ses combattants, a commandé à tous les soldats de rejoindre leur unité. Les FDC accusent le MPC de vouloir se servir de Karo comme base pour lancer une attaque à l'est. Leurs trois régiments déployés dans l'ouest de Hanno sont placés en alerte élevée. Les FDC ont déclaré que si le MPC refusait de se retirer totalement de la ville, elles n'auraient pas « d'autre option » que d'attaquer. Tandis que les FDC s'avancent sur les territoires contrôlés par le MPC, des conflits entre groupes rivaux éclatent. Les FDC utilisent des chars d'assaut et une artillerie lourde, ce qui est contraire à l'article 2.10 du TPK. Le MPC se sert des civils comme de « boucliers humains » et installe des postes près d'hôpitaux, d'églises et d'autres zone « protégées », enfreignant ainsi le droit international humanitaire. Des civils auraient été tués lors de ces affrontements.

2. PROFIL DES ACTEURS POUR LA SIMULATION DU MODULE 7

ACTEUR ATTRIBUÉ : MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE L'INTÉRIEUR

Vos objectifs pour la conférence nationale

Mettre en place un plan national pour mettre fin aux violences et réprimer l'insurrection, de préférence au travers d'un dialogue et de mécanismes judiciaires professionnels et transparents. Élaborer un mécanisme permettant d'identifier les risques imminents qui nécessitent une réponse immédiate. Proposer des stratégies à long terme (relatives à des programmes, au renforcement des capacités, à l'engagement, etc.) pour empêcher les atrocités de masse.

Votre identité

Vous jouez le ministère gouvernemental de la Justice et de l'Intérieur et représentez les agences chargées de la sécurité et de l'application des lois, ainsi que les infrastructures de reddition de comptes et judiciaires du Carana.

Vos intérêts

- Jouer le rôle de chef de file parmi l'ensemble des agences et départements étatiques pour garantir une représentation adéquate du gouvernement dans tout mécanisme national résultant des débats.
- Activer des structures qui lanceront immédiatement la procédure de reddition de comptes au travers du système judiciaire national, afin de traduire les auteurs des violences en justice.
- Accroître le sentiment de légitimité du parlement en validant des politiques judiciaires efficientes qui prévoient la création et/ou le bon fonctionnement des mécanismes nationaux de prévention des atrocités.
- Maintenir l'attention du gouvernement envers la création et la gestion d'un mécanisme national.
- Promouvoir des programmes de dialogue entre les différentes communautés ethniques.
- Instaurer des tribunaux efficaces.
- Créer un système pour mettre fin à l'impunité pour les atrocités.

Vos craintes/difficultés

- Des conflits ethniques entraînant du vol de bétail sont susceptibles d'éclater entre des civils qui ne tiendraient pas compte des politiques adoptées par le gouvernement.
- Bien que vous ayez pour but commun de prévenir les atrocités et d'en protéger la population, certains membres du ministère refusent de négocier avec les autres parties, tandis que d'autres estiment au contraire que des négociations sont nécessaires pour garantir justice et stabilité dans la région.
- Le système judiciaire est faible et manque de capacités pour juger des crimes.
- Vous manquez d'informations sur les auteurs des violences.
- Il n'existe pas de système de protection des témoins fiable.

ACTEUR ATTRIBUÉ : COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CARANA / BUREAU DU MÉDIATEUR

Vos objectifs pour la conférence nationale

Mettre en place un plan national pour garantir le respect des droits de l'homme des membres de la société civile et la prévention des atrocités de masse répandues et systématiques. Faire valoir votre rôle essentiel dans ce plan. Répondre aux besoins des populations ethniques que vous représentez, et collaborer avec les parlementaires et les organes qui représentent divers secteurs du gouvernement, afin de trouver des solutions durables pour assurer la paix. Examiner le conflit de longue date entre les communautés et veiller à ce que les auteurs des violences commises soient traduits en justice.

Votre identité

Vous jouez les porte-parole qui plaident pour les droits de l'ensemble de la population du Carana.

Vos intérêts

- Assurer l'indépendance de tout mécanisme de prévention des atrocités mis en place.
- Aider le gouvernement à amener les auteurs de crimes à rendre des comptes dans le cadre de procédures équitables.
- Mettre fin au conflit en évitant une escalade vers des atrocités de masse.
- Garantir la stabilité en résolvant les litiges entre les groupes ethniques, par exemple au travers de programmes locaux de (ré)intégration – y compris des projets générateurs de revenus, la restauration de l'éducation et d'autres services…
- Adopter des politiques durables qui permettront à la population du Carana de se relever.
- Promouvoir des programmes de dialogue entre les différentes communautés.
- Éradiquer les causes profondes des atrocités.
- Sensibiliser la population au respect des droits de l'homme.

Vos craintes/difficultés

- Les nombreux acteurs concernés ont des priorités différentes, allant de la promotion de la justice, de l'égalité et de systèmes de défense à un programme plus large de prévention des conflits ethniques. Vous craignez que cela nuise à la volonté d'empêcher des atteintes aux droits de l'homme généralisées.
- Des conflits ethniques entraînant du vol de bétail sont susceptibles d'éclater entre des civils qui ne tiendraient pas compte des politiques adoptées par le gouvernement et la Commission des droits de l'homme.
- Vos ressources sont limitées tandis que vous apportez une aide à la population dans les zones à risque.
- Bien que vous soyez une agence indépendante, vous êtes également une institution étatique qui dépend fortement du budget gouvernemental pour fonctionner.

ACTEUR ATTRIBUÉ : MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Vos objectifs pour la conférence nationale

Mettre en place un plan national de prévention des atrocités qui soit aligné sur les instruments de droit international relatif aux droits de l'homme et humanitaire signés par le Carana. Faire en sorte que le mécanisme national résultant des débats fasse référence aux cadres juridiques internationaux – comme la Convention sur le génocide, les Conventions de Genève, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale –, continentaux et régionaux, et prévoie d'autres accords bilatéraux et multilatéraux.

Vous devez aussi proposer une stratégie en faveur des citoyens déplacés, et amener la communauté internationale à apporter son aide à la mise en œuvre du mécanisme national.

Votre identité

Vous jouez le département du gouvernement en charge de la diplomatie, des relations bilatérales et multilatérales, et du soutien aux citoyens du Carana à l'étranger.

Vos intérêts

- Donner une image positive du gouvernement à la communauté internationale.
- Promouvoir des lois qui traduisent les instruments internationaux juridiques et politiques ayant trait à la prévention du génocide et d'autres atrocités de masse.
- Assurer une coopération bilatérale et multilatérale pour faciliter la création et le bon fonctionnement d'un mécanisme national de prévention des atrocités.

Vos craintes/difficultés

- La communauté internationale accuse le gouvernement d'être complice des atrocités.
- Vous intervenez dans une région où la population dénonce catégoriquement la manière dont la communauté internationale a appliqué les principes de la R2P par le passé.
- Le Carana n'a pas ratifié tous les cadres juridiques internationaux relatifs à la prévention du génocide et des atrocités de masse, à la protection des enfants et aux garanties en matière de droits de l'homme.
- Toutes les agences gouvernementales ne sont pas pour la création d'un mécanisme ou d'une structure national(e).

ACTEUR ATTRIBUÉ : MINISTÈRE DES QUESTIONS DE GENRE

Vos objectifs pour la conférence nationale

Mettre en place un mécanisme institutionnel de prévention des atrocités qui tienne compte des droits et intérêts des femmes et des hommes. Garantir que les femmes soient correctement représentées dans la prise de décisions en lien avec toute législation, mécanisme, stratégies ou plan élaboré(e) pour empêcher les atrocités. Proposer des mesures pour traduire les auteurs des atrocités en justice et garantir la réadaptation effective des victimes de ces violences. Examiner les décisions prises lors de la conférence d'un œil critique pour veiller à ce qu'elles correspondent aux normes applicables en matière de genre.

Votre identité

Vous jouer le ministère gouvernemental chargé d'élaborer les politiques et programmes en faveur de l'institutionnalisation et le développement de la dimension de genre.

Vos intérêts

- Donner une image positive du gouvernement à la communauté internationale en ce qui concerne les normes et principes relatifs aux droits des femmes et des hommes.
- Promouvoir des lois qui traduisent les instruments internationaux juridiques et politiques ayant trait à la prévention du génocide et d'autres atrocités de masse, notamment les violences sexuelles et liées au genre.
- Garantir que les victimes d'atrocités obtiennent justice et exiger que l'État assure la protection de la population.
- Protéger les femmes de l'exploitation et des violences sexuelles par le biais de lois, de politiques et de programmes.

Vos craintes/difficultés

- La communauté internationale accuse le gouvernement d'être complice des atrocités.
- Vous intervenez dans une région où la population dénonce catégoriquement la manière dont la communauté internationale a appliqué les principes de la R2P par le passé.
- Le patriarcat – c'est-à-dire la domination des femmes par les hommes dans les sphères sociales, politiques et économiques – demeure un défi, car les Koris considèrent les femmes comme des citoyennes de seconde zone.
- Le Carana n'a pas ratifié tous les cadres juridiques internationaux relatifs à la prévention du génocide et des atrocités de masse, à la protection des enfants et aux garanties en matière de droits de l'homme.

ACTEUR ATTRIBUÉ : CONSEIL DES AUTORITÉS TRADITIONNELLES

Vos objectifs pour la conférence nationale

Mettre en place un plan national pour empêcher les affrontements entre ethnies et les atrocités de masse généralisées. Faire valoir votre rôle essentiel afin d'assurer le respect des pratiques et coutumes culturelles dans ce plan. Répondre aux besoins des populations ethniques que vous représentez, et collaborer avec les parlementaires et les organes qui représentent divers secteurs du gouvernement, en vue d'assurer la stabilité dans la région. Aider le gouvernement à veiller à ce que les auteurs des violences commises soient amenés à rendre des comptes sous votre autorité.

Votre identité

Vous jouez les représentants de plusieurs groupes ethniques et communautés locales, et vous avez le devoir de préserver et d'harmoniser les coutumes et les traditions.

Vos intérêts

- Mettre fin au conflit en évitant une escalade vers des atrocités de masse.
- Assurer la distribution équitable des ressources essentielles, y compris la nourriture, la terre et l'eau.
- Reconnaître les approches autochtones de la résolution des conflits et de la prévention des atrocités.
- Rétablir la normalité afin d'instaurer une société stable et fonctionnelle.
- Favoriser l'harmonie et la stabilité en résolvant les litiges personnels et individuels entre les groupes ethniques.
- Intégrer un système d'alerte précoce dans un mécanisme national afin de pouvoir réagir.

Vos craintes/difficultés

- Vous avez besoin de ressources, qu'il s'agisse de l'assistance du gouvernement ou d'une aide au développement provenant de donateurs externes.
- Certaines obligations internationales qui incombent au gouvernement en vertu des instruments signés sont incompatibles avec les coutumes et les traditions de la population.
- Il est difficile de générer une volonté politique de s'appuyer en priorité sur les mécanismes autochtones de résolution des conflits.
- Des conflits ethniques entraînant du vol de bétail sont susceptibles d'éclater entre les Koris et les Falins qui ne tiendraient pas compte des politiques adoptées par le gouvernement. Bien que vous ayez pour but commun de prévenir les atrocités et d'en protéger la population, certains membres du Conseil refusent de revenir sur des pratiques culturelles très anciennes, dont certaines excluent les femmes de la prise de décisions.

ACTEUR ATTRIBUÉ : CONSEIL INTERRELIGIEUX

Votre objectif pour la conférence nationale

Mettre en place un plan national pour empêcher l'escalade des violences en atrocités de masse et promouvoir la cohabitation pacifique entre et parmi les groupes religieux et entre les groupes ethniques, ainsi que des voies de médiation afin d'empêcher d'éventuelles atrocités au Carana. Faire valoir votre rôle essentiel dans ce plan. Répondre aux besoins de la population que vous représentez et dont vous portez la parole.

Votre identité

Vous jouez des représentants de divers groupes religieux – chrétiens, musulmans, animistes, etc. Vous plaidez pour l'harmonie et la coopération interreligieuses, et pour la cohabitation pacifique afin de réduire les tensions entre ethniques et de contribuer à instaurer la paix au Carana.

Vos intérêts

- Encourager l'harmonie et la cohabitation pacifique des différents groupes ethniques.
- Promouvoir l'utilisation des sermons religieux et des activités connexes pour assurer la cohésion nationale, une cohabitation pacifique et la prévention des atrocités.
- Dire la vérité face au pouvoir politique afin d'assurer le traitement juste et équitable de tous les membres de la société, indépendamment de leur milieu social, de leur situation économique, de leurs idées politiques et de leur origine ethnique.
- Trouver des solutions inclusives.

Vos craintes/difficultés

- La multiplicité des groupes religieux et les divergences idéologiques pourraient nuire aux efforts de médiation.
- Les approches religieuses reposent principalement sur les questions morales ne permettront peut-être pas de régler des questions juridiques concrètes.
- Certaines obligations internationales qui incombent au gouvernement en vertu des instruments signés sont incompatibles avec les principes religieux relatifs à la résolution des conflits.
- Il y a des tensions entre l'État et le Conseil sur des questions morales et des sujets en lien avec la politique et la gouvernance.

ACTEUR ATTRIBUÉ : ASSOCIATION DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES

Vos objectifs pour la conférence nationale

Mettre en place un plan national en vertu duquel les droits des femmes seraient protégés par des acteurs étatiques et non étatiques. Pousser le gouvernement à respecter toutes les conventions internationales et nationales en lien avec le bien-être et la protection des femmes face aux atteintes à leurs droits. Faire valoir votre rôle essentiel dans cette démarche et veiller à ce que les femmes contribuent activement à la prise de décisions quant à la création et à la gestion d'un mécanisme national de prévention des atrocités. Veiller à ce que les dispositions des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et humanitaires qui garantissent le droit des femmes à l'égalité se reflètent dans la législation nationale et en pratique. Demander l'aide de la communauté internationale pour diffuser votre message et amplifier la voix des femmes.

Votre identité

Vous jouez le rôle de groupes de femmes au Carana, qui militent en faveur des droits des femmes en particulier, mais aussi d'autres groupes vulnérables dans le pays.

Vos intérêts

- Garantir le bon fonctionnement des institutions/mécanismes de promotion des droits des femmes.
- Attirer l'attention du gouvernement sur les questions majeures en lien avec les femmes pour assurer le respect des droits des femmes, conformément à la législation internationale et nationale.
- Interdire la discrimination et garantir l'égalité d'accès à la justice.
- Promouvoir des programmes de dialogue entre les différentes communautés.
- Sensibiliser la population aux questions de droits de l'homme et aux différences entre les communautés.
- Dénoncer l'exploitation et les violences sexuelles.
- Réclamer le respect des droits des femmes koris, traitées comme des citoyennes de seconde zone.
- Veiller à ce que les personnes qui exploitent des femmes et des enfants soient traduites en justice.
- Trouver des solutions inclusives.

Vos craintes/difficultés

- Mettre l'accent sur les femmes risque de faire oublier d'autres groupes vulnérables tels que les enfants, ce qui peut nuire au programme de prévention.
- Le manque de ressources pour défendre les droits des femmes dans la durée pourrait compromettre les efforts de prévention.
- Dans une société patriarcale, la question des droits des femmes pourrait ne pas être pleinement soutenue par les groupes d'hommes dominants, en particulier les autorités traditionnelles.
- Vous risquez d'avoir du mal à obtenir une place à la table de délibérations nationales majeures qui concernent les femmes, mais vous êtes déterminés à mobiliser toutes les ressources nécessaires qui permettront aux femmes de participer activement à la conférence nationale.

ACTEUR ATTRIBUÉ : RÉSEAU DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU CARANA

Vos objectifs pour la conférence nationale

Mettre en place un plan national pour prévenir les conflits ethniques caractérisés par des atrocités de masse généralisées. Faire valoir votre rôle essentiel dans ce plan. Encourager le gouvernement à mieux protéger les civils des conflits entre ethnies. Veiller à la création d'un mécanisme institutionnel reconnu pour la résolution des litiges et la prévention des atrocités.

Votre identité

Vous jouez un groupe d'OSC qui représentent l'ensemble de la population du Carana.

Vos intérêts

- Mettre un terme aux violences en évitant une escalade vers des atrocités de masse.
- Instaurer un système d'alerte précoce et de réponse rapide quant aux risques de violences et d'atrocités.
- Promouvoir des programmes de dialogue entre les différentes communautés.
- Sensibiliser la population aux questions de droits de l'homme et aux différences entre les communautés.
- Rétablir la normalité afin d'instaurer une société stable et fonctionnelle favorisant la croissance économique.
- Trouver des solutions inclusives.

Vos craintes/difficultés

- Vous avez besoin de ressources, qu'il s'agisse de l'assistance du gouvernement ou d'une aide au développement provenant de donateurs externes.
- Il est difficile de générer une volonté politique de répondre à vos demandes et/ou d'avoir accès aux décideurs politiques concernés.
- Certains membres de votre groupe participeront à des manifestations contre le gouvernement et pourraient soutenir les actions de groupes d'autodéfense si aucune réponse satisfaisante n'est apportée à leurs demandes.
- Le gouvernement doit s'occuper des problèmes liés à la sécurité et à la prolifération des armes dans la société et appliquer des mesures adéquates.
- Bien que vous ayez pour but commun de prévenir les atrocités et d'en protéger la population, certains acteurs ont d'autres priorités, comme la promotion des questions de genre, la lutte contre le manque d'éducation et de développement, ou encore un programme plus large de prévention des conflits ethniques.

ACTEUR ATTRIBUÉ : UNION MONDIALE/CONTINENTALE

Vos objectifs pour la conférence nationale

Mettre en place un plan national en vertu duquel les droits essentiels de la société civile seraient protégés, et qui permettrait d'empêcher l'éclatement de violences. Collaborer avec les ministères des Affaires étrangères et de la Justice et de l'Intérieur, ainsi qu'avec les organes qui représentent divers secteurs du gouvernement, afin de consolider la paix et la sécurité, et aider à établir les facteurs de stabilité et de développement.

Votre identité

Vous jouez un groupe de représentants de la communauté internationale, y compris les unions de pays régionales et continentales et les Nations unies.

Vos intérêts

- Contribuer à un dialogue national ouvert et totalement inclusif en vue d'instaurer durablement la paix, la réconciliation et la bonne gouvernance, y compris au travers de la participation pleine et effective des jeunes, des femmes, de diverses communautés, des groupes religieux et de la société civile.
- Aider le gouvernement et le ministère de la Justice à amener les auteurs des crimes commis à rendre des comptes.
- Consolider la paix et la sécurité, et contribuer à établir les facteurs de développement.
- Promouvoir des programmes de dialogue entre les différentes communautés.
- Protéger les civils et faire respecter les droits de l'homme par des moyens physiques et diplomatiques.
- Soutenir les politiques durables qui permettront à la population du Carana de se relever.
- Encourager l'appropriation nationale du plan.

Vos craintes/difficultés

- Vous devez conserver une relation constructive avec le gouvernement afin qu'il remplisse les obligations qui lui incombent, notamment en vertu des traités et des conventions signés par le Carana.
- Des dispositions relatives à la protection des enfants doivent être ajoutées dans tous les traités de paix et les plans nationaux.
- Des conflits ethniques entraînant du vol de bétail sont susceptibles d'éclater entre des civils qui ne tiendraient pas compte des politiques adoptées par le gouvernement et la Commission des droits de l'homme du Carana.
- Les priorités ne sont pas les mêmes pour les personnes sur le terrain et les décideurs politiques au secrétariat.

3. GUIDE DU MODÉRATEUR POUR LA SIMULATION DU MODULE 7

Introduction

L'efficacité d'un mécanisme national en tant qu'instrument de prévention dépend principalement de ses activités concrètes. Identifier et contrer les risques de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de nettoyage ethnique avant qu'ils ne se transforment en situations ingérables, adopter un processus inclusif pour impliquer les acteurs clés et élaborer des programmes qui répondent aux risques d'atrocités de masse, tout cela est essentiel pour maintenir la paix et la stabilité dans toutes les régions du monde. Les mécanismes nationaux disposent de ressources qui peuvent être utilisés par différents acteurs à divers niveaux de la société afin d'empêcher l'occurrence et l'escalade des atrocités de masse. Pour cela, les acteurs impliqués doivent avoir conscience des possibilités qui existent déjà dans la société et des mécanismes à mettre en place pour effectivement prévenir les atrocités de masse dans la vraie vie.

Les participants sont invités à déterminer quelles questions de société sont en lien avec la prévention des atrocités de masse et à imaginer une approche globale pour y répondre, qui impliquera les acteurs étatiques, les agences intergouvernementales et les acteurs non étatiques clés. Une fois la situation présentée, les participants sont invités à jouer le rôle qui leur a été attribué et à participer à une conférence nationale multipartite au cours de laquelle ils devront déterminer les mesures à prendre, par qui et comment.

Cet exercice de simulation est conçu pour que les participants réfléchissent aux mécanismes nationaux et à leurs responsabilités, et utilisent des outils d'alerte précoce et de prévention.

Objectifs

À la fin de cet exercice, les participants :

- sauront saisir la valeur des mécanismes nationaux et des approches pour mettre ces outils au point ;
- comprendront l'importance de définir des indicateurs d'alerte précoce et d'agir en fonction ;
- auront conscience de l'intérêt d'une approche globale dans la création et la gestion des mécanismes nationaux ;
- pourront suggérer des programmes axés sur des actions ainsi que des solutions ciblées impliquant les acteurs pertinents pour mettre en œuvre les mécanismes nationaux ; et
- auront appris à intégrer les principes en matière de prévention des atrocités de masse dans la planification opérationnelle et la stratégie.

Méthodologie / structure de la simulation

Les participants sont répartis en groupes pendant tout l'exercice. La simulation commence par une rapide session où l'on explique la structure de l'exercice et le scénario, ainsi que le contexte historique, le profil du pays et sa situation actuelle. Les participants sont amenés à répondre à des questions en lien avec ce cas, dont ils recevront un résumé écrit, et à se familiariser avec les rôles qu'ils joueront.

À l'issue de cette présentation, les groupes sont formés de façon aléatoire. Chaque membre d'un groupe reçoit une page d'informations décrivant les objectifs généraux que l'acteur attribué souhaite réaliser pendant la conférence. Une fois les groupes formés, la simulation peut vraiment commencer.

L'exercice se déroule en cinq parties qui alternent travail en groupes et travail collectif (si les deux premières parties durent plus longtemps que prévu, il est possible de passer les parties 3 et 4, et les « actualités » qui auraient dû être communiquées au préalable peuvent être mentionnées comme une difficulté dans la dernière partie, consacrée au bilan).

1. (Travail en groupes) Identifier les défis et réponses qui correspondent à votre acteur. Les participants travaillent en groupes pour élaborer un ensemble d'options politiques / recommandations / tâches afin de répondre au risque d'atrocités de masse. Ces mécanismes doivent être en lien avec les capacités de l'acteur attribué en termes de capacités de mise en œuvre ou à demander la mise en œuvre par d'autres acteurs. Les groupes seront invités à présenter ces mécanismes devant l'ensemble des participants.

   Lors de ces sessions en groupes, l'animateur passe voir chaque groupe pour évoquer rapidement certaines des options politiques envisagées. Il peut encourager les participants à réfléchir aux actions à court et long terme qu'ils peuvent lancer pour répondre à des préoccupations actuelles, ainsi qu'aux priorités structurelles à établir pour réaliser les efforts de prévention. Notez que tous les acteurs attribués n'ont pas forcément conscience de l'importance de la prévention des atrocités de masse, ou n'ont pas envie d'agir dans ce sens. Certains peuvent/doivent ainsi proposer des actions que le « président » devra éventuellement transformer en démarche prioritaire de gestion des risques d'atrocités lors de la session collective.

2. (Travail collectif) La conférence nationale multipartite doit convenir de l'approche de l'État en termes de prévention. L'animateur peut jouer le rôle de président du Carana, ou désigner un des participants. Le président convoque une réunion qui rassemble tous les groupes d'acteurs présents. Chaque groupe présente ses propositions de mécanisme avant de participer à un débat plus ouvert, dont le but est de classer les mécanismes par ordre de priorité et d'élaborer un plan d'action pour empêcher les atrocités.

   L'animateur doit inviter les groupes à résoudre d'éventuelles difficultés liées à la logistique ou aux capacités de mise en œuvre, afin de mettre au point un plan d'action réaliste. Il doit aussi veiller à ce que les échanges restent axés sur la gestion des risques d'atrocités de masse, et questionner les groupes sur leurs décisions pour savoir pourquoi ils les estiment pertinentes à cette fin.

   L'animateur décide des options à retenir en expliquant pourquoi il ne juge pas les autres prioritaires (les options choisies ne sont pas forcément « les meilleures » mais les plus réalistes au vu des événements censés se produire ultérieurement au Carana.

Une fois le plan établi (si les participants en ont le temps), l'animateur termine la session en communiquant les dernières actualités, qui peuvent faire état d'atrocités de masse émergentes, de nouvelles politiques gouvernementales, de nouvelles réponses internationales, etc. L'ensemble des participants doit étudier ces informations pour modifier les plans élaborés/les résultats déterminés lors du travail en groupes. Ces actualités impliquent une évolution radicale de la situation qui oblige les acteurs à revoir totalement leurs projets.

3. (Travail en groupes) Les participants examinent les nouvelles informations et leur pertinence pour l'acteur qui leur a été attribué. Ils déterminent comment cet acteur devrait réagir, le cas échéant, et de quelle manière modifier les actions politiques proposés lors de la première partie. Si la situation s'est détériorée au point que le gouvernement n'a pas la capacité de la gérer lui-même, l'animateur doit encourager les groupes à penser au type d'aide que les acteurs internationaux pourraient apporter.

4. (Travail collectif) Une nouvelle conférence nationale multipartite a lieu pour tenter de relever les nouveaux défis. Elle se déroule de la même manière que la première mais cette fois, elle traite de l'évolution des priorités pour le gouvernement – et divers acteurs autour de la table – en raison des violences rapportées. L'animateur peut aussi demander aux participants d'identifier les acteurs internationaux qui pourraient être appelés à assumer leur responsabilité d'aider l'État pour prévenir des atrocités de masse.

5. (Travail collectif) Bilan – Dans cette dernière partie, les participants, aidés par l'animateur, réfléchissent à la simulation et évoquent plusieurs questions, notamment :

   - Les mécanismes créés auraient-ils permis de gérer le risque d'atrocités ? Était-ce surprenant ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné et quels problèmes avez-vous rencontrés ? Quelles difficultés en termes de coordination avez-vous constatées parmi les groupes dans ce contexte ? Selon vous, de quelle manière affectent-elles les décisions prises dans la vraie vie par les acteurs concernés ?
   - De quelle manière l'angle des atrocités modifie la façon dont vous auriez autrement réagi à la situation présentée ?

Cas pratique

Scénario : Des affrontements ont éclaté entre les Falins et les Tatsis (l'analyse préalable au conflit identifiait des signes d'alerte précoces quant à la potentielle récurrence des violences et recommandait des initiatives gouvernementales pour limiter les risques et rendre l'État plus résilient face aux crimes. L'animateur communique des informations sur le début de la guerre civile, ainsi que des éléments faisant état d'atrocités. Les participants se remettent en groupes et élaborent de nouvelles options politiques de prévention.

Le conflit au Carana, de violences entre ethnies, s'est transformé en guerre civile. Ce scénario permet de réfléchir à la façon dont les politiques adoptées dans un pays peuvent permettre de calmer les tensions grandissantes et atténuer les risques, ou, au contraire, alimenter le conflit. En groupes, les participants évoquent les options politiques envisageables à différents moments (à la suite des affrontements entre Falins et Tatsis) jusqu'à aujourd'hui, en identifiant les signes d'alerte présents depuis la proclamation de l'indépendance jusqu'à la veille de la guerre civile. Ils sont invités à mettre au point des mécanismes nationaux qui pourraient servir à calmer les

tensions croissantes. L'animateur présente des documents, y compris des extraits de rapports du Secrétaire général des Nations unies, détaillant la situation dans le pays et le mandat de la MANUC. Les mesures politiques adoptées devraient viser la création d'un cadre institutionnel de prévention des atrocités et de réponse à ces actes, et plus particulièrement : sa mission juridique, sa structure et sa composition, les moyens d'impliquer les parties prenantes clés, les programmes lancés pour gérer les signes précoces de violences de masse et d'impunité, les demandes d'aide spécifique adressées à la communauté internationale, etc.

Parmi les acteurs figurent : la société civile, représentée par des responsables religieux et communautaires respectés ; les groupes des femmes ; les autorités traditionnelles ; des ONG locales ; le ministère des Affaires étrangères ; le ministère de la Justice et de l'Intérieur ; la Commission des droits de l'homme du Carana ; et la communauté internationale.

Contenus pour l'animateur

En plus des présentes instructions, l'animateur dispose de documents à distribuer :

- Le contexte (une copie par participant) ; et
- Le profil des acteurs (neuf acteurs – imprimez autant de copies que nécessaire pour assurer une répartition égale entre les participants).

4. PLAN D'ACTION RELATIF AUX ACTIVITÉS

CRÉATION ET GESTION DE MÉCANISMES NATIONAUX POUR LA PRÉVENTION DES GÉNOCIDES ET D'AUTRES ATROCITÉS DE MASSE PLAN D'ACTION POST-FORMATION	
Nom :	**Date :**
Sur la base des compétences et connaissances que vous avez acquises lors de cette formation, quels objectifs spécifiques proposez-vous ?	
Quels indicateurs montreront que vous avez atteint ces objectifs ?	
À quels obstacles et catalyseurs pensez-vous faire face dans le cadre de la mise en œuvre ?	
Obstacles	**Catalyseurs**
De quelle manière GAAMAC/le GTA peut vous aider à réaliser ces objectifs et/ou réduire les difficultés ?	

Faites la liste de vos activités où vous pourriez mettre en pratique votre connaissance des mécanismes nationaux.

Activité 1 : _____

Activité 2 : _____

Activité 3 : _____

Quelles idées ou compétences prévoyez-vous de concrétiser ?

De quels outils, ressources ou planification supplémentaires auriez-vous besoin pour la mise en œuvre ?

Prochaines étapes pour la mise en œuvre :

Au cours du prochain mois :	Au cours des trois prochains mois :	Au cours des six prochains mois :

Autres commentaires :

5. QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

1. Quelle est votre nationalité ?

2. Genre

a. Homme

b. Femme

3. Quel est votre domaine d'activité professionnelle ou votre profession ?

a. Armée

b. Police

c. Monde universitaire

d. ONG

e. Responsable d'un groupe de femmes

f. Fonctionnaire

g. Autorités traditionnelles

h. Responsable religieux

i. Autorités locales

j. Autre : précisez _____

4. Quel est votre degré d'expérience professionnelle ?

a. 1-5 ans

b. 6-10 ans

c. 11-15 ans

d. 16-20 ans

e. 21-25 ans

f. Plus de 25 ans

		Médiocre	Insuffisant	Suffisant	Bon	Excellent	S.O.
5.	Quel niveau attribuez-vous à la qualité des contenus de formation ?						
6.	Quel niveau attribuez-vous à la qualité des contenus d'introduction à la formation ?						
7.	Quel niveau attribuez-vous au programme de formation à votre poste actuel ?						
8.	Quel niveau attribuez-vous à la méthode d'instruction ?						
9.	Quel niveau attribuez-vous à l'efficacité et la compétence des formateurs ?						
10.	Quel niveau attribuez-vous aux interactions entre les participants ?						
11.	Quel niveau attribuez-vous à l'utilisation du temps ?						
12.	Quel niveau attribuez-vous à la nature pratique des scénarios, des études de cas et des simulations ?						
13.	Quel niveau attribuez-vous à l'impact des connaissances et compétences ?						
14.	Quel niveau attribuez-vous aux objectifs d'apprentissage atteints ?						

15.	Comment comptez-vous mettre en pratique les connaissances et compétences acquises lors de la formation ?						
		Médiocre	Insuffisant	Suffisant	Bon	Excellent	S.O.
16.	Quel niveau attribuez-vous à l'inscription à la formation ?						
17.	Quel niveau attribuez-vous aux locaux et à l'infrastructure de formation ?						
18.	Quelles difficultés avez-vous rencontré lors de la formation ?						
19.	De quelle manière la formation pourrait être améliorée ?						

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 1

	Pas du tout	Un peu	Moyennement	En grande partie	Pleinement
1. À quel point le module 1 permet d'atteindre les objectifs fixés ?	1	2	3	4	5
Unité 1 : Contexte historique des mécanismes nationaux	1	2	3	4	5
Unité 2 : La notion de mécanisme national	1	2	3	4	5
Unité 3 : Missions, types et fonctions des mécanismes nationaux	1	2	3	4	5
Unité 4 : Cartographie des acteurs des mécanismes nationaux et de leurs missions	1	2	3	4	5
2. Quel niveau attribuez-vous aux capacités du formateur ?	Médiocre	Insuffisant	Suffisant	Bon	Excellent
3. Avez-vous des suggestions pour améliorer les contenus de ce module ?					
4. Avez-vous des suggestions pour améliorer la présentation de ce module ?					

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 2

	Pas du tout	Un peu	Moyennement	En grande partie	Pleinement
1. À quel point le module 2 permet d'atteindre les objectifs fixés ?	1	2	3	4	5
Unité 1 : Valeurs et principes quant à la création de mécanismes nationaux	1	2	3	4	5
Unité 2 : Composantes des mécanismes nationaux	1	2	3	4	5
Unité 3 : Programmes et activités	1	2	3	4	5
Unité 4 : Normes et réglementations régionales et internationales	1	2	3	4	5
Unité 5 : Lois et réglementations nationales relatives à la création de mécanismes nationaux	1	2	3	4	5
2. Quel niveau attribuez-vous aux capacités du formateur ?	**Médiocre**	**Insuffisant**	**Suffisant**	**Bon**	**Excellent**
3. Avez-vous des suggestions pour améliorer les contenus de ce module ?					
4. Avez-vous des suggestions pour améliorer la présentation de ce module ?					

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 3

	Pas du tout	Un peu	Moyennement	En grande partie	Pleinement
1. À quel point le module 3 permet d'atteindre les objectifs fixés ?	1	2	3	4	5
Unité 1 : Tenir compte du contexte et des sensibilités	1	2	3	4	5
Unité 2 : Étapes précédant la création des mécanismes nationaux	1	2	3	4	5
Unité 3 : Approches de la création des mécanismes nationaux	1	2	3	4	5
Unité 4 : Collaborer avec les acteurs clés pour créer un mécanisme national	1	2	3	4	5
2. Quel niveau attribuez-vous aux capacités du formateur ?	**Médiocre**	**Insuffisant**	**Suffisant**	**Bon**	**Excellent**
3. Avez-vous des suggestions pour améliorer les contenus de ce module ?					
4. Avez-vous des suggestions pour améliorer la présentation de ce module ?					

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 4

	Pas du tout	Un peu	Moyennement	En grande partie	Pleinement
1. À quel point le module 4 permet d'atteindre les objectifs fixés ?	1	2	3	4	5
Unité 1 : La notion d'alerte précoce	1	2	3	4	5
Unité 2 : Suivi de l'alerte précoce	1	2	3	4	5
Unité 3 : Analyse des risques	1	2	3	4	5
Unité 4 : Les mécanismes de réponse rapide	1	2	3	4	5
Unité 5 : Les femmes dans la médiation et la prévention des atrocités de masse	1	2	3	4	5
2. Quel niveau attribuez-vous aux capacités du formateur ?	**Médiocre**	**Insuffisant**	**Suffisant**	**Bon**	**Excellent**
3. Avez-vous des suggestions pour améliorer les contenus de ce module ?					
4. Avez-vous des suggestions pour améliorer la présentation de ce module ?					

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 5

	Pas du tout	Un peu	Moyennement	En grande partie	Pleinement
1. À quel point le module 5 permet d'atteindre les objectifs fixés ?	1	2	3	4	5
Unité 1 : Conception et mise en œuvre d'un programme	1	2	3	4	5
Unité 2 : Conception, suivi et évaluation d'un programme, et risques d'atrocités de masse	1	2	3	4	5
Unité 3 : Appropriation, pérennité et mobilisation des ressources	1	2	3	4	5
Unité 4 : Établissement et renforcement des capacités	1	2	3	4	5
Unité 5 : Élaboration de programmes tenant compte des questions de genre	1	2	3	4	5
2. Quel niveau attribuez-vous aux capacités du formateur ?	**Médiocre**	**Insuffisant**	**Suffisant**	**Bon**	**Excellent**
3. Avez-vous des suggestions pour améliorer les contenus de ce module ?					
4. Avez-vous des suggestions pour améliorer la présentation de ce module ?					

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 6

	Pas du tout	Un peu	Moyennement	En grande partie	Pleinement
1. À quel point le module 6 permet d'atteindre les objectifs fixés ?	1	2	3	4	5
Unité 1 : Introduction	1	2	3	4	5
Unité 2 : Les agences étatiques et les acteurs politiques	1	2	3	4	5
Unité 3 : Les acteurs autochtones	1	2	3	4	5
Unité 4 : Les organisations de la société civile	1	2	3	4	5
Unité 5 : Les médias	1	2	3	4	5
Unité 6 : Les groupes de femmes	1	2	3	4	5
Unité 7 : Les groupes de jeunes	1	2	3	4	5
Unité 8 : Les acteurs du secteur privé	1	2	3	4	5
Unité 9 : Les communautés épistémiques	1	2	3	4	5
Unité 10 : Activités relatives à l'engagement des parties prenantes	1	2	3	4	5
2. Quel niveau attribuez-vous aux capacités du formateur ?	**Médiocre**	**Insuffisant**	**Suffisant**	**Bon**	**Excellent**
3. Avez-vous des suggestions pour améliorer les contenus de ce module ?					
4. Avez-vous des suggestions pour améliorer la présentation de ce module ?					

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU MODULE 7

	Pas du tout	Un peu	Moyennement	En grande partie	Pleinement
1. À quel point le module 7 permet d'atteindre les objectifs fixés ?	1	2	3	4	5
Exercice de simulation sur le Carana	1	2	3	4	5
2. Quel niveau attribuez-vous aux capacités du formateur ?	Médiocre	Insuffisant	Suffisant	Bon	Excellent
3. Avez-vous des suggestions pour améliorer les contenus de ce module ?					
4. Avez-vous des suggestions pour améliorer la présentation de ce module ?					

GAAMAC

GAAMAC Support Office
C/o Centre Jean-Jacques Gautier
10 route de Ferney
1202 Genève (Suisse)

+41 (0)22 552 11 42

contact@gaamac.org

@GAAMAC_org

Global Action Against Mass Atrocity Crimes (GAAMAC)